



# CPOG

2023 - 2027

## CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE GESTION



# TABLE DES MATIERES

Table des matières .....	2
Préambule .....	4
Les engagements du CPOG .....	6
Les engagements de la Caf .....	6
I.    Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie ..	6
II.   Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations.....	9
III.  Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation décentralisée, solidaire et au plus proche des territoires.....	11
Les engagements de la Cnaf .....	14
Les enjeux et défis de la Caf .....	16
I.    Les enjeux de la Caf .....	16
II.   Les défis de la Caf .....	23
Les indicateurs du CPOG .....	36
Services à l’allocataire .....	37
Politiques et gestion d’action sociale .....	38
Performance économique et sociale.....	40
Maîtrise des risques et lutte contre la fraude .....	41
<b>ANNEXES .....</b>	<b>42</b>

# PRÉAMBULE



## PREAMBULE

Traduction territoriale des engagements pris entre la Cnaf et l'Etat, le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) se situe au carrefour de la déclinaison des orientations nationales portées par la Cnaf et de la stratégie locale de la Caf de la Haute-Vienne, portée par sa vision stratégique CAP2025 initiée dès 2021 : « Ensemble donnons vie à nos idées pour une performance durable et innovante à l'attention des familles et des salariés ».

Cette vision, appuyée par le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur, réaffirme les 4 ambitions à l'origine du projet d'entreprise :

- ✓ Promouvoir l'innovation et la créativité,
- ✓ Contribuer à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT),
- ✓ Promouvoir la performance collective,
- ✓ Agir et être reconnu comme acteur économique et social du territoire ;

tout en confirmant les 4 valeurs majeures portées par la transformation managériale de l'organisme : l'engagement, la responsabilité, la confiance et l'innovation.

Il s'agit donc d'un contrat qui rassemble les engagements de la Caf et de la Cnaf, à l'appui d'un diagnostic fin et complet de sa situation.

Il permet une adéquation optimale entre la réalité des territoires, les besoins des publics et la situation des Caisses d'une part, et ses orientations nationales d'autre part.



PlaquettePE2023 -  
juin 2023.pdf

Annexe 1: Pour aller plus loin CAP2025 →

## ENGAGEMENTS



# LES ENGAGEMENTS DU CPOG

## LES ENGAGEMENTS DE LA CAF

Le maintien d'un haut niveau de qualité de service, le déploiement de politiques publiques ambitieuses et la gestion rigoureuse des deniers publics confiés à la branche rendent nécessaire un dispositif de pilotage efficace. Dans ce cadre, les engagements de la Caf s'articulent autour d'un nombre réduit d'axes stratégiques, déclinés à partir de la Cog et correspondant à son contexte local.

### I. Poursuivre le développement des services attentionnés tout au long des parcours de vie

#### Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance

La Caf s'investit pleinement dans la mise en œuvre du service public de la petite enfance au profit des enfants et des parents.

Dans ce cadre, en matière d'information et d'accompagnement des familles, la Caf s'engage à :

- généraliser le parcours « arrivée de l'enfant » en coopération avec la Caisse primaire d'assurance maladie ;
- accompagner la montée en charge des relais petite enfance dans le but de proposer une information complète à tous les parents ainsi qu'une offre d'accompagnement à ceux qui en ont besoin, et développer leur maillage conformément à la cible qui sera fixée ;
- promouvoir le site Monenfant.fr et ses futures évolutions.

Pour développer et pérenniser les places en fonction des besoins des bassins de vie, la Caf mobilisera les leviers pour :

- faciliter la pérennisation ou l'ouverture de nouvelles places en appliquant les dispositifs de subvention révisés, qu'ils soient à destination de l'accueil collectif ou de l'accueil individuel, en ciblant tout particulièrement les territoires les moins dotés ou qui menacent de l'être ;
- contractualiser avec les collectivités territoriales une trajectoire cible de développement et de maintien de l'offre d'accueil en fonction des territoires et du cadrage national, dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (CTG) et en cohérence avec les Schémas Départementaux des Services aux Familles (SDSF) ;
- le cas échéant, prendre des mesures adéquates dans les territoires les plus en difficulté au travers d'appels à projets et de dispositifs d'aides spécifiques.

En matière d'accessibilité des solutions d'accueil pour tous les enfants, la Caf s'engage également à :

- porter, à son niveau, les réformes du complément de choix de mode de garde ;
- continuer le déploiement du label « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP) et accompagner sa révision ;
- mobiliser les moyens afin de permettre un accueil aux enfants en situation de handicap ou en horaires atypiques ;

- explorer les modalités innovantes d'action permettant l'accès de tous les enfants à un accueil collectif pour favoriser la socialisation et l'apprentissage.

La Caf s'engage enfin à déployer tous les leviers à sa disposition pour s'assurer que chaque enfant est accueilli avec le meilleur niveau de qualité, qu'il s'agisse de leviers financiers, de partenariats avec la Protection Maternelle et Infantile et les autorités locales compétentes, d'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel, ou de contrôles.

### **Réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants**

Dans un continuum d'interventions, la Caf continue son investissement pour favoriser le développement de l'enfant jusqu'à l'âge adulte et la conciliation entre vie familiale, vie sociale et vie professionnelle. A ce titre, elle s'engage à :

- favoriser le rééquilibrage de l'offre en matière d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en s'appuyant sur les conventions territoriales globales ;
- mobiliser le fonds d'aide à l'investissement ALSH pour améliorer leur qualité et leur attractivité en prenant en compte la dimension éco responsable des projets ;
- activer les leviers visant à renforcer l'accueil d'enfants en situation de handicap et améliorer l'accessibilité financière ;
- continuer son investissement dans l'accès aux vacances pour toutes et tous, notamment en développant les séjours de vacances collectifs (colos) dans des financements adossés aux CTG ;
- en lien avec les partenaires du territoire, accompagner les structures dans l'élaboration et l'évolution de leurs projets éducatifs et pédagogiques afin d'assurer une offre de qualité articulée avec les PEDT.

### **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes**

La jeunesse constitue une période charnière de ce continuum d'interventions. La Caf continue de s'engager auprès des jeunes, notamment pour :

- améliorer, là où c'est nécessaire, la couverture territoriale des projets financés par la prestation de services jeunes et en renforçant le soutien en direction des lieux « ressources », notamment les Points accueil écoute jeunes (Paej) ;
- contribuer aux dispositifs d'éducation aux médias et à l'usage du numérique, comme les Promeneurs du net ;
- faciliter l'accès à la formation Bafa et en assurer sa promotion auprès des jeunes, des familles et des partenaires ;
- contribuer au développement d'un « parcours jeunes » visant à faciliter l'information sur des sujets comme les aides Bafa, la médiation numérique, les vacances ou l'engagement, et l'accès aux droits, plus spécifiquement au moment de la décohabitation.

### **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence**

La Caf continue d'agir en soutien des parents, dans l'intérêt des enfants. Pour ce faire, elle s'engage notamment à :

- améliorer le maillage territorial des lieux d'accueil enfant-parent et développer les lieux ressources parentalité du type « espaces parents » ;
- promouvoir son action en matière de parentalité, notamment au travers du site Monenfant.fr ;
- soutenir et développer l'offre de service parentalité en fonction des priorités des territoires identifiées dans le cadre des dispositifs de coordination territoriale (SDSF, CTG), en particulier l'offre en matière de répit parental et familial ;
- accompagner l'émergence d'actions innovantes en matière de parentalité, en mobilisant le Fonds national parentalité, rénové à cet effet ;
- promouvoir la charte de la parentalité ;
- identifier et accompagner les territoires sous-dotés en matière de médiation et d'accompagnement à la séparation au travers des CDSF ;
- poursuivre la promotion et le déploiement de l'intermédiation financière des pensions alimentaires et l'offre de services de l'Aripa ;
- mettre en place, en fonction des orientations nationales ou d'initiatives locales, une offre autour des violences intrafamiliales.

### **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles**

La Caf apporte son soutien aux politiques de lutte contre les expulsions locatives et la non-décence. A ce titre, elle entend :

- poursuivre ses partenariats avec les dispositifs locaux de prévention et de traitement des impayés, et en particulier avec la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX) et les acteurs associatifs spécialisés ;
- contribuer à la prévention de l'habitat indigne et à la lutte contre la non-décence des logements et renforcer les actions de prévention de ces situations ;

Concernant l'accès et le maintien dans le logement, la Caf prévoit également de :

- développer le soutien apporté aux foyers de jeunes travailleurs ;
- soutenir le développement de solutions de logements innovants ou adaptés et de solutions d'accompagnement vers et dans le logement.



### **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires**

La Caf maintient sa contribution aux politiques en matière du handicap, de l'autonomie et de la solidarité. A ce titre, elle s'engage à :

- déployer localement la réforme de la déconjugalisation de l'AAH en accompagnant allocataires, agents et partenaires ;
- contribuer aux travaux relatifs à la simplification du parcours handicap, en collaboration étroite avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ;
- favoriser l'accès aux prestations à destination des aidants ;
- mettre en œuvre le socle de travail social ;
- s'inscrire, au niveau territorial, dans les travaux et les orientations qui seront définies en matière d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Par ailleurs, la Caf participe activement, en ce qui la concerne, à la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales et aux dispositifs qui pourront l'accompagner.

## **II. Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant le modèle de délivrance des prestations**

### **Sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services**

En ce qui concerne l'accès aux droits et aux services, la Caf s'attache à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour permettre aux allocataires de bénéficier d'un service de base de qualité et mettre en œuvre les évolutions prévues par la Convention d'Objectifs et de Gestion en termes de stratégie de service. En particulier :

- mener à leur terme les plans d'action nationaux définis en fin de période conventionnelle 2018-2022 et en 2023 en vue d'un retour à un service de base plus satisfaisant pour les allocataires ;
- mettre en œuvre le socle de service national et le compléter le cas échéant pour tenir compte des réalités locales des populations et des territoires. Mettre en œuvre une approche populationnelle en adéquation avec les orientations nationales et les spécificités de la Caisse et de ses populations ; déployer l'approche de l'« aller vers » dans toutes ses composantes (écoute clients, appels sortants, campagnes d'accès aux droits, médiation, accessibilité) ;
- poursuivre la mise en œuvre de parcours attentionnés et d'accompagnement dans une approche globale entre la relation de service, les secteurs de production et le travail social ;
- mettre en œuvre, en ce qui la concerne, la relation de service « omnicanale » en garantissant notamment un accueil inconditionnel et en accompagnant le déploiement des outils de gestion de la relation aux publics (GRP) ;
- produire un plan local d'accès aux droits et aux services, basé sur le plan national et adapté aux réalités du territoire.

### **Une délivrance des droits et services renouvelée autour de la solidarité à la source**

L'amélioration et la sécurisation de la délivrance des prestations est un élément fondamental de la COG 2023 – 2027 entre la Cnaf et l'Etat, dans la continuité des travaux lancés sur la précédente période conventionnelle. Dans ce cadre, la Caf participe activement au déploiement de la « solidarité à la source » en vue d'atteindre les trois objectifs de la branche :

- garantir un accès aux droits simplifié ;
- sécuriser dans la durée les droits versés ;
- renforcer les parcours et offres de service en les adaptant aux besoins des usagers.

Pour atteindre ces objectifs, la Caf s'engage à :

- s'inscrire dans les travaux relatifs au programme Solidarité à la source et contribuer, lorsqu'elle le peut et selon les modalités qu'elle décide, aux éventuelles expérimentations et phases pilotes prévues ;
- participer à l'accompagnement des allocataires dans les évolutions prévues dans ce cadre (mise en place du montant net social, pré-remplissage des ressources à déclarer, simplification de la demande de prestation) ;
- accompagner les collaborateurs et collaboratrices aux évolutions portées par la solidarité à la source ;
- s'inscrire dans les travaux nationaux relatifs à l'utilisation des données du dispositif de ressources mensuelles pour détecter les droits potentiels ;
- participer lorsque c'est possible, aux travaux relatifs à la refonte du poste de travail.

### **Lutter contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale**

Le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale est une priorité de la branche Famille. Dans ce cadre, la Caf activera les leviers dont elle dispose, en s'engageant notamment à :

- déployer une gouvernance et un pilotage dédié à la qualité au niveau du comité de direction de chaque Caisse ;
- pour les Caf les plus en difficultés au regard de la qualité, établir un plan d'actions pluriannuel priorisé ;
- contribuer à éviter l'apparition de l'erreur déclarative, notamment en application du programme de prévention des indus ;
- renforcer les dispositifs de contrôle des situations allocataires et de vérification métier et mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés ;
- adapter les outils et processus internes en vue d'améliorer la qualité de liquidation en s'appuyant notamment sur la supervision, le contrôle métier et une collaboration renforcée entre services ordonnateurs et direction comptable et financière ;
- continuer la mobilisation des dispositifs de contrôle interne et de démarche qualité intégrée ;
- accentuer la lutte contre la fraude aux prestations légales, et s'investir dans la lutte contre la fraude aux prestations extra-légales en lien avec les travaux menés par la Caisse nationale ;
- améliorer la performance de son recouvrement, notamment des indus frauduleux, et des procédures contentieuses, qu'elles concernent les allocataires ou les partenaires ;
- mettre en œuvre les évolutions en matière de contrôle sur place des équipements et service en action sociale.

De façon générale, la Caf continuera de déployer un dispositif de contrôle interne performant et assurera une maîtrise générale de la performance de l'ensemble des activités et dispositifs en identifiant et traitant les problèmes et sources de non-qualité.

### **III. Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation décentralisée, solidaire et au plus proche des territoires**

#### **Renforcer l'impact des Caf sur les territoires en amplifiant les coopérations entre Caf, entre branches et avec les partenaires locaux**

La dimension territoriale irrigue l'ensemble de l'action de la Caf. En s'appuyant sur les initiatives portées localement, elle permet d'assurer une déclinaison optimale de la politique nationale eu égard aux réalités des territoires, des populations et de gestion de la Caisse. Cette approche fondamentale est accentuée en s'appuyant sur différents leviers : les dispositifs de coordination territoriaux des services aux familles (SDSF, CTG), l'animation de la vie sociale et les coopérations.

En matière de coordination territoriale, la Caf s'engage à :

- contribuer à l'évaluation et au renouvellement des Schémas Départementaux de Services aux Familles (SDSF) et coanimer les travaux des comités en charge de les piloter, en particulier au travers de groupes de travail thématiques ;
- évaluer et approfondir les Conventions Territoriales Globales existantes et, le cas échéant, finaliser la couverture du territoire ;
- animer les réseaux des chargés de coopération déployés dans le cadre des Conventions Territoriales Globales ;
- conforter les capacités d'observation socioéconomique de l'organisme et du réseau (diagnostics notamment), via les Pôles Régionaux d'Observation Socio Economique (PROSE).

En ce qui concerne l'animation de la vie sociale, la Caf vise à :

- développer le maillage des structures d'animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts ;
- renforcer l'impact de ces structures, notamment en développant les initiatives innovantes, citoyennes et écologiques et accompagner leur pérennisation.

En termes de coopérations, la Caf s'engage à :

- contribuer, selon ses capacités et besoins, à des dispositifs de coopération et mutualisation, ainsi que les éventuels jumelages de production qui seraient nécessaires, y compris en action sociale, en cohérence avec les besoins du réseau ;
- s'investir dans les coopérations interbranches et avec d'autres administrations afin d'assurer un service de qualité et placer l'utilisateur au cœur des préoccupations des services publics (parcours, accueils communs...).

### **Assurer un pilotage efficient des ressources de la branche et de la transition écologique, vecteur de performance collective et de transformation du réseau**

La Caf s'appuie sur des ressources essentielles qui en font sa richesse. Par sa politique locale de gestion des ressources humaines et autres ressources (immobilières, financières...), la Caf s'attache à :

- mettre en œuvre les plans d'actions visant à renforcer la capacité à recruter, intégrer et fidéliser les collaborateurs de la branche ;
- poursuivre l'accompagnement des managers et des agents dans l'évolution des modes de travail ;
- mettre en œuvre une politique de développement RH permettant d'accompagner les transformations identifiées à l'échelle de la Caisse ;
- définir et mettre en œuvre le prochain plan qualité de vie au travail au sein de la Caisse ;
- mettre en œuvre la transition écologique à l'échelle de la Caisse en mobilisant les leviers de gestion interne à disposition.

### **Accroître la délivrance de valeur et l'efficacité du Système d'Information**

La prochaine COG verra se poursuivre des évolutions profondes du Système d'Information déjà engagées sur la précédente période conventionnelle. Dans ce cadre, chaque Caf est à la fois bénéficiaire et contributrice potentielle de ces évolutions. Aussi, la Caf s'engage à :

- déployer, en lien avec la Cnaf, les projets SI permettant la mise en œuvre de la COG, en veillant particulièrement à l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs ;
- contribuer, à sa hauteur et lorsque c'est possible, aux projets portant des évolutions informatiques ;
- mettre en œuvre, en tant qu'opérateur de services essentiels, les actions garantissant la sécurité du SI au niveau local en matière technique ou de sensibilisation ;
- s'assurer de la conformité de ses pratiques avec la doctrine nationale et la réglementation en matière de protection des données.

### **Soutenir l'innovation pour concevoir et coconstruire un service public adapté aux besoins actuels et futurs des usagers**

La démarche d'innovation portée par la branche s'appuie sur l'association de nos publics et de nos agents aux réformes et transformations que nous portons. Cette démarche est portée localement par les directrices et les directeurs ainsi qu'un réseau de référents innovation. Pour contribuer et enrichir cette démarche nationale, la Caf s'engage à :

- contribuer aux programmes et initiatives nationaux, dans la mesure de ses moyens et de ses besoins ;
- favoriser une démarche locale d'innovation, reposant sur l'association des acteurs pertinents, en vue de faire émerger des solutions au plus près des besoins des utilisateurs ;
- valoriser les initiatives innovantes au sein du réseau national en vue de leur éventuel essaimage.

### **Valoriser les données, piloter, évaluer au service des politiques publiques et d'une ingénierie sociale renforcée**

La branche Famille est engagée dans une recherche efficiente de l'amélioration du service rendu aux allocataires et aux partenaires et de leur satisfaction. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur son patrimoine de données, et sur un renforcement du pilotage de la performance reposant sur son Système d'Information décisionnel modernisé.

Dans ce cadre, la Caf s'engage à :

- finaliser les travaux de modernisation de notre Système d'Information décisionnel en contribuant lorsque c'est possible aux dispositifs mutualisés mis en place ;
- mobiliser les outils du Système d'Information décisionnel en vue d'optimiser le pilotage de l'organisme ;
- développer les évaluations d'impact social des politiques (y compris expérimentations).

### **Renforcer l'engagement de la branche dans la transition écologique**

La stratégie de transition écologique de la branche s'articule autour de trois axes : l'accompagnement de nos publics et de nos partenaires dans la transition écologique, l'engagement de l'ensemble des Caisses dans la réduction de leur empreinte environnementale directe et enfin le pilotage de cette stratégie, la montée en compétence des collaborateurs et l'outillage pour en assurer le suivi.

Dans le cadre du déploiement de cette stratégie, la Caf pourra poursuivre tout ou partie des objectifs suivants :

- accompagner ses partenaires dans la transition écologique en vue de favoriser la réduction de leur empreinte environnementale (sobriété énergétique, alimentation, mobilité...) ;
- accompagner les publics dans la transition écologique (jeunes, parents, allocataires...) en agissant notamment sur les leviers de sensibilisation et de communication ;
- renforcer sa stratégie de transition écologique en matière de gestion interne et vers l'ensemble des agents (immobilier, achats, mobilité, sobriété numérique) ;
- mobiliser les leviers transversaux permettant de favoriser la transition écologique, notamment la formation, la sensibilisation, l'innovation et la recherche.

## LES ENGAGEMENTS DE LA CNAF

---

La Cnaf est garante du bon déploiement de la convention d'objectifs et de gestion. Elle laisse à chaque Caf le soin de piloter sa propre feuille de route dans le cadre fixé par le présent CPOG.

La Cnaf s'engage à associer le réseau au travers de divers dispositifs afin de s'assurer que les orientations stratégiques et leur déclinaison opérationnelle sont en adéquation avec les besoins des usagers et les réalités des Caf.

La Cnaf assure l'animation du réseau, en s'appuyant sur les contributions des Caf et en permettant autant que possible un pilotage conjoint des instances et projets majeurs. Elle identifie et promeut les coopérations et synergies nouvelles qui peuvent être mises en œuvre.

Plus précisément, pour aider les Caf à atteindre les objectifs qui leur sont fixés dans la construction des principaux projets et évolutions prévus par la COG et dans le présent CPOG, la Cnaf s'engage à :

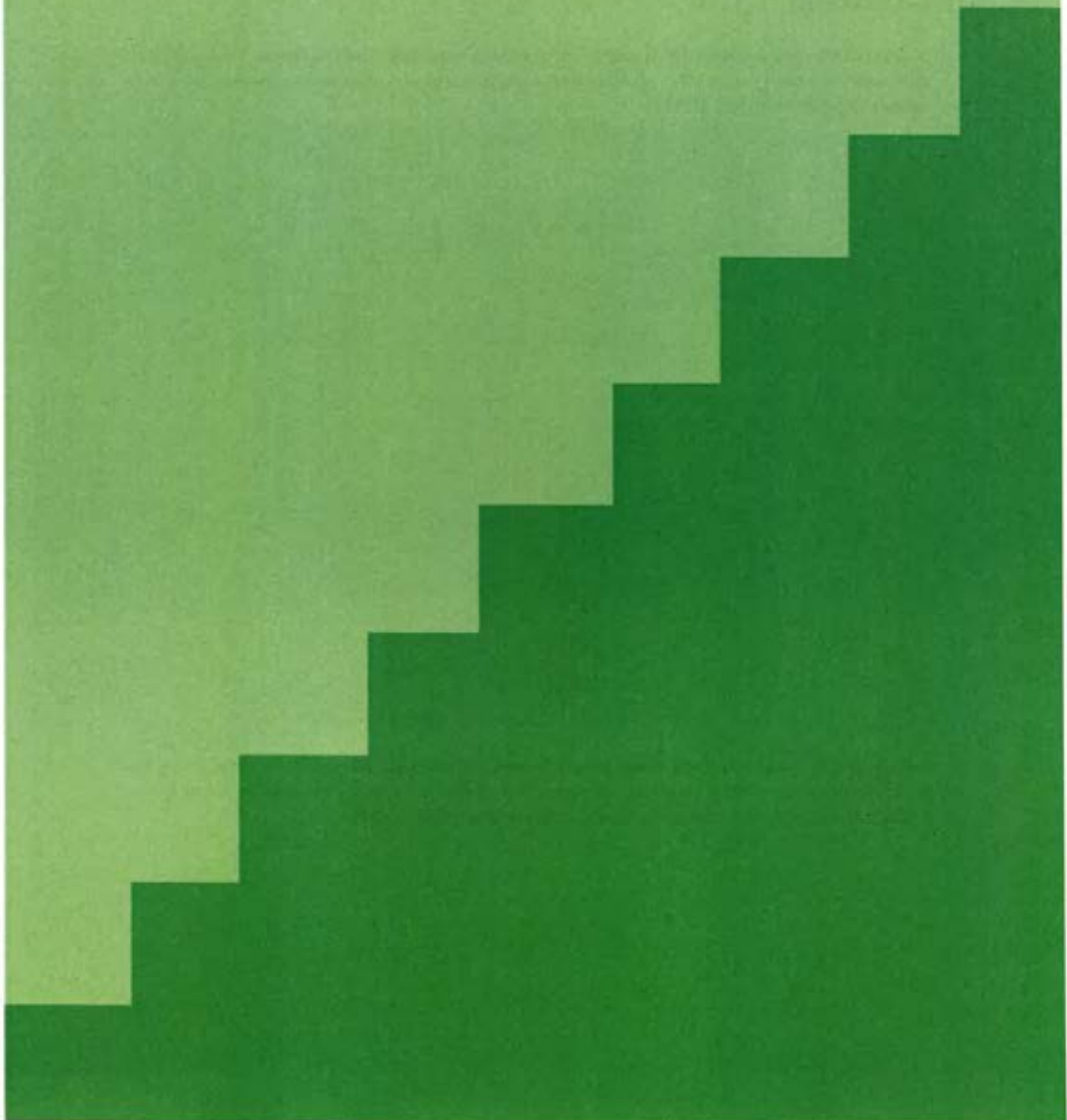
- mettre en œuvre les projets inscrits au schéma directeur du Système d'Information, à un rythme soutenable ;
- mettre à disposition et améliorer par itération les outils et applicatifs informatiques afin de les rendre plus performants et en adéquation avec les besoins ;
- s'assurer de la disponibilité et de la qualité du Système d'Information ;
- élaborer l'outillage et les méthodes facilitant la mise en œuvre par le réseau des Caisses des orientations nationales prévues par la COG et les nouvelles à venir ;
- appuyer la Caf dans la mise en œuvre de la réglementation, en fournissant des supports de formation et de la documentation à destination des personnels de la Caisse, ainsi que des supports de communication en direction des allocataires et des partenaires ;
- accompagner la Caf pour lui permettre de piloter son activité et produire de la connaissance socio-économique et des évaluations sur son territoire.

Afin de garantir la performance du réseau, la Cnaf s'engage à :

- piloter l'organisation du réseau en incluant les dispositifs de mutualisation et de coopérations entre Caisses ;
- harmoniser les pratiques sur le territoire et réduire les écarts entre Caisses sans remettre en cause la capacité d'initiative de celles-ci ;
- améliorer les outils de mesure, de pilotage et d'évaluation des Caisses et de la branche.

Concernant l'allocation des moyens relatifs au budget d'action sociale et au budget de gestion, les ressources de la Caisse et les règles de gestion sont déterminées en conformité avec les modalités définies par la Cog et les instructions budgétaires de la Cnaf.

## ENJEUX ET DÉFIS



# LES ENJEUX ET DEFIS DE LA CAF

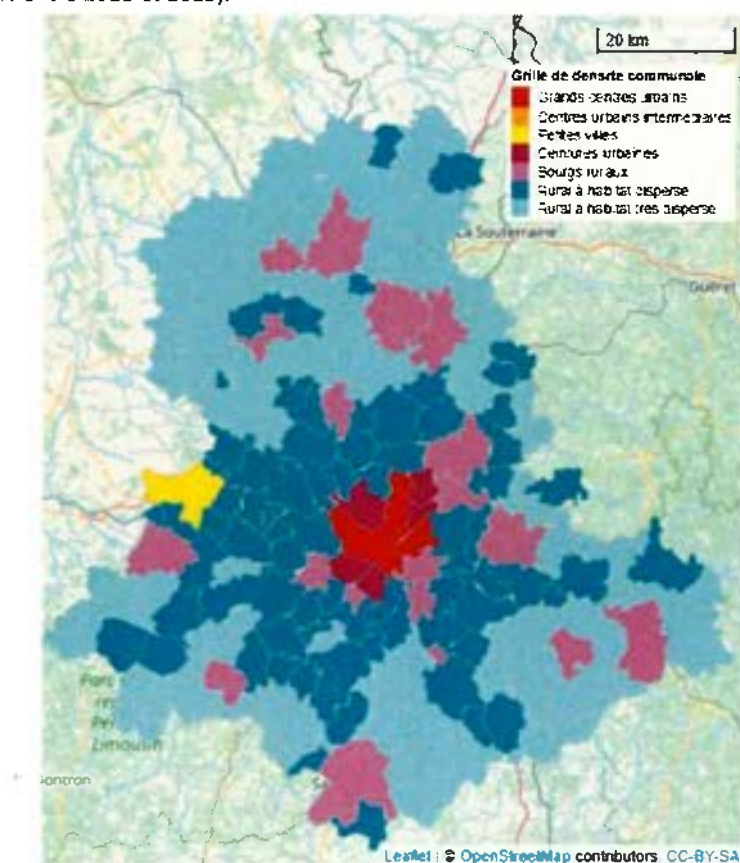
## I. Les enjeux de la Caf

### Notre environnement socio-économique

La Haute-Vienne est un département situé dans la région Nouvelle Aquitaine, présentant en son centre sa préfecture Limoges et son agglomération, partie la plus densément peuplée du territoire.

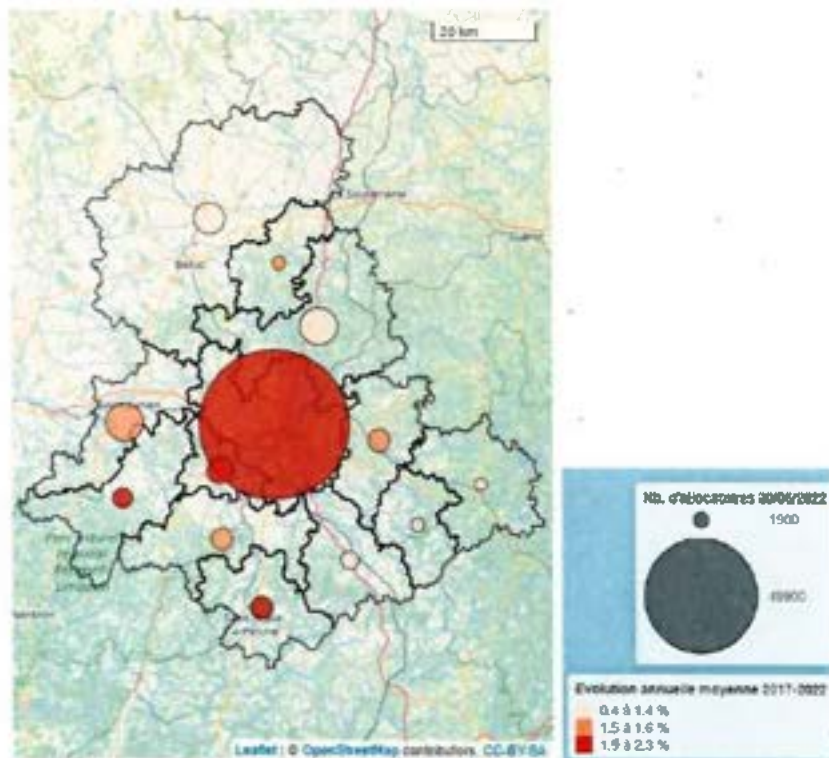
La 2<sup>e</sup> commune du département, Saint Junien, se situe à l'ouest, le reste du département étant plutôt à composante rurale.

Le relatif déclin démographique est dû exclusivement au solde naturel du territoire, témoin d'une population vieillissante, et la seule tranche d'âge pour laquelle la population progresse concerne les personnes âgées de 65 ans ou plus (+1,8% entre 2013 et 2019).



Dans ce contexte, la Caf de la Haute-Vienne gère 75 300 allocataires (81 250 allocataires pondérés). L'évolution sur les cinq dernières années se traduit par une augmentation d'environ 1 200 allocataires par an, soit un rythme d'accroissement de +1,7% en moyenne annuelle, comparable au niveau national.



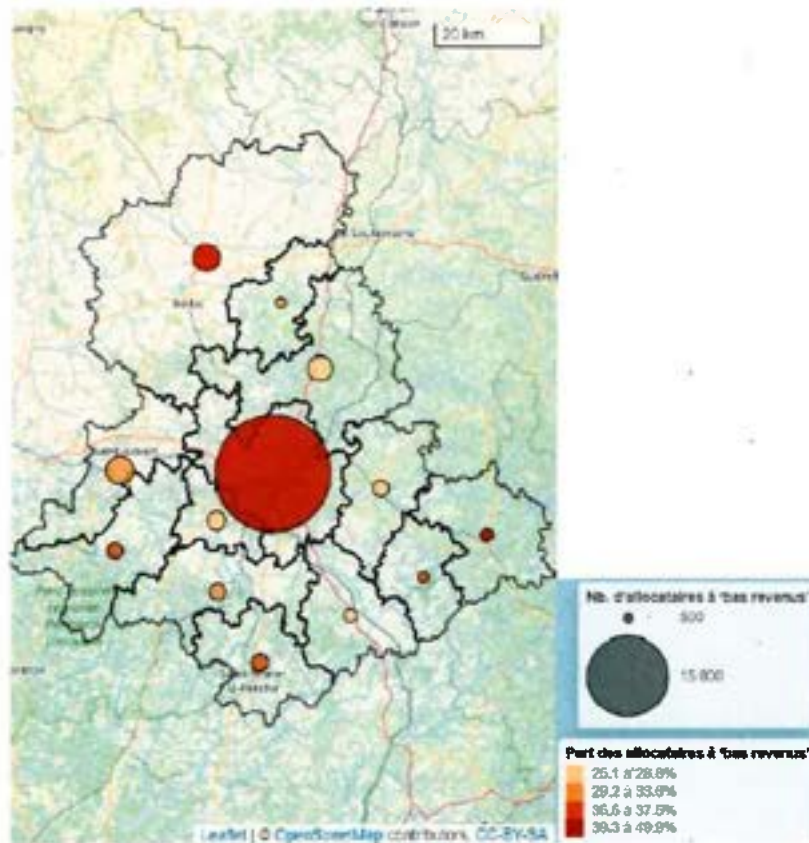


Plus de 52% du public est constitué de personnes en situation d'isolement et les situations de monoparentalité représentent près de 14% du public des allocataires, en hausse régulière.

Entre juillet 2021 et juin 2022, la Caf a enregistré plus de 1 100 déclarations de séparations. Cela représente 5,4% des situations de vie en couple, taux supérieur au niveau national.

Depuis cinq ans, le niveau de naissances annuelles décline pour toutefois reprendre et atteindre 3 300 en Haute-Vienne en 2022. En termes de modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans, l'offre évolue peu sur la période récente et l'accueil par les assistants maternels reste dominant.

En Haute-Vienne, 23 300 allocataires constituent la population des allocataires à bas revenus, particulièrement fragiles économiquement. Tendanciellement, cette population progresse à un niveau moyen de +1,7% par an, témoignant du fait que l'obtention d'un emploi n'est pas un rempart suffisant à la pauvreté : de nombreux emplois, par leurs caractéristiques (temps partiels, bas niveaux de rémunération...) génèrent des situations de « travailleurs pauvres » ; ils sont près de 10 600 dans ce cas dans le département.



En Haute-Vienne comme en France, en 2019, près d'un ménage sur trois (32,3%) a changé au moins une fois de logement au cours des cinq dernières années. Les déterminants d'une mobilité sont multiples (liés à une évolution de structure familiale, une évolution professionnelle, une recherche d'un nouvel environnement...). Ce taux de rotation est particulièrement marqué en milieu urbain et dans l'ouest du département.

*NB : diagnostic complet disponible en annexe 3*

## Enjeux en matière de qualité de service rendu à l'utilisateur

### Principaux indicateurs socle de la qualité de service : objectifs et résultats période précédente

Les indicateurs COG/CPOG 2018-2022 ont été suivis dans un TdB CPOG, faisant l'objet de revues d'indicateurs en Comité de Direction et Comité de Direction Elargi.

#### Dans le domaine des Services à l'Allocataire

		2018		2019		2020		2021		2022	
		Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Cible	Résultat	Objectif
						Crise Covid19		Crise Covid19		Crise Covid19	
08-16	Délai moyen de démarche des prestations légales	13,3	10	12,2	10,7	8,30	10,7	10,70	10,7	10,98	10,7
09-17	Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux	11,7	10	9,8	10,0	7,60	10,0	9,81	10,0	10,58	10,0
9-9	Stock de dossiers à traiter (en jours)	2,2	1,7	1,5	1,7	0,89	1,4	1,84	1,7	1,09	1,7
10-19	Taux d'information apportée par voie dématérialisée hors partenaires	52,4%	52,0%	57,9%	50,0%	67,3%	50,0%	72,1%	50,0%	74,7%	50,0%
10-18	Taux d'utilisation des télé-services hors partenaires: RSA	74,7%	69,7%	57,1%	74,7%	78,4%	60,0%	80,7%	60,0%	92,1%	60,0%
10-18	Taux d'utilisation des télé-services hors partenaires: RSA	44,1%	51,0%	52,0%	51,0%	60,8%	50,0%	54,0%	50,0%	51,5%	50,0%
10-18	Taux d'utilisation des télé-services hors partenaires: Drome d'Accueil	83,1%	87,0%	86,7%	80,0%	88,9%	80,0%	87,0%	80,0%	87,7%	80,0%
10-18	Taux d'utilisation des télé-services hors partenaires: Autres au logement	59,8%	60,0%	73,2%	60,0%	79,1%	60,0%	75,0%	60,0%	76,7%	60,0%
10-5	Taux d'information apportée par voie dématérialisée aux allocataires à domicile	75,7%	70,0%	79,1%	70,0%	86,1%	70,0%	87,3%	70,0%	88,7%	70,0%
10-30	Taux de liquidation automatique	53,4%	50,0%	58,1%	50,0%	60,6%	50,0%	60,0%	50,0%	60,0%	50,0%
09-13	Taux d'appels traités (réclamations + 30j)	84,80%	80,0%	91,70%	80,0%	76,47%	80,0%	67,98%	80,0%	81,5%	80,0%
09-13	Taux de satisfaction global des usagers	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
09-13	Taux de satisfaction par canal: téléphone	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%	80,0%
09-13	Taux de satisfaction par canal: Accueil physique	disponible	80,0%	80,0%	80,0%	disponible	80,0%	disponible	80,0%	80,0%	80,0%
09-13	Taux de satisfaction par canal: Courriers	disponible	80,0%	80,0%	80,0%	disponible	80,0%	disponible	80,0%	80,0%	80,0%
09-13	Taux de satisfaction par canal: Sites	disponible	80,0%	80,0%	80,0%	disponible	80,0%	disponible	80,0%	80,0%	80,0%
09-15	Taux de réclamations traitées dans le délai de 10 jours	96,40%	90,0%	98,30%	90,0%	99,48%	90,0%	99,1%	90,0%	99,1%	90,0%
9-11	Taux attendus reçus en moins de 20 min	94,8%	90,0%	90,0%	90,0%	93,8%	90,0%	94,2%	90,0%	94,9%	90,0%
9-14	Nombre de visites d'allocataires	201 658	162 968	162 968	162 968	54 632	162 968	72 072	162 968	78 566	162 968
22-1	Part des effectifs de gestion administrative affectés à la liquidation (code vfe 101)	49,6%	40%	49,4%	40%	45%	40%	40,3%	40%	40,3%	40%
04-06	Taux de recouvrement des sommes perçues automatiquement dans le cadre de l'incision de soutien le milieu (AM)					79,00%	75,00%	76,70%	75,00%	76,7%	75,00%

A noter :

- Une bonne maîtrise des indicateurs socle de la production sur la période, avec toutefois des résultats moins homogènes sur les derniers mois de la dernière année (délai de démarche minima sociaux, et dans une moindre mesure, le stock).
- De bons résultats sur nos indicateurs numériques, avec toutefois une vigilance à avoir sur le téléservice rSa, et notre taux de liquidation automatique.
- Concernant les indicateurs de la relation de service, les résultats sont d'un bon niveau. On peut toutefois relever une sous-performance 'chronique' de la relation téléphonique (activité mutualisée confiée à une autre Caf), ainsi que quelques résultats relatifs à la dernière écoute clients en deçà de l'objectif fixé.

**Points forts :** une maîtrise du process de production reconnue au plan national (mutualisation Snap sur 20 positions, mutualisation nationale Avpf optimisée sur toute la Nouvelle Aquitaine à partir de 2024), ainsi qu'une consolidation des effectifs SAA depuis 2022 afin d'équilibrer l'adéquation charges/moyens dès début 2024.

**Point de vigilance :** optimiser le recours au numérique pour nos allocataires.

Dans le domaine des Politiques d'Action Sociale

Maj: 15/11/2023

		2018		2019		2020		2021		2022	
		Relevé	Objectif	Relevé	Objectif	Crise Covid19 Relevé	Crise Covid19 Objectif	Crise Covid19 Relevé	Crise Covid19 Objectif	Crise Covid19 Relevé	Crise Covid19 Objectif
3-1	Évolution nette du nombre de places en établissement d'accueil de jour et d'accueil de nuit (créations / brutes et destructions) au niveau national et dans les quatre départements de la politique de la ville (OPV)	50		14	40	10	22	40	40	24	20
3-2	Nombre de personnes accueillies			0		0		4		3	
3-3	Nombre de PS heures							6		3	
3-4	Taux de livraison des PS en équivalent professionnel attendu (MJA et SIAJ)		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
3-5	Taux d'attribution des PS (septembre sur les dossiers attendus)	78% A.S.H et SIAJ 71% SIAJ 100% CEG	100%	88% A.S.H et SIAJ 82% SIAJ 100% CEG	100%	88% A.S.H et SIAJ 82% SIAJ 100% CEG	100%	100%	100%	100%	100%
4-1	Part des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) couverts par au moins un panier de service parentalité (Laop, Cles, Reasp)	96% (590) 100 (2019)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
7-5	Nombre d'intervenants sociaux	180	227	224	439	667	888	1000	1100	1200	1300
7-6	Nombre de bénéficiaires (hors CEG)	280	387	454	554	667	888	1000	1100	1200	1300
7-7	Taux d'accompagnement social au sein du département en OPV (hors CEG)	43	147	214	344	454	554	667	888	1000	1300
7-8	Taux d'accompagnement social au sein du département en OPV (hors CEG)	48%	67%	63,50%	66%	66%	66%	66%	66%	66%	66%
8-1	Nombre de personnes reçues en entretien par les équipes d'accompagnement	40	267	332	689	889	1000	1100	1200	1300	
9-12	Département de la politique de la ville (OPV)	6,3		5,7		5,9		5,14		5,14	
14-33	Taux de couverture de l'échelon intercommunal (hors opérateurs EPCI, Communauté urbaine - par des CEG) (hors des communes financées par une CTG)	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
14-3	Taux de régulation en Action Sociale collective	0,76%	1%	1,19%	1%	1,00%	1%	1,00%	1%	1,00%	1%
14-32	Quotient des dépenses budgétaires en action sociale	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%	0,07%

**A noter :**

- Indicateurs du domaine action sociale globalement atteints sur la durée de la COG
- Un indicateur non atteint concernant le taux d'accompagnement social, pour lequel un plan d'action interne est initié. Des échanges avec la Cnaf sont prévus en début d'année 2024 afin d'identifier les leviers mobilisables pour atteindre l'objectif.

**Points forts :**

- Des CTG contractualisées sur l'ensemble du département au 31/12/2023.
- Une maîtrise du process budgétaire SF d'action sociale s'appuyant sur une organisation interne opérationnelle et performante centralisant les fonctions de pilotage et suivi budgétaire en Action Sociale sur une direction dédiée.

**Point de vigilance :**

- Une consolidation à venir de l'organisation du pôle de liquidation des aides AFC / AFI créé début 2023 : constat d'un sous-calibrage des moyens pérennes au regard des charges (confirmé par analyse adéquation charges / moyens CNAF) et d'un risque en matière de continuité de l'activité de liquidation des AFI.

Dans le domaine de la performance Economique et Sociale

			2018		2019		2020		2021		2022	
			Resultat	Objectif	Resultat	Objectif	Resultat	Objectif	Resultat	Objectif	Resultat	Objectif
							Crise Covid19		Crise Covid19		Crise Covid19	
Performance économique et sociale	12-2	L'établissement du schéma directeur local formalisant les orientations stratégiques RH nationales	■	■	Fait	Jan-Déc 19						
	12-3	Etude régionale Coopération et solidarité (Trajectoire des efforts)	■	■	Fait	Jan 2020						
	12-4	Respect de la cible Rmpp	1,585%	1,111%	1,506%	1,10%	1,489%	1,10%	1,497%	1,10%	1,544%	1,10%
	12-26	Taux d'absentéisme pour maladie de courte durée inférieur à huit jours	0,86%	■	0,86%	1,10%	0,49%	1,10%	0,47%	1,10%	1,08%	1%
	12-27	Taux de formation des agents	43,20%	40,00%	80,00%	40,00%	65,10%	40,00%	81,64%	40,00%	112,60%	40,00%
		Taux d'employés avec une RQTH	7,88%	6,00%	5,98%	6,00%	6,50%	6,00%	8,84%	6,00%	10,24%	6,00%
	15-1	Productivité par unité d'œuvre	■	■	■	■	nd	■	nd	■	nd	■
	15-2	Coût par unité d'œuvre famille (RCG pondéré)	134,45	■	122,26	■	139,28	■	145,15	■	149,87	■
	15-3	Ratio de surface utile nette par agent	■	12 m <sup>2</sup>	18,5	12 m <sup>2</sup>	19,2	12 m <sup>2</sup>	18,8	12 m <sup>2</sup>	18,8	12 m <sup>2</sup>
	15-4	Taux d'évolution de la consommation d'énergie	6,1%	■	-3,17%	■	6,2%	■	-8,6%	■	-13,3%	■
		Indicateur Index égalité femme/homme (rémunération)	■	■	92%	■	98%	■	94%	■	98%	■
		Qualité de la prévision des dépenses Gs sur la masse salariale	-2,63%	■	-2,58%	■	0,76%	■	-0,90%	■	-0,33%	■

**A noter :**

- Des indicateurs Rh d'un bon niveau : taux d'absentéisme courte durée (avec une légère dégradation sur la dernière année de la période), taux de formation, index égalité femme/homme, taux d'emploi RQTH.
- Des indicateurs sur la performance budgétaire (Rmpp, qualité des prévisions) sous contrôle.
- Des indicateurs Logistique & DD sous contrôle (réduction consommation d'énergie) et sous surveillance (ratio surface agent en lien avec prochaine période).

**Points forts :** une maîtrise du process budgétaire BCG (avec Caf Haute-Vienne référent budgétaire entre la Cnaf et les Caf de Nouvelle Aquitaine), des indicateurs Rso Rse GRH d'un bon niveau, la reconnaissance d'une expertise locale sur les marchés concourant à l'optimisation des moyens de la branche (et même en interbranches) contribuant aux économies attendues (exemple : domaine énergétique avec le marché de 'Contrat de performance énergétique' inter organismes en interbranches piloté par la Caf de la Haute-Vienne), des équipements et travaux participant à la transition énergétique attendue par le décret tertiaire.

**Point de vigilance :** la réduction de consommation d'énergie, même si sous contrôle, reste un point de vigilance compte tenu du contexte international.

**Dans le domaine de la Maîtrise des Risques et de la Lutte contre la Fraude**

			2018		2019		2020		2021		2022	
			Resultat	Objectif	Resultat	Objectif	Resultat	Objectif	Resultat	Objectif	Resultat	Objectif
							Crise Covid19		Crise Covid19		Crise Covid19	
Maîtrise des risques & lutte contre la fraude	11-21	Indicateur de la qualité de la liquidation : IQM avant paiement	94,3%	95,2%	95,2%	94,2%	95,3%	95,2%	95,2%	94,2%	94,9%	95,2%
	11-22	Ta de qualité des dossiers en volume après paiement (IQM) IQM6	96,3%	97,2%	97,1%	96,4%	96,5%	97,1%	98,2%	98,3%	97,4%	97,1%
	11-16	Taux de recouvrement des indus non frauduleux (indu standard)	98,1%	97,1%	98,6%	97,6%	97,7%	98,1%	98,4%	97,7%	98,3%	98,2%
	11-17	Taux de recouvrement des indus frauduleux	44,0%	49,1%	50,7%	47,1%	56,0%	52,2%	62,5%	58,1%	65,2%	62,0%
	11-1	Objectif Determining contrôle sur pièces (cumul)	1627	1617	1365	1349	960	944	1049	1049	946	904
	11-2	Objectif Determining contrôle sur place (cumul)	1108	1142	891	1044	615	679	812	1140	964	964
	11-3	Objectif Data métier - composante 2 de l'Odd (cumul volume)	4080	3094	5209	3144	5135	4142	5892	4140	6778	6778
	11-4	Objectif Data métier - composante 2 de l'Odd (taux)	80,6%	100%	101,9%	100%	110,6%	100%	100,2%	100%	103,7%	100%
	11-5	Objectif Determining métier - composante 3 de l'Odd	94,4%	97,1%	98,8%	97,1%	97,1%	97,1%	97,1%	97,1%	97,1%	97,1%
	11-6	Objectif fraude (montant de dossiers qualifiés - cumul)	716	707	224	224	193	193	220	247	258	248
		Objectif lettres mise en garde									301	248
	11-7	La validation des comptes touchés par l'agent comptable national - éligibilité sur les comptes	validé	validé	validé	validé	validé	validé	validé	validé	validé	validé
	11-8	La validation des comptes touchés par l'agent comptable national - nombre d'observations	10	0	2	0	3	0	2	0	6	0
	11-11	Réalisation du DC - respect échéances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	11-12	Réalisation du DC - qualité du reporting	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3
	11-13	Réalisation du DC - respect échéances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	11-14	Réalisation du DC - qualité du reporting	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3	0 à 3
	11-15	Faire une revue de processus pour le processus « Gérer les prestations légales et déléguées (PM21) »	fait	révisé dans	fait	révisé dans	fait	révisé dans	fait	révisé dans		
	11-18	Taux d'incidence financière des erreurs (IFI) indicateur du risque résiduel (IRR) métier					10,00%	10,00%		10,00%		10,00%
	11-19	IRR métier - nombre d'erreurs reporting	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11-20	IRR métier - taux d'erreurs	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	3,10%	3,10%	21,90%	21,90%	21,10%	21,10%	

A noter :

- Des indicateurs sous contrôle dans leur ensemble.
- Une mise sous surveillance pour le suivi de l'objectif de Contrôle sur place (éligibilité à l'objectif de rattrapage activée) – à noter un rééquilibrage du nombre de contrôleurs sur place prévu en 2023.
- Une attention particulière à apporter toutefois sur l'ensemble dans le cadre de l'opération annuelle d'arrêtés des comptes (nombre d'observations).

Points forts : des indicateurs globalement sous contrôle.

Point de vigilance : adéquation moyens / charges au niveau de l'organisme afin de respecter les objectifs et de contribuer au bon déroulé de l'arrêtés des comptes annuels.

**Enjeux en matière de qualité de service rendu pour la nouvelle période au regard des éléments de diagnostic**

En lien avec notre diagnostic, la Caf de la Haute-Vienne devra répondre à plusieurs enjeux pour la prochaine période :

- Construire une stratégie et une gouvernance transverses autour de l'articulation entre les processus de production et de vérification afin d'apprécier la qualité de la liquidation sur la base d'indicateurs partagés et d'en consolider l'évaluation.
- Être plus proactif sur l'usage du numérique afin de sécuriser et accompagner nos publics dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et services ('vers une relation omnicanale').
- Développer la notion du « Aller vers » de façon globale, en lien notamment avec notre accueil physique et notre politique de rendez-vous, au service 'in fine' de la prévention des ruptures de droits et des erreurs.
- Profiter de l'approche populationnelle pour renforcer notre relation de service et développer des offres personnalisées et différenciées ('vers une relation omnicanale').
- Poursuivre nos CTG déployées sur notre territoire afin de mieux asseoir notre relation de service.

- Concevoir puis expérimenter des parcours attentionnés en matière de travail social.
- Faire de la démarche Innovation un axe de développement au service des besoins de nos usagers (allocataires, partenaires), mais aussi de nos agents en interne.
- Contribuer à la réflexion nationale autour de la définition du nouveau SDRH.
- Contribuer à la transition énergétique, au service d'une maîtrise de nos dépenses.
- Optimiser en permanence notre adéquation charges/moyens/offre 'client'.

## II. Les défis de la Caf

### Les thématiques liées à la déclinaison locale de la politique nationale :

- **Petite enfance**

<b>Petite enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information et accompagnement des familles</li> <li>• Développement et pérennisation des places d'accueil individuel et collectif</li> <li>• Développement de l'accessibilité réelle des modes d'accueil</li> <li>• Accompagnement de la qualité des modes d'accueil.</li> </ul>
-----------------------	---

Conformément aux orientations nationales en matière de Petite Enfance, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

#### **Informier et accompagner les familles, et notamment :**

- Faciliter la mise en relation entre les parents et les modes d'accueil et éclairer le choix des familles (coûts, description, accompagnement lié à des besoins spécifiques).
- Suivre l'évolution des villes de +10 000 habitants sur le département et poursuivre accompagnement des RPE implantés.
- Suivre l'évolution du nombre d'assistants maternels par ETP en RPE sur le département.
- Proposer un forum Petite Enfance (SDSF).

#### **Développer et pérenniser des places d'accueil individuel et collectif, et notamment :**

- Renforcer l'accompagnement des structures en vue de pérenniser le parc EAJE existant. Il s'agira notamment d'engager des démarches proactives de soutien aux EAJE en difficulté (IDA) et de déployer une formation généraliste Petite Enfance à destination des EAJE du département.
- Décliner les objectifs de contractualisation avec les collectivités territoriales permettant de mettre en œuvre sur tous les territoires un schéma de développement et de maintien des modes d'accueil en contrepartie de financements bonifiés et d'un accompagnement renforcé en ingénierie. Cette démarche s'appuiera sur :
  - o La déclinaison du nouveau modèle de financement du bonus territoire, pour les EAJE de Haute-Vienne.
  - o Le déploiement du 10<sup>e</sup> plan crèche.
  - o L'augmentation du taux de participation des EAJE de Haute-Vienne, à l'enquête "Filoué".
- Mesurer l'évolution de l'offre en mode d'accueil sur la Haute-Vienne en recensant le nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant sur le département, notamment au travers du processus M5 et de l'outil PiIPAC.

#### **Développer l'accessibilité réelle des modes d'accueil, et notamment :**

- Améliorer la structuration de l'offre d'accueil des jeunes enfants sur les territoires en suivant le déploiement des labels crèches AVIP et crèches AVS, en valorisant le dispositif Crèche'insertion et en développant le label Asmat AVIP.
- Améliorer la structuration de l'offre d'accueil des jeunes enfants sur les territoires : réfléchir sur le mode de garde à domicile dans le cadre d'un besoin d'accueil en horaires atypiques.

#### **Accompagner l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel, et notamment :**

- Consolider l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel, en Haute-Vienne par l'approfondissement de l'accompagnement des professionnels et des pratiques réalisées par les RPE.
- Renforcer le rôle des RPE en matière de valorisation de l'accueil individuel en déclinant le nouveau référentiel RPE.
- Maintenir une diversité de mode d'accueil en soutenant l'exercice de la profession d'assistante maternelle :
  - o En valorisant le métier afin de susciter de nouvelles vocations.
  - o En accompagnant les projets de MAM.
  - o En encourageant la professionnalisation des assistants maternels.
- Améliorer la visibilité des assistants maternels auprès des parents en recherche d'un mode de garde en augmentant la part des assistants maternels référencés sur monenfant.fr.
- Contribuer à la formation et à l'accompagnement des acteurs afin de garantir un service de qualité en organisant des formations sur l'accueil du jeune enfant en situation de handicap à destination des professionnels de l'accueil collectif et individuel.
- Faciliter l'action coordonnée et la complémentarité des projets et actions entre les acteurs en organisant des rencontres entre professionnels Insertion/Social et Petite Enfance.

#### **En complément sur la thématique Petite Enfance, les membres du Conseil d'Administration souhaitent mettre l'accent sur les éléments suivants :**

- La Caf s'appuie sur un diagnostic pour identifier le besoin sur les territoires et notamment sur une commission partenariale pour partager le diagnostic et la pertinence du projet proposé par le porteur de projet.
- La Caf est attachée au principe de neutralité vis à vis du statut du porteur de projet. Son exigence est aussi élevée sur le projet éducatif et la qualité du service proposé ainsi que sur la mission de service public portée par ces structures.
- La Caf est attentive au maillage territorial avec une attention particulière consacrée au développement des structures sur le nord du département.
- La Caf poursuivra son engagement aux côtés des structures en difficulté pour anticiper et éviter les fermetures.
- La Caf contribuera à atténuer les problématiques de recrutement, d'attractivité, de qualification et de rémunération dans les EAJE en mobilisant les financements dédiés, dont l'augmentation a été actée sur le volet budgétaire de la COG.

#### **\* Enfance et jeunesse**

##### **Enfance et jeunesse**

- \* Portage de la politique enfance jeunesse
- \* Développement des ALSH et accessibilité
- \* Développement des lieux ressources pour les jeunes



Conformément aux orientations nationales en matière d'Enfance et de jeunesse, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

**Porter la politique enfance jeunesse, et notamment :**

- Accompagner le développement de l'offre d'accueil collectif de mineurs dans le cadre des CTG en Haute-Vienne en :
  - Communiquant sur la possibilité nouvelle de financements et de développement d'actions enfance/jeunesse.
  - En intégrant la bonification du Plan Mercredi aux CTG et l'aide spécifique rythmes éducatifs au Bonus Territoire CTG

**Développer les ALSH et l'accessibilité, et notamment :**

- Favoriser les départs en vacances en séjours collectifs en :
  - Soutenant le départ en vacances des enfants et adolescents à travers la promotion du développement des séjours auprès des partenaires, notamment dans le cadre des CTG.
  - Participant activement à la mise en place d'un Pass Colo au travers de l'information et l'accompagnement des partenaires locaux qui organisent des séjours.
- Faciliter l'accessibilité financière aux ALSH des familles les plus vulnérables. L'objectif est de faire connaître, maintenir et adapter le dispositif local d'Aides aux Temps Libre "passeport jeunes".
- Informer et accompagner les gestionnaires dans la généralisation du complément inclusif en Accueil Collectif de Mineurs. La Caf accompagnera par une valorisation financière les ACM accueillant des enfants en situation de handicap et poursuivra le partenariat financier et technique auprès du Pôle Loisirs Jeune Handicap du Centre Ressources des Accueils de Loisirs.
- Soutenir les structures accueillant des enfants et adolescents dans le développement d'activités de loisirs en leur facilitant l'accès géographique (SDSF) :
  - Délocaliser des activités sur le territoire rural.
  - Mutualiser, développer les transports et navettes vers les ALSH ruraux.
- Soutenir les structures dans le développement d'activités de loisirs, en priorisant les adolescents qui ne sont pas dans "l'écosystème" : renforcer la prise d'initiative et l'autonomie des jeunes via l'appel à projet Innov jeunes
- Accompagner les gestionnaires d'accueil de loisirs à intégrer la dimension environnementale dans leur projet : organiser des temps d'informations collectives, en lien avec le développement durable et les nouvelles normes pour les gestionnaires sur les possibilités (CRAL)

**Structurer et développer une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes, et notamment :**

- Maintenir la communication autour de la Prestation de Services Jeune pour les territoires nécessitant un besoin et poursuivre son déploiement
- Renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes : Poursuivre l'accompagnement et la collaboration avec le CRIJ dans le réseau des Promeneurs du Net. Sensibiliser les professionnels jeunesse aux missions des Promeneurs du Net.
- Mieux connaître et adapter l'offre aux modes de vie et aux attentes des jeunes et des familles en réalisant une enquête auprès de cette cible.

**Renforcer et accompagner la prise d'autonomie des jeunes via l'accès au logement et l'engagement citoyen, et notamment :**

- Poursuivre le soutien au développement des FJT
- Faciliter l'accès au BAFA.

**En complément sur la thématique Enfance, Jeunesse, les membres du Conseil d'Administration souhaitent mettre l'accent sur les éléments suivants :**

- Cette politique est désormais intégrée au SDSF depuis 2022. Il s'agit aussi d'un axe fort des CTG signées sur le territoire.
- La Caf 87 a développé une forte expertise en matière de Prestation de Service Jeune, qu'elle a expérimentée pour le compte de la branche.
- La Caf est attentive au maillage territorial avec une attention particulière consacrée au développement des structures et projet sur le nord du département.
- La Caf souhaite pouvoir s'appuyer davantage sur le dispositif Promeneurs du Net pour prévenir et accompagner les jeunes sur les effets négatifs des réseaux sociaux. Cet accompagnement pourrait d'ailleurs prendre la forme de présences plus systématiques dans les établissements scolaires.
- Les jeunes ayant été particulièrement touchés par la crise sanitaire et ses effets, la Caf souhaite notamment œuvrer en faveur de leur mobilité et examinera en CAS deux initiatives visant à faciliter l'obtention du permis de conduire.

▪ **Parentalité, séparation, violences intrafamiliales**

**Parentalité,  
séparation,  
violences  
intrafamiliales**

- Soutien à la parentalité
- Accompagnement des séparations
- Accompagnement des violences conjugales

Conformément aux orientations nationales en matière de parentalité, séparation, violences intrafamiliales, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

**Soutenir la parentalité et notamment :**

- Soutenir les parents dès l'arrivée de l'enfant par une action coordonnée avec le futur service universel d'accueil du jeune enfant et la démarche "1000 premiers jours". La Caf de la Haute-Vienne favorisera le développement des groupes "naissance" en Haute-Vienne et œuvrera à leur intégration dans les orientations de l'appel à projet REAAP.
- Favoriser l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité en :
  - optimisant le maillage territorial des lieux ressources parentalité en Haute-Vienne ; à savoir soutenir les lieux ressources existants et accompagner l'émergence de nouveaux lieux en fonction des besoins et opportunités ;
  - soutenant le développement des LAEP au travers de l'accompagnement à la création de nouveaux lieux/ antennes, de lieux itinérants et à l'élargissement des créneaux d'ouverture des LAEP existants ;
  - renforçant la visibilité de l'offre parentalité en Haute-Vienne au travers du développement de stratégies de communication à l'échelle des différents territoires (communes, EPCI), en s'appuyant sur les CTG et sur le SDSF ;
  - engageant une réflexion sur le déploiement potentiel de Promeneurs du Net « parentalité » en Haute-Vienne en lien avec les partenaires intéressés en fonction des besoins recensés sur le territoire.
- Innover et diversifier les actions de soutien à la parentalité notamment pour les parents d'adolescents en
  - accompagnant les collectivités dans la définition d'un projet parentalité, dans le cadre des CTG, en particulier en poursuivant l'accompagnement du développement des CLAS ;
  - développant l'offre de service autour du répit parental en Haute-Vienne ;

- renforçant le soutien aux familles qui partent en vacances avec le dispositif VACAF notamment au travers de la mise en place d'une aide au transport au niveau local.

#### **Renforcer l'accompagnement de la séparation, et notamment :**

- Poursuivre la mise en œuvre du parcours séparations à destination des 'non parents'.
- Soutenir le développement de la médiation familiale parents/ados : accompagner le service de médiation familiale de la Haute-Vienne à promouvoir et développer l'axe médiation parents/ados.
- Engager une réflexion visant à expérimenter un accompagnement dédié aux parents n'ayant pas la résidence principale de l'enfant.

#### **Accompagner les victimes de violences conjugales et notamment :**

- Servir l'aide universelle d'urgence AVVC.
- Poursuivre notre engagement local auprès des partenaires tel qu'il a été initié au travers de la signature du schéma local de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes 2022-2026 le 25 novembre 2022.
- Soutenir les projets qui visent la prise en charge des victimes et auteurs de violences, ainsi que le renforcement du rôle parental et du lien parent enfant.
- Accompagner le Centre de Prise en Charge des Auteurs de violence de notre territoire ainsi que les actions d'accompagnement des victimes de violences conjugales (parents et enfants).
- Accompagner la mise en œuvre de Mesures d'Accompagnement Protégé sur notre territoire.

#### **En complément sur la thématique Parentalité, séparation, violences intrafamiliales, les membres du Conseil d'Administration souhaitent mettre l'accent sur les éléments suivants :**

- La Caf est un relais important de communication auprès des familles pour faire connaître les nombreux dispositifs et les partenaires agissant sur ces politiques.
- La Caf poursuivra son engagement dans son rôle essentiel de coordination, d'impulsion et de pilotage du Comité technique du financement de médiation familiale et des espaces de rencontre.

#### **▪ Solidarités, animation de la vie sociale, handicap, autonomie**

##### **Solidarités, animation de la vie sociale, handicap, autonomie**

- Travail social (NB : ce sujet peut être ventilé différemment, et rattaché à la stratégie de service)
- Insertion
- Handicap
- Animation de la vie sociale

Conformément aux orientations nationales en matière de Solidarité, animation de la vie sociale, handicap, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

#### **Mettre en œuvre un parcours handicap local et notamment :**

- Faire évoluer les processus et le fonctionnement internes en analysant les indus pour les limiter, en expérimentant ou en modifiant nos modes opératoires, en désignant des référents AAH.
- Développer et promouvoir l'offre de service en accompagnant nos allocataires de manière proactive dans les étapes importantes ou les situations difficiles, en ciblant les nouveaux bénéficiaires et en proposant des aides à la complétude ainsi que de nouvelles offres attentionnées.
- Recenser les besoins des bénéficiaires en organisant un focus groupe.
- Echanger et s'associer sur le volet partenarial avec l'ensemble des structures intervenant sur le champ du handicap en étudiant la possibilité de proposer des offres communes et en diffusant davantage

d'informations techniques auprès des partenaires qui en ont besoin pour améliorer la qualité de l'accompagnement des allocataires.

- Engager ce parcours dans une dynamique territoriale de coopération interbranches.

**Contribuer à l'animation de la vie sociale des territoires et notamment :**

- Créer des conditions favorables au développement des équipements AVS notamment dans les QPV et les ZRR, en identifiant et en accompagnant les associations et les porteurs de projets :
  - Soutenir la création d'une structure AVS sur les 2 QPV non couverts de la ville de Limoges (Le Sablard et Portes Ferrées).
  - Accompagner le développement des structures sur : Limoges Métropole, la CC Haut Limousin en Marche, la CC Ouest Limousin et autres EPCI non couverts.
- Accompagner les initiatives innovantes dans les domaines de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique, et de la transition écologique et solidaire.
- Valoriser les actions menées par les structures AVS sur les territoires : accompagner les structures AVS dans la complétude de SENACS, pour montrer leur impact à l'échelle départementale.
- Proposer une offre d'accompagnement aux structures AVS en difficulté :
  - Créer une commission partenariale départementale dans le cadre du SDAVS.
  - Créer une cellule interne Caf
  - Professionnaliser les CCD sur les outils de détection des difficultés des structures AVS.
- Renforcer les modalités d'accompagnement pour les EVS souhaitant évoluer en centre social : Accompagner la réflexion de l'évolution de l'EVS gens du voyage Limoges Métropole, en centre social Gens du voyage.

**En complément sur la thématique Solidarités, animation de la vie sociale, handicap, autonomie, les membres du Conseil d'Administration souhaitent mettre l'accent sur les éléments suivants :**

- La Caf 87 a développé une forte expertise en matière d'animation de la vie sociale, reconnue par la mission nationale qui lui est confiée.
- La Caf joue un rôle essentiel sur l'ensemble du département et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et doit poursuivre son engagement en tant qu'acteur de la politique de la ville sur son champ de compétences et en complémentarité des autres acteurs.
- L'offre en cours de déploiement concernant les bénéficiaires de l'AAH présente un grand intérêt et illustre l'engagement de la Caf 87 dans une approche pro-active et attentionnée coconstruite avec les partenaires.

• **Logement**

**Logement**

- Dispositifs de prévention des impayés
- Lutte contre la non-décence des logements

Conformément aux orientations nationales en matière de logement, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

**Prévenir les expulsions et les impayés et notamment :**

- Renforcer l'information en faveur des bailleurs et des allocataires au travers de l'élargissement des réunions d'informations proposées sur le territoire.
- Poursuivre le partage de données et d'informations dans le cadre des CCAPEX.

**Contribuer à la lutte contre la non-décence et notamment :**

- Poursuivre l'accompagnement des OPAH/OPAH RU avec Limoges métropole qui visent l'adaptation et l'énergie des logements pour les occupants.

- Intensifier la mise en œuvre de ‘permis de louer’ sur le territoire et en particulier dans les actions phares des CTG. Une commune est actuellement concernée sur le territoire. Deux autres ont entamé les démarches, ainsi que Limoges Métropole comprenant 20 communes.
- Contribuer au déploiement de la plateforme Histologe d’ici la fin de l’année 2023 sur le département et soutenir les prestataires chargés de réaliser les diagnostics non-décence.

**En complément sur la thématique Logement, les membres du Conseil d’Administration souhaitent mettre l’accent sur les éléments suivants :**

- La Caf 87 souhaite maintenir son engagement en faveur de la lutte contre la non-décence et les marchands de sommeil sur le territoire haut-viennois.
- La Caf 87 poursuivra le soutien des partenaires qui œuvrent à ses côtés sur cette politique, et notamment les prestataires en charge de la réalisation des diagnostics.

### **Thématiques liées au service et à la performance :**

- **Stratégie de service et d’accès aux droits**

**Stratégie de service et d’accès aux droits**

- Accueil physique, téléphonique et électronique (omnicanal)
- Aller-vers
- Plan d’accessibilité aux services
- Approche populationnelle
- Travail social
- Promotion du numérique
- Partenariats d’accueil
- Autres dispositifs d’accès aux droits

Conformément aux orientations nationales en matière de stratégie de services et d’accès aux droits, la Caf de la Haute-Vienne s’engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

**Poursuivre l’évolution engagée de notre approche de la relation de service vers une relation omnicanales, et notamment :**

- Consolider notre stratégie d’accessibilité par une offre d’accueil avec ou sans rendez-vous (accueil inconditionnel).
- En lien avec le parcours handicap sur lequel nous travaillons, engager une réflexion sur la possibilité d’accueillir des publics selon des modalités adaptées (ex : sanctuariser des créneaux d’accueil dédiés aux personnes souffrant de handicaps en privilégiant les accueils à la luminosité adaptée et peu bruyants).
- Poursuivre l’accompagnement des allocataires dans l’utilisation du caf.fr et des téléservices au travers notamment de notre offre de co-navigation au sein de l’espace numérique de notre accueil et de l’offre d’accompagnement par notre hotline locale, en lien avec le programme d’accessibilité numérique national.
- Proposer aux allocataires une offre d’accueil d’urgence par un Travailleur Social lorsqu’il se présente à la Caf et se trouve en grande difficulté ou en souffrance (écoute, conseil, accompagnement et orientation vers un partenaire si ‘hors cible’).
- Programmer des rendez-vous en binôme entre GCA et travailleur social pour favoriser l’accès aux droits.

**Aller-vers nos allocataires avant qu’ils ne viennent à nous, et notamment :**

- ⇒ Déploiement de nouveaux parcours attentionnés dans la logique d’approche populationnelle (hors processus de production). Sur la base d’un état des lieux des parcours existants en Caf, définir l’intérêt de les déployer.

- ⇒ Poursuite des travaux du groupe de travail sur les bénéficiaires AAH avec la mise en œuvre d'un 'focus groupe' en 2024.
- ⇒ Développement des offres/parcours à destination des TI/jeunes/arrivée de l'enfant (COG) en interbranches.
- ⇒ Proposer des actions collectives dans les QPV (à l'image du "café des parents" piloté par la CPAM) car les populations vulnérables ne se rendent pas aux manifestations organisées à la Caf.

**Optimiser notre niveau de service au travers des réflexions relatives à l'approche populationnelle, et notamment :**

- Réflexion sur déploiement d'une organisation de la production par corbeilles thématiques selon niveau de complexité en lien avec la dynamique d'approche populationnelle initiée par le réseau.
- Organiser la relation de service autour de parcours attentionnés.

**Réaffirmer la Caf dans son rôle majeur d'accès aux droits dans les territoires, en garantissant l'accessibilité à un référentiel de services, et notamment :**

- **En matière de travail social,**
  - Poursuivre la réflexion relative à l'optimisation de la pratique en matière de travail social au travers des benchmarks réalisés auprès de différentes Caf en particulier en progressant sur le nombre d'accompagnements proposés, sur le taux de recours aux offres proposées. Cette dynamique pourra s'appuyer utilement sur le déploiement en cours de l'outil Rosas.
  - Engager une étude visant à identifier les pistes permettant de consolider le processus allocataire et de créer des synergies interservices (SAF-SAA) en :
    - mettant en place un circuit privilégié pour que les dossiers avec des situations urgentes signalées par le SAF soient pris prioritairement en charge par le SAA ;
    - orientant vers le SAF des familles exprimant une inquiétude sur les risques d'impayés de loyer suite à une perte d'emploi ;
    - systématisant une présentation du SAF aux nouveaux agents du SAA à la prise de fonction afin d'optimiser la qualité d'orientation en présence d'une situation nécessitant une intervention dans le périmètre d'action.
- **En matière de partenariat d'accueil**
  - Poursuivre notre stratégie d'accueil en proximité
    - en s'inscrivant systématiquement dans chaque nouvelle France Services ;
    - en continuant à expérimenter des permanences en territoires.

• **Délivrance du juste droit**

**Délivrance du juste droit**

- Mise en place de la solidarité à la source
- Lutte contre les erreurs et la fraude (prestations et aides aux partenaires)
- Outillage et stratégie de production (prestations et aides aux partenaires)
- Actions d'amélioration continue de la qualité (prestations et aides aux partenaires)
- Autres dispositifs de sécurisation et d'optimisation du recouvrement

Conformément aux orientations nationales en matière de Délivrance du juste droit, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

**Mettre en place la solidarité à la source** selon la programmation nationale.

**Outiller la stratégie de production** en utilisant au maximum les outils nationaux.

#### Lutter contre les erreurs et la fraude :

- Mettre en œuvre les actions de prévention des indus.
- Renforcer la fonction lutte contre la fraude.
- Mettre en œuvre une Commission Fraudes transversale ordonnateurs/Dcf.

#### Engager des actions d'amélioration continue de la qualité et notamment :

- Réfléchir au déploiement d'une organisation de la production par corbeilles thématiques selon le niveau de complexité en lien avec la dynamique d'approche populationnelle initiée par le réseau.
- Travailler à la fiabilisation des outils de pilotage et de projection de la production au travers du déploiement d'ACME.
- Contribuer à l'amélioration des indicateurs de la production relative à la charge autogénérée.
- Mettre en œuvre le PAQT local.
- Poursuivre le déploiement de la Démarche Qualité Intégrée et d'amélioration continue.

#### Sécuriser et d'optimiser le recouvrement :

- S'investir et optimiser le recouvrement proactif au travers du télé recouvrement mutualisé, et en mettant en œuvre des contacts sortant pro-actifs voire des rendez-vous à l'accueil en cas de non-suite.
- Professionnaliser la fonction rédaction juridique et contribuer au futur réseau juridique de la branche.

#### ▪ **Responsabilité sociétale des organisations (RSO)**

##### Responsabilité sociétale des organisations (RSO)

- Inclusion, égalité entre les femmes et les hommes
- Transition écologique (interne et des partenaires et publics)
- Mobilisation des parties prenantes locales
- Actions en faveur du tissu économique local (achats, marchés...)

En termes d'engagement RSO, la Caf de la Haute-Vienne va s'investir plus à même pour une politique de gestion innovante et partagée de ses ressources, aussi bien en termes de Grh que de transition pour une sobriété énergétique.

A ce titre, la Caf se fixe d'affirmer une marque employeur locale en cohérence avec le niveau national, et avec son plan QVCT :

- Recrutements innovants.
- Inclusion et promotion de la diversité.
- Baromètre interne agents.
- Maintien de la performance index égalité Hommes / Femmes.
- Actions en faveur de la RQTH.

Engagé depuis des années pour le développement durable, la Caf poursuit cet engagement au service de la transition énergétique :

- Entretien et maintien l'existant : chaudière à gaz à condensation hautes performances et robinets thermostatiques radiateurs, panneaux solaires production d'eau chaude, système CVC dernière génération, éclairage LED avec détection de présence, robinets d'eau avec mousseurs, parc automobile tout hybride et un véhicule électrique, vélos électriques, tri des déchets, etc...
- Garantir des marchés et achats responsables, soucieux de l'implication sociétale locale.
- Développer notre action au travers de projet innovants :
  - Développement du marché régional MTI (Marché de Température avec Intéressement) porté par la Caf 87 en inter organismes/interbranches ;
  - Mise en service des Ombrières photovoltaïques du parking agents ;

- Projet de panneaux photovoltaïques en toiture terrasse avec système type PAC couplé à notre système de chauffe et permettant de faire des économies en inter-saisons (automne, printemps) ;
- Projet de récupération d'eau (en lien avec la Cnaf).

▪ **Contributions, coopérations et dispositifs de coordination territoriaux**

**Contributions, coopérations et dispositifs de coordination territoriaux**

- Participation à des dispositifs d'entraide et à des activités mutualisées
- Coopérations interbranches et inter-administratifs
- Pilotage et développement des dispositifs de coordination (CTG, SDSF, CDSF...)
- Stratégie d'animation des réseaux de partenaires sur le territoire

Conformément aux orientations nationales en matière de contributions, coopérations et dispositifs de coordination territoriaux, la Caf de la Haute-Vienne s'engage sur la période conventionnelle 2023-2027 à :

**Participer aux dispositifs d'entraide et à des activités mutualisées, et notamment :**

- Assurer les gestions AVPF, GPERS, pour d'autres Caf.
- Engager les démarches en vue d'accroître nos effectifs SNAP.
- Proposer une offre de service à d'autres Caf sur la gestion des tiers.

**Poursuivre les coopérations interbranches et inter-administratifs initiées (notamment HELUP, convention Cnam-Caf) et en initier de nouvelles.**

**Optimiser le pilotage et le développement des dispositifs de coordination (CTG, SDSF, CDSF...).**

- Atteindre un taux de couverture CTG à 100% du territoire au 31/12/2023.
- Poursuivre notre engagement dans l'animation du SDSF et du CDSF avec notamment l'objectif de réintégrer la ville de Limoges dans le SDSF et le CDSF et de réfléchir à une intégration du SDAVS au SDSF.

**Accompagner les projets de territoires avec les partenaires et les élus locaux et notamment :**

- Evaluer et renouveler le SDSF et le SDAVS en utilisant la doctrine nationale pour définir une méthodologie d'évaluation et de renouvellement des schémas.
- Maintenir une dynamique partenariale autour du développement des offres aux familles sur l'ensemble du territoire : organiser et animer des groupes de travail partenariaux par thématique ainsi que les instances de suivi des actions des schémas.
- Intégrer le schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil porté par les autorités organisatrices dans chaque CTG : conventionner avec les collectivités les trajectoires de développement de l'offre d'accueil petite enfance. (Majoration financement places nouvelles et existantes).
- Evaluer et renouveler les CTG existantes : définir une méthodologie d'évaluation et de renouvellement des CTG et accompagner les territoires.
- Créer un réseau de chargés de coopération CTG à l'échelle du département : organiser des temps de rencontre entre les chargés de coopération afin de recenser leurs besoins et d'établir un plan d'action adapté.

▪ **Innovation**

**Innovation**

- Inscription de la Caf dans une dynamique d'innovation qu'elle soit managériale et transformative, sociale ou de performance
- Participation aux dynamiques régionales d'innovation
- Contribution aux programmes d'innovation sociale nationaux
- Partage de bonnes pratiques d'initiatives locales



**La Présidente du Conseil d'Administration de la Cnaf**



**Isabelle SANCERNI**

**Le Directeur de la Cnaf,**



**Nicolas GRIVEL**

**Le Président du Conseil d'Administration  
de la Caf de la Haute-Vienne**



**Thierry DEBOURG**

**Le Directeur de la Caf  
de la Haute-Vienne**



**Dominique TROUDET**

Le projet d'entreprise de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne est une dynamique, sans cesse réinterrogée, en phase avec la vision définie par le dirigeant de l'organisme et portée devant l'ensemble des salariés :

*« Ensemble, donnons vie à nos idées pour une performance durable et innovante  
à l'attention des familles et des salariés ! »*

Ce projet est intimement lié à la culture d'entreprise de la Caisse, qui s'appuie sur :

- Ses 4 ambitions fondatrices :
  - ✓ Promouvoir l'innovation et la créativité ;
  - ✓ Contribuer à la QVCT – Qualité de Vie et des Conditions de Travail ;
  - ✓ Promouvoir la performance collective ;
  - ✓ Agir et être reconnu comme acteur économique et social du territoire.
- Ses 4 valeurs fondatrices en prise avec l'innovation managériale : engagement, responsabilité, confiance, innovation.
- Sa philosophie d'organisation reposant sur la participation de chacun (incluant le droit à l'expérimentation et le droit à l'erreur).

Reposant avant tout sur une évolution des postures comme levier de la performance collective et durable, basée sur l'intelligence collective, la transversalité et la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), le projet d'entreprise de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Vienne est un formidable outil qui donne du sens à notre quotidien professionnel. Au service de chaque salarié, il contribue à valoriser notre mission de service public.

C'est dans ce cadre qu'au cours de la présente période, la Caf de la Haute-Vienne a mené à bien la conception et la construction de son Lab « Eur&Caf » (\*), lieu dont la vocation est de favoriser l'innovation dans le but de proposer une offre de service rénovée et adaptée aux besoins de nos allocataires, nos partenaires mais également pour faciliter le travail de nos agents en interne, l'objectif étant ainsi de mobiliser l'intelligence collective, le collaboratif, l'ouverture sur l'extérieur et l'apprentissage.

En complément, la Caf ambitionne de nouer un partenariat avec l'Université de Limoges sur la période contractuelle, notre Lab pouvant être le réceptacle de travaux conjoints entre la Caf et l'Université (voire d'autres partenaires) sur tout ce qui a trait aux études sociologiques et/comportementales de manière générale, mais aussi dans le domaine du marketing social, sans oublier les apports réciproques en termes de 'passerelle' de savoirs (ex : IAE de Limoges et son cursus 'Management de l'innovation').

Enfin sur cette thématique, la Caf contribuera aux réflexions et travaux régionaux et nationaux.

Sur ce dernier point, un rapprochement avec le CafLab de la Cnaf sera à opérer, pouvant par exemple positionner Eur&Caf comme lieu d'expérimentation d'innovations conçues au plan national.

Notre Lab sera aussi au service de nos différents partenariats avec les autres organismes de Sécurité Sociale présents sur Limoges.

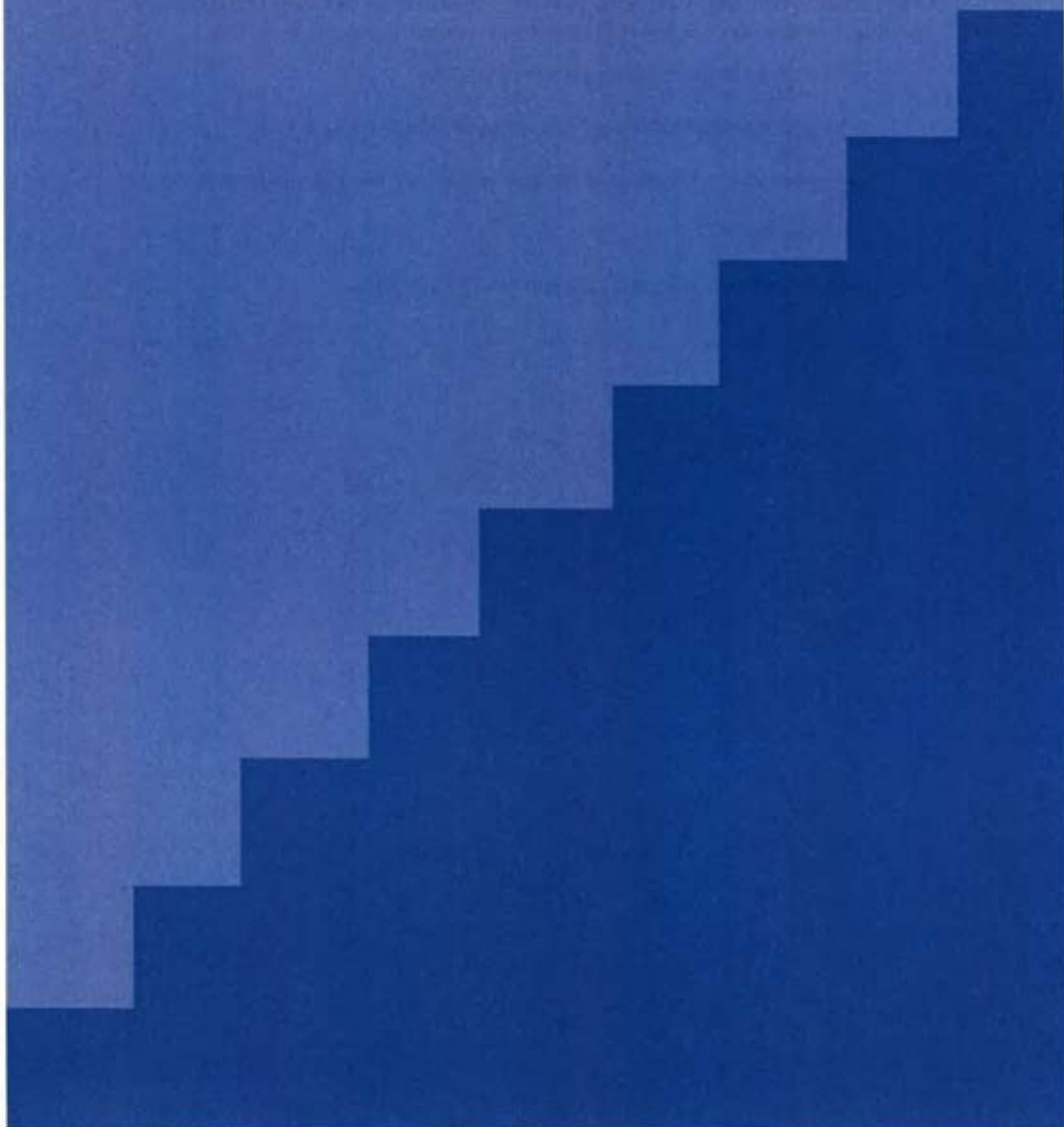
*(\*) Eur&Caf est le nom du site Lab de la Caf de la Haute-Vienne – il est constitué de plusieurs entités : le Cr&Lab espace principal modulable dédié à la créativité, le Cin&Lab espace numérique audio-vidéo, le Caf&tude lieu de réflexion et de concentration, l'&xpoLab lieu d'exposition culture, et le Caf&Co lieu convivial du Lab*

*Annexe 2 : Plan Eur&Caf*



Plan Eur&Caf.pdf

# INDICATEURS



## LES INDICATEURS DU CPOG

Dans le cadre de la déclinaison de la Cog 2023-2027, **41 indicateurs** ont été retenus dans le cadre du suivi des indicateurs Cpog. Principalement issus des indicateurs inscrits sur cette nouvelle Cog, 10 indicateurs hors Cog ont cependant été ajoutés puisqu'ils correspondent à des enjeux essentiels pour la branche.

Cette déclinaison au niveau local permet d'apprécier la trajectoire de l'organisme sur la durée de la Cog. Les cibles des indicateurs figurant dans le tableau, correspondent :

- soit à la cible fixe inscrite chaque année dans la COG,
- soit à une cible individualisée qui sera transmise chaque année aux Caf,
- soit à une cible nationale pour certains indicateurs hors Cog qui ne seraient pas individualisées,
- soit d'indicateur de suivi, sans cible particulière à atteindre

## SERVICES A L'ALLOCATAIRE

Indicateur	Nature	Type	Cible
COG 08-25 Taux de réclamations traitées dans le délai de 10 jours	COG	Résultat	COG
COG 08-27 Taux de courriels traités dans le délai de 2 jours sur les courriels d'information générale	COG	Résultat	individualisée à partir de 2024
COG 08-28 Taux d'utilisation des téléservices bouquet allocataires	COG	Résultat	individualisée à partir de 2024
COG 08-29 Délai moyen de démarche des prestations légales	COG	Résultat	individualisée
COG 08-30 Délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux	COG	Résultat	individualisée
COG 08-31 Délai moyen de démarche des demandes de prestations afférentes au minima sociaux.	COG	Résultat	individualisée à partir de 2024
COG 08-32 Délai moyen de démarche des pièces de demande de l'aide personnelle au logement	COG	Résultat	individualisée à partir de 2024
COG 08-33 Proportion du stock national dont l'antériorité est supérieure à 40 jours	COG	Résultat	COG en 2023 puis individualisée à partir de 2024
COG 04-15 Taux de recouvrement global des impayés de pension alimentaire* (pour les Caf pivots)	COG	Résultat	COG
COG 04-16 Taux de recouvrement des impayés de pension alimentaire avec IF * (pour les Caf pivots)	COG	Suivi	COG
COG 04-17 Nombre de pensions alimentaires intermédiées ou avancées * (pour les Caf pivots)	COG	Suivi	individualisée
Délai de démarche Aripa hors IF sans impayé* (pour les Caf pivots)	Hors COG	Résultat	nationale
Délai démarche IF sans impayé * (pour les Caf pivots)	Hors COG	Résultat	nationale

### Nos objectifs personnalisés pour 2023

- COG 08-25 Taux de réclamations traitées dans le délai de 10 jours : 71%
- COG 08-29 Délai moyen de démarche des prestations légales : 17 j
- COG 08-29 Délai moyen de démarche des prestations légales : 15 j
- COG 08-33 Proportion du stock national dont l'antériorité est supérieure à 40 jours : 11%

## POLITIQUES ET GESTION D'ACTION SOCIALE

Indicateur	Nature	Type	Cible
<b>Information famille</b>			
COG 01-11 Part des villes de plus de 10 000 habitants avec un Rpe implanté sur la commune	COG	Résultat	COG
Pourcentage d'assistants maternels référencés sur monenfant.fr	Hors COG	Résultat	nationale
<b>Information famille</b>			
COG-01-02 Taux de familles avec enfants de moins de trois ans bénéficiant d'un mode d'accueil formel soutenu par la branche famille (hors préscolarisation)	COG	Résultat	COG
Part des CTG intégrant un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant	Hors COG	Résultat	Cible : 100% en 2027
<b>Accessibilité</b>			
COG 01-03 Taux de familles avec enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de bas revenus bénéficiant d'un mode d'accueil formel	COG	Résultat	COG
COG-01-05 Nombre d'enfants bénéficiaire d'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection accueillis en Eaje Psu	COG	Suivi	
COG-01-07 Part des structures d'accueil de la petite enfance participant à l'enquête « Filoué »	COG	Résultat	COG
<b>Qualité / développement durable</b>			
COG-01-06 Nombre des structures d'accueil de la petite enfance bénéficiant des aides à l'investissement au titre de la transition écologique	COG	Suivi	
COG-01-10 Nombre d'assistants maternels par ETP en Relais petite enfance (RPE)	COG	Suivi	
<b>Enfance/Jeunesse / Parentalité</b>			
COG-02-12 Nombre d'heures en accueil collectif de mineurs (ACM) bénéficiant du complément inclusif handicap	COG	Suivi	
COG-02-13 Nombre d'heures d'accueil en ALSH	COG	Suivi	
COG-02-14 Nombre de familles bénéficiant d'aides au départ en vacances gérées par Vacaf	COG	Suivi	
COG-04-18 Nombre d'heures de fonctionnement des Lieux d'accueil enfants parents (Laep)	COG	Suivi	
Nombre de "lieux ressources" parentalité existants sur le département (espaces parents, maisons des familles, maisons des 1000J)	Hors COG	Suivi à partir de 2024	

### Nos objectifs personnalisés pour 2023

- COG-01-11 Part des villes > 10 000 habitants avec un Rpe implanté sur la commune : 90%
- Pourcentage d'assistants maternels référencés sur monenfant.fr : 70%
- COG-01-02 Taux de familles avec enfants de moins de trois ans bénéficiant d'un mode d'accueil formel soutenu par la branche Famille (hors préscolarisation) : 56%

- COG-01-03 Taux de familles avec enfants de moins de trois ans vivant sous le seuil de bas revenus bénéficiant d'un mode d'accueil formel : 22%
- COG-01-07 Part des structures d'accueil de la petite enfance participant à l'enquête « Filoué » : 87%
- Part des CTG intégrant un schéma de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant : 100% en 2027

## PERFORMANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Indicateur	Nature	Type	Cible
COG 12-26 Taux de formation des agents	COG	Résultat	COG
COG 12-47 Productivité par unité d'œuvre famille (allocataires pondérés)	COG	Résultat	Individualisée à partir de 2024
COG 12-48 Coût par unité d'œuvre famille (allocataires pondérés)	COG	Résultat	Individualisée à partir de 2024
COG 12-49 Taux d'absentéisme pour maladie de courte durée inférieur à huit jours	COG	Résultat	Individualisée à partir de 2024
COG 12-51 Ratio de surface utile brut par résident (en SUB) pour les nouveaux sites ou les sites objet de réhabilitations dès lors que les espaces sont reconfigurés ; ayant fait l'objet d'un projet dans le cadre du PNI	COG	Résultat	COG
COG 12-53 Taux d'évolution de la consommation d'énergie (année de référence 2021)	COG	Résultat	COG

### Nos objectifs personnalisés pour 2023

- COG 12-46 Taux de formation des agents : 70%
- COG 12-51 Ratio de surface utile brut par résident (en SUB) pour les nouveaux sites ou les sites objet de réhabilitations dès lors que les espaces sont reconfigurés ; ayant fait l'objet d'un projet dans le cadre du PNI : 14m<sup>2</sup>
- COG 12-53 Taux d'évolution de la consommation d'énergie (année de référence 2021) : -5%



## MAITRISE DES RISQUES ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Indicateur	Nature	Type	Cible
COG 10-41 Montant total des préjudices frauduleux constatés	COG	Résultat	Individualisée
COG 10-42 Taux de recouvrement des indus frauduleux (hors Rsa)	COG	Résultat	Individualisée à partir de 2024
COG 10-43 Taux de recouvrement des indus non frauduleux	COG	Résultat	Individualisée
Indicateur de qualité en sortie de liquidation (IQL0)	Hors COG	Résultat	Individualisée
Indicateur de qualité de liquidation à 6 mois (IQL6)	Hors COG	Résultat	Individualisée
Taux d'atteinte de l'objectif datamining métier (cible 250) en volume	Hors COG	Résultat	Individualisée
Montant redressé dans le cadre du contrôle des données entrantes (déclinaison par typologie de contrôle dans le cadre du PCI)	Hors COG	Résultat	Individualisée à partir de 2024
Pourcentage d'établissements d'accueil du jeune enfant contrôlés au moins une fois tous les 5 ans	Hors COG	Résultat	A compter de 2024

### Nos objectifs personnalisés pour 2023

- COG 10-41 Montant total des préjudices frauduleux constatés : 1 756 166 €
- COG 10-43 Taux de recouvrement des indus non frauduleux : 88%
- Indicateur de qualité en sortie de liquidation (IQL0) : 93,6%
- Indicateur de qualité de liquidation à 6 mois (IQL6) : 96,1%
- Objectif datamining métier (cible 250) en volume : 6 946

# ANNEXES

**LE MOT DU DIRECTEUR**

Le mot du directeur est à la fois un message de bienvenue et un message de remerciement. C'est un message qui vise à motiver et à encourager les collaborateurs. C'est un message qui vise à leur faire connaître les objectifs de l'entreprise et à leur faire comprendre leur rôle dans la réalisation de ces objectifs. C'est un message qui vise à leur faire connaître les valeurs de l'entreprise et à leur faire comprendre comment elles se traduisent dans le quotidien. C'est un message qui vise à leur faire connaître les projets de l'entreprise et à leur faire comprendre comment ils peuvent y contribuer. C'est un message qui vise à leur faire connaître les défis de l'entreprise et à leur faire comprendre comment ils peuvent les relever. C'est un message qui vise à leur faire connaître les succès de l'entreprise et à leur faire comprendre comment ils peuvent y contribuer. C'est un message qui vise à leur faire connaître les perspectives de l'entreprise et à leur faire comprendre comment ils peuvent y contribuer.

**Ensemble, donnons vie à nos idées pour une performance durable et innovante !**

Le directeur général, **Philippe BOUTIER**



## LES 4 AMBITIONS

- ACTEUR TERRITORIAL RECONNU** (Icon: location pin)
- PERFORMANCE COLLECTIVE ET DURABLE** (Icon: group of people)
- QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL** (Icon: hand holding a gear)
- INNOVATION ET CREATIVITÉ** (Icon: gears)



## VISION VALEURS AMBITIONS STRATÉGIE

# Cap 2025

PROJET D'ÉTUDE DE FÉCONDITÉ POUR UN PROGRAMME CAPET ET PROJET 1

Annexe 1



## LES 4 VALEURS

### ENGAGEMENT

Participer à l'élaboration de la stratégie et partager à l'échelle de l'entreprise les idées et les initiatives de l'entreprise.

### RESPONSABILITÉ

Maîtriser de son action et de ses décisions tout au long de son parcours individuel et collectif.

### INNOVATION

Rechercher constamment l'amélioration de l'existant.

### CONFIANCE

Créer les conditions de travail pour favoriser un environnement de relations appropriées.

## Comment CELA FONCTIONNE ?

Le Directeur établit la Vision... et co-construit les principes de la stratégie avec l'équipe pluridisciplinaire.



### LA VISION

ENSEMBLE, DONNONS VIE À NOS IDÉES POUR UNE PERFORMANCE DURABLE ET INNOVANTE !



### LA STRATEGIE : CAP 2025 !

Mise en acte des finalités et des objectifs fondamentaux à court, moyen et long terme en se réajustant selon les contextes et/ou le contexte, tout en restant fidèle à la vision.

## QU'EST-CE QUI ALIMENTE LE PROJET D'ENTREPRISE ?



## DYNAMIQUE GLOBALE DE CULTURE D'ENTREPRISE

## LES GROUPES Projets

**RENFORCER NOTRE COLLECTIF**  
Faire face aux défis spécifiques  
Zilma, web, speed meeting

**DYNAMISER NOTRE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL**

Valorisation des espaces  
Ateliers, cours de cuisine, stage interne  
conférences, nouveaux modes de restauration,

**AMÉLIORER NOTRE OFFRE DE SERVICE**

Call, la nuit de l'abonnement  
suivi numérique,  
paiements séparés.

Annexe 2 : Plan Eur&Caf





Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Gestion (CPOG)

2023 – 2027

**Diagnostic Socio-Economique**

Aout 2023 – V1

# Sommaire

Géographie et caractérisation du territoire	Pages 2 à 8
Démographie	Pages 9 à 16
Parentalité	Pages 17 à 23
Petite enfance	Pages 24 à 28
Enfance - jeunesse	Pages 29 à 33
Insertion	Pages 34 à 38
Logement	Pages 39 à 42
Synthèse	Page 43
Références	Page 44

## Géographie et caractérisation du territoire

Placé au 'cœur' de la France, la Haute-Vienne est un département situé au nord-est de la région Nouvelle Aquitaine, à la limite du massif central.

Il est limitrophe avec cinq départements de la région Nouvelle Aquitaine : la Vienne, la Charente, la Dordogne, la Corrèze, la Creuse – et un département (*sur un faible kilométrage*) de la région Centre Val de Loire : l'Indre.

Sa préfecture, Limoges, est la 2<sup>ème</sup> Ville de Nouvelle Aquitaine après Bordeaux.

Traversé par la rivière Vienne d'est en ouest, ce département bénéficie d'un environnement naturel important et protégé : deux réserves naturelles nationales (*la Tourbière des Duges et l'Astroblème de Rochechouart-Chassenon*), deux parcs naturels régionaux (*Périgord-Limousin et Millevaches-en-Limousin*), et deux réserves naturelles régionales (*Les Sauvages et Le Réseau de Landes Atlantiques du PNR Périgord-Limousin*). La surface forestière de la Haute-Vienne représente près de 30% de son territoire (*la filière bois y est très présente*).

Au niveau des infrastructures routières, la Haute-Vienne est traversée du nord au sud par l'autoroute A20 (axe Paris-Barcelone), et d'est en ouest par la route Centre Europe Atlantique (axe Nantes-Genève).

Dans le domaine ferroviaire, le département n'est pas desservi par les réseaux à grande vitesse mais bénéficie d'un réseau de plus de 300 km de lignes exploitées, dont la ligne POLT (Paris Orléans Limoges Toulouse) permettant de relier Paris à Barcelone.

Dans le domaine aérien, l'aéroport de Limoges-Bellegarde permet d'accueillir environ 300000 passagers par an (*vols réguliers pour Lyon et vers l'Angleterre et le Maroc*).

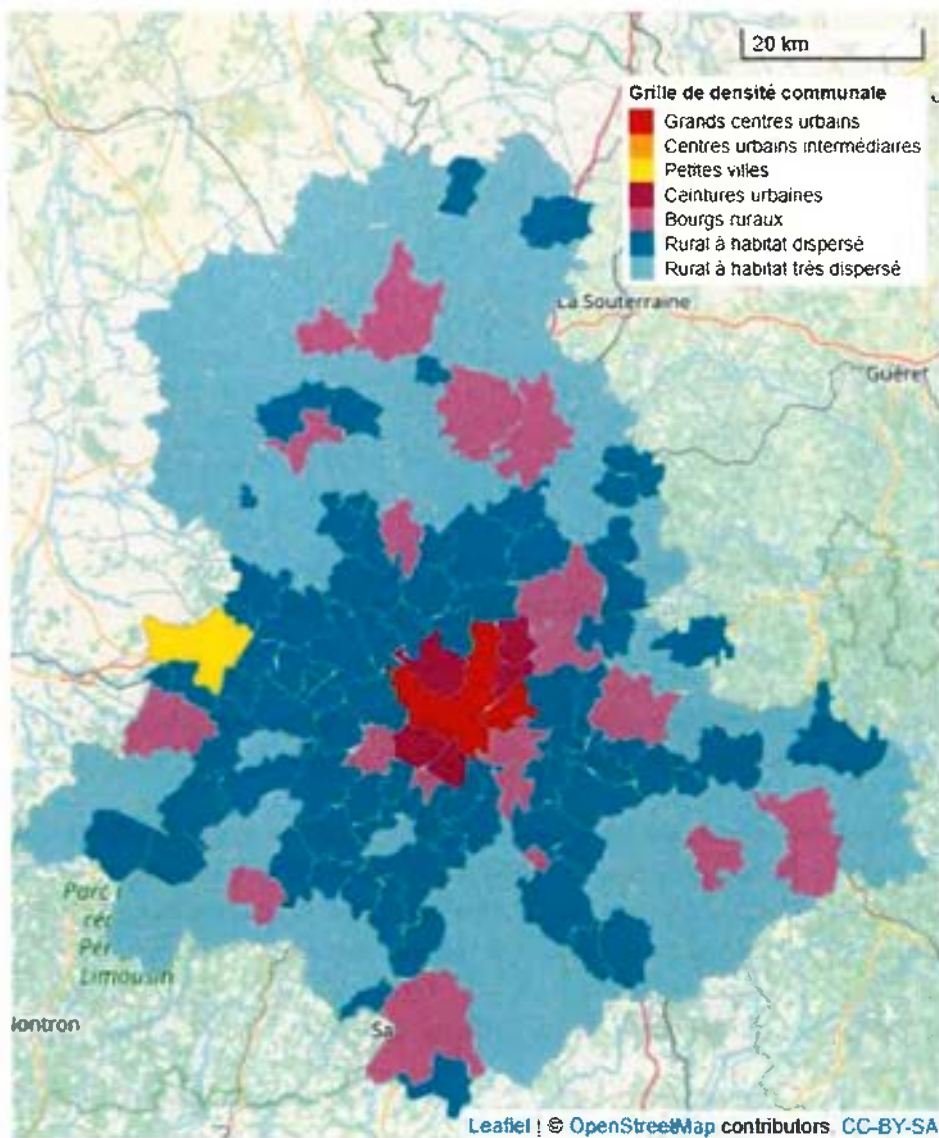
Figure 1 - La géographie du territoire





Le département de la Haute-Vienne comporte un grand centre urbain autour de Limoges et sa ceinture urbaine. La 2<sup>ème</sup> commune la plus importante est la Ville de Saint Junien à l'ouest, en direction d'Angoulême. Le reste du département est à composante rurale.

Figure 2 – Grille de densité communale



Source : INSEE, COG (Code Officiel Géographique) 2022

Figure 4 – Nombre de communes

département de la Haute Vienne	region Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de l'ail	France
nombre de communes (géographie 2022)	nombre moyen de communes par département		
195	359	401	346

source : INSEE, COG 2022

**Figure 5 – Répartition des communes selon leur nombre d'habitants**

**Répartition des communes selon leur nombre d'habitants**

	département de la Haute Vienne		région Nouvelle-Aquitaine		départements du Grand-Ouest		France (hors Mayotte)	
	nb. de communes (géographie 2022)	répartition des communes	nb. de communes (géographie 2022)	répartition des communes	nb. de communes (géographie 2022)	répartition des communes	nb. de communes (géographie 2022)	répartition des communes
moins de 500 habitants en 2019	72	36,9%	2 122	51,8%	1 205	38,4%	18 355	52,5%
entre 500 et 999 habitants en 2019	51	26,2%	950	22,0%	494	15,3%	6 655	19,0%
entre 1 000 et 4 999 habitants en 2019	61	31,3%	915	20,2%	374	11,6%	7 748	22,2%
entre 5 000 et 49 999 habitants en 2019	10	5,1%	173	4,0%	117	3,6%	2 052	5,9%
50 000 habitants ou plus en 2019	1	0,5%	9	0,2%	4	0,1%	128	0,4%
<b>TOTAL communes</b>	<b>195</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 109</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 096</b>	<b>100,0%</b>	<b>34 938</b>	<b>100,0%</b>

Source : INSEE, LOG 2022 et Recensement 2019

La Haute-Vienne comprend 195 communes, soit un nombre atypique très largement inférieur à la moyenne des départements de taille comparable, de ceux qui constituent la Région, et à l'échelle de la France.

Une seule commune – Limoges, Préfecture – possède une population municipale en 2019 supérieure à 50 000 habitants : Limoges, Préfecture de la Haute-Vienne (130 600 habitants).

Dix communes ont une population municipale supérieure comprise entre à 5 000 et 50 000 habitants : il s'agit de Saint-Junien (2<sup>ème</sup> ville du département à l'ouest limite Charente), de 6 communes de l'aire urbaine de Limoges (Panazol, Couzeix, Isle, Feytiat, Le Palais sur Vienne, Condat sur Vienne), de Saint Yrieix La Perche au sud, d'Aixe sur Vienne à l'ouest, et d'Ambazac au nord-est.

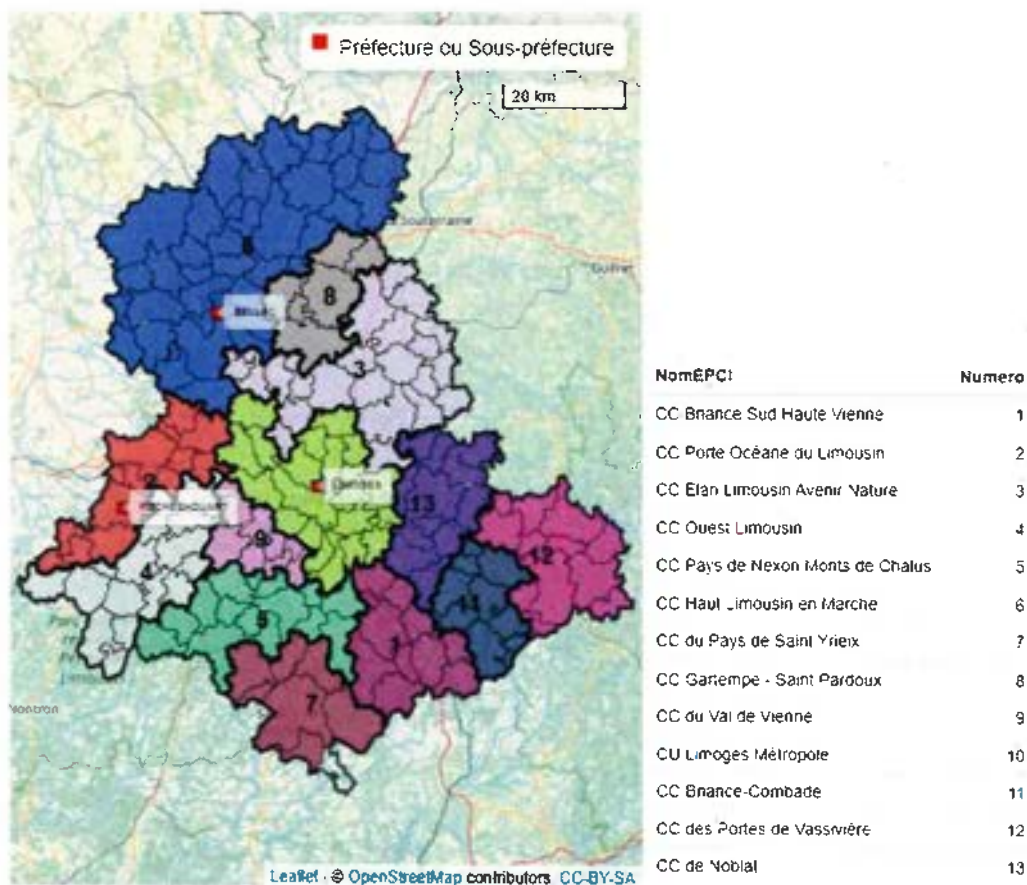
Dans le département, 95% des communes ont moins de 5 000 habitants, et près des deux-tiers moins de 1 000 habitants.

Administrativement, le département de la Haute-Vienne comporte trois arrondissements : Limoges est la Préfecture, et Bellac et Rochechouart sont les Sous-Préfectures.

Le département comporte treize établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

On retrouve au centre la seule communauté urbaine : celle de Limoges, les 12 autres EPCI représentant des communautés de communes.

– La géographie des EPCI et des communes



Source : DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) au 01/01/2022

Figure 6 – Nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

département de la Haute Vienne	région Nouvelle-Aquitaine	départements du groupe de Cal	France
nombre d'EPCI (géographie 2022)	nombre moyen d'EPCI par département		
13	13	13	12

Source : Direction Générale des Collectivités Locales 2022

Figure 7 – Répartition des EPCI selon leur nombre d'habitants

	département de la Haute Vienne		région Nouvelle-Aquitaine		départements du groupe de Cal		France (hors Mayotte)	
	nb. d'EPCI (géographie 2022)	répartition des EPCI	nb. d'EPCI (géographie 2022)	répartition des EPCI	nb. d'EPCI (géographie 2022)	plus nombreux EPCI	no. d'EPCI (géographie 2022)	répartition des EPCI
moins de 10 000 habitants en 2019	4	30,8%	24	15,6%	11	23,3%	218	17,4%
entre 10 000 et 19 999 habitants en 2019	5	38,5%	52	33,8%	44	33,3%	309	24,7%
entre 20 000 et 49 999 habitants en 2019	1	23,1%	70	32,5%	33	24,8%	447	35,7%
entre 50 000 et 499 999 habitants en 2019	1	7,7%	27	17,5%	20	18,9%	247	21,3%
500 000 habitants ou plus en 2019	0	0,0%	1	0,6%	0	0,0%	12	1,0%
TOTAL EPCI	13	100%	154	100,0%	113	100,0%	1 233	100,0%

Source : DGCL 2022 et Insee Recensement 2019

La communauté urbaine de Limoges est la plus peuplée avec un peu plus de 186 000 habitants, les 12 autres EPCI ayant moins de 50 000 habitants (dont 4 de moins de 10 000 habitants).

La Haute-Vienne présente une prédominance rurale, espace qui rassemble plus de 50% de la population totale.

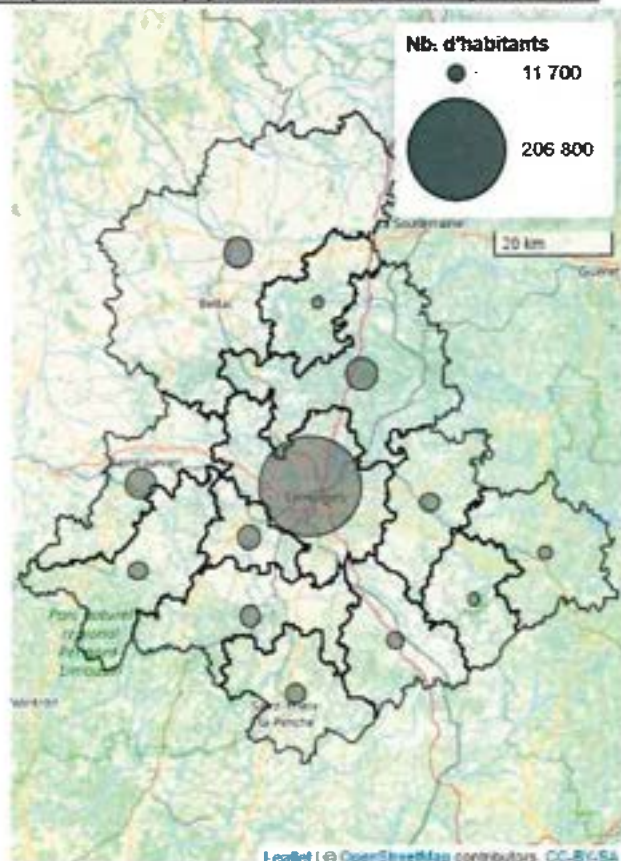
Dans l'espace urbain, 47% de la population réside dans les centres urbains ou leur ceinture, et 3% dans la seule petite ville, située à l'ouest.

**Figure 2bis - Répartition des habitants selon le type de commune dans la 'grille de densité communale'**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
Grands centres urbains	38,1%	22,2%	8,6%	38,1%
Centres urbains intermédiaires	0,0%	10,6%	17,6%	13,1%
Petites villes	3,0%	7,2%	8,8%	6,0%
Ceintures urbaines	8,9%	9,1%	6,1%	10,2%
Bourgs ruraux	16,3%	17,7%	22,2%	15,3%
Rural à habitat dispersé	22,8%	25,7%	30,0%	14,9%
Rural à habitat très dispersé	10,9%	7,5%	6,7%	2,5%
<b>TOTAL des habitants</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

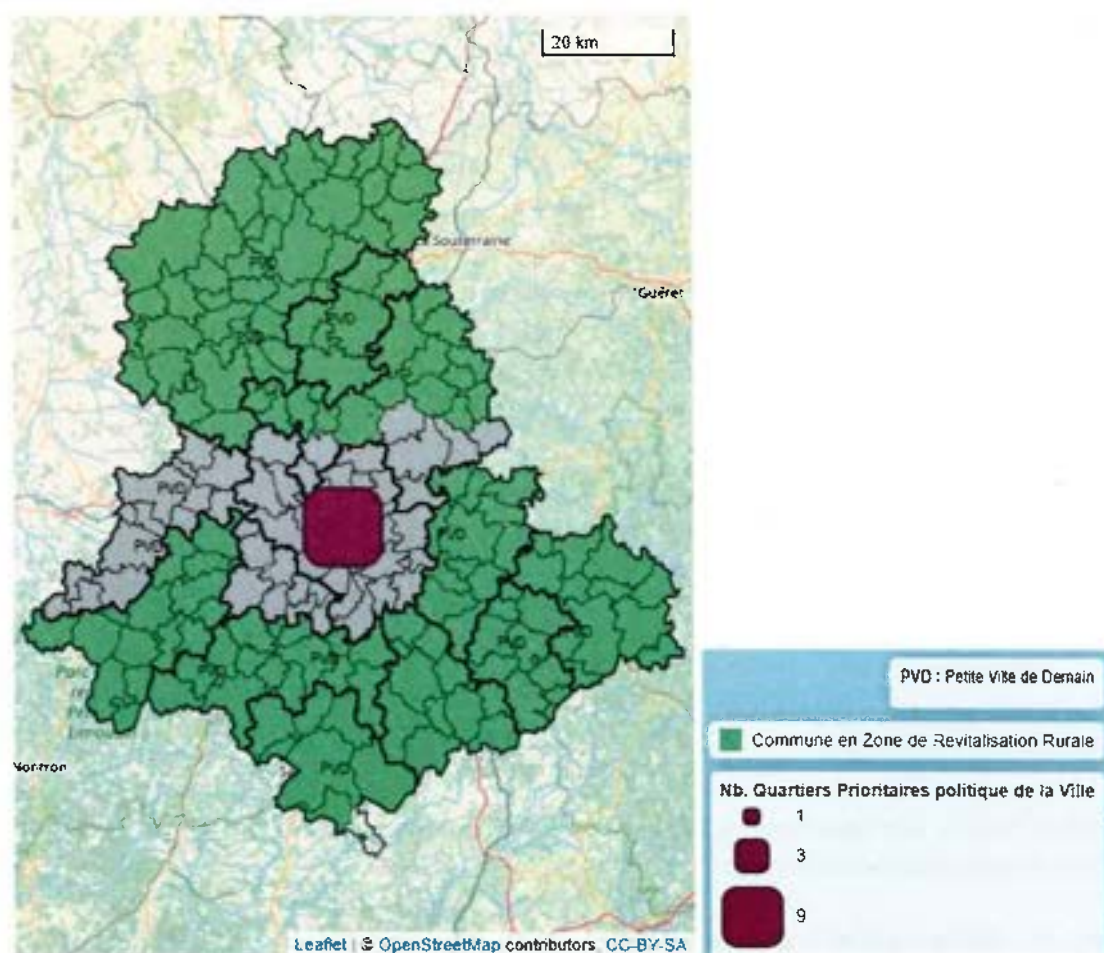
Source : INSEE Grille de densité communale 2022 et Recensement de la Population 2019

**Figure 9 – Répartition de la population des EPCI au 1<sup>er</sup> janvier 2019**



source : INSEE, RP 2019

Figure 8 – Géographie des territoires de projets



Source : datagouv.fr : PVD 01/01/2023, ZRR 01/01/2022 et QPV 01/01/2018

Au sein du seul centre urbain du département (Limoges), neuf quartiers prioritaires relèvent de la politique de la ville. Il s'agit des quartiers de La Bastide, Beaubreuil, Val de l'Aurence Nord, Val de l'Aurence Sud, Le Vignal, Les Portes-Ferrées, Bellevue, Le Sablard et Les Coutures.

Ces QPV sont les territoires où s'applique la politique de la ville, politique qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire.

Les zones de revitalisation rurale comprennent les communes satisfaisant à l'un des trois critères socioéconomiques suivants : un déclin de la population constaté sur l'ensemble de l'arrondissement ou du canton ou dans une majorité de leurs communes dont le chef-lieu, un déclin de la population active, une forte proportion d'emplois agricoles : on retrouve ici le nord, l'est, le sud et une partie de l'ouest du département.

Le programme Petites villes de demain est intégré aux Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), en cours de signature sur l'ensemble du territoire. Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire concernant notamment la transition écologique et la cohésion territoriale.

La Haute-Vienne compte, début 2023, onze petites villes de demain.

## Démographie

Au 1er janvier 2019, on dénombre 372 359 habitants en Haute-Vienne, soit 6,2 % de la population régionale.

Entre 2013 et 2019, le département enregistre une perte de près de 3 500 habitants, ce qui représente un rythme de diminution annuel moyen de -0,2%, bien en deçà des niveaux régional et national.

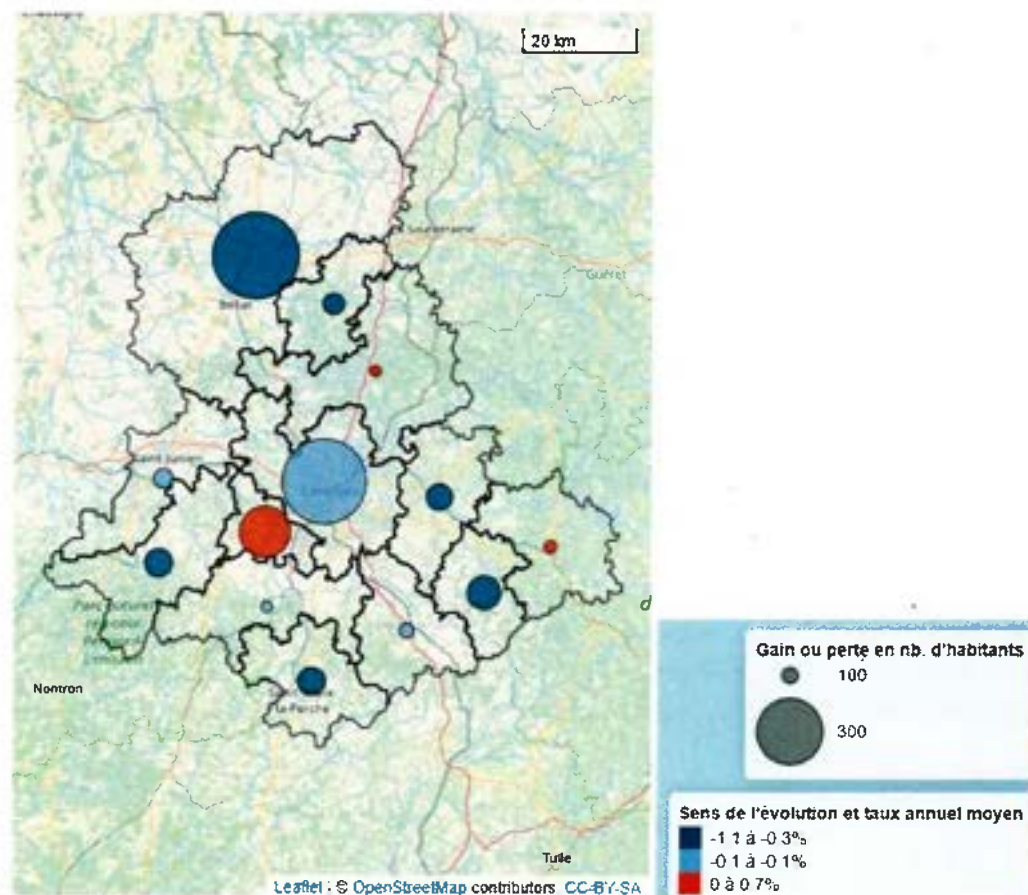
Figure 11 – Nombre d'habitants, évolution et causes

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	Industrie de la Vallée de la Vienne	France (hors Mayotte)
nb. d'habitants en 2019	372 359	6 610 239	4 208 308	65 988 403
nb. d'habitants en 2013	375 856	5 844 177	4 259 402	65 564 756
évolution annuelle moyenne du nb. d'habitants entre 2013 et 2019	-0,2%	+0,3%	-0,1%	+0,4%
évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019 due au 'solde naturel'	-0,2%	0,1%	-0,1%	+0,3%
évolution annuelle moyenne entre 2013 et 2019 due au 'solde apparent entrées/sorties'	-0,0%	+0,6%	+0,2%	+0,1%

Source : INSEE, Recensements 2019 et 2013

En Haute-Vienne, cette diminution de la population est dû exclusivement au solde naturel du territoire, témoin d'une population vieillissante.

Figure 10 – Dynamique démographique des EPCI entre 2013 et 2019 - Source : INSEE, RP 2013 et RP 2019



Cette décroissance se constate sur l'ensemble du territoire, avec une zone au sud-ouest de Limoges en légère croissance.

**Figure 12 – Population par tranche d'âges, structure et évolution**

	département de la Haute Vienne			région Nouvelle Aquitaine			départements du groupe de Caf			France (hors Mayotte)		
	nb. d'habitants 2019	répartition en 2019	évolution annuelle moyenne nb. d'habitants entre 2013 et 2019	nb. d'habitants 2019	répartition en 2019	évolution annuelle moyenne nb. d'habitants entre 2013 et 2019	nb. d'habitants 2019	répartition en 2019	évolution annuelle moyenne nb. d'habitants entre 2013 et 2019	nb. d'habitants 2019	répartition en 2019	évolution annuelle moyenne nb. d'habitants entre 2013 et 2019
moins de 25 ans	100 767	27,1%	-0,5%	1 610 164	25,8%	+0,0%	1 344 032	27,7%	+0,3%	19 874 263	29,7%	-0,1%
entre 25 et 64 ans révolus	179 857	48,3%	-0,9%	2 971 721	49,5%	-0,1%	2 713 295	49,2%	-0,3%	33 805 192	50,5%	-0,1%
65 ans ou plus	91 735	24,6%	+1,8%	1 429 401	23,7%	+2,3%	1 090 434	24,1%	+2,2%	13 308 948	19,9%	+2,3%
<b>TOTAL population</b>	<b>372 359</b>	<b>100%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>6 010 286</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,5%</b>	<b>5 108 100</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>66 988 403</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,4%</b>

Source : INSEE, Recensements 2019 et 2014

La structure d'âge de la population Haut-Viennoise se singularise par proportion de personnes âgées de 65 ans ou plus assez proche de celle régionale et des départements du groupe de référence, et légèrement supérieure à la moyenne nationale (+4,7%).

C'est la seule tranche d'âge pour laquelle la population progresse, et ce à un rythme significatif (+1,8% en moyenne annuelle entre 2013 et 2019). Selon les projections de l'Insee, la part de cette population serait appelée à poursuivre son augmentation.

L'enjeu pour le département de la Haute-Vienne serait donc d'optimiser son attractivité à un niveau plus élevé afin de garantir sa compétitivité vis-à-vis des autres territoires.

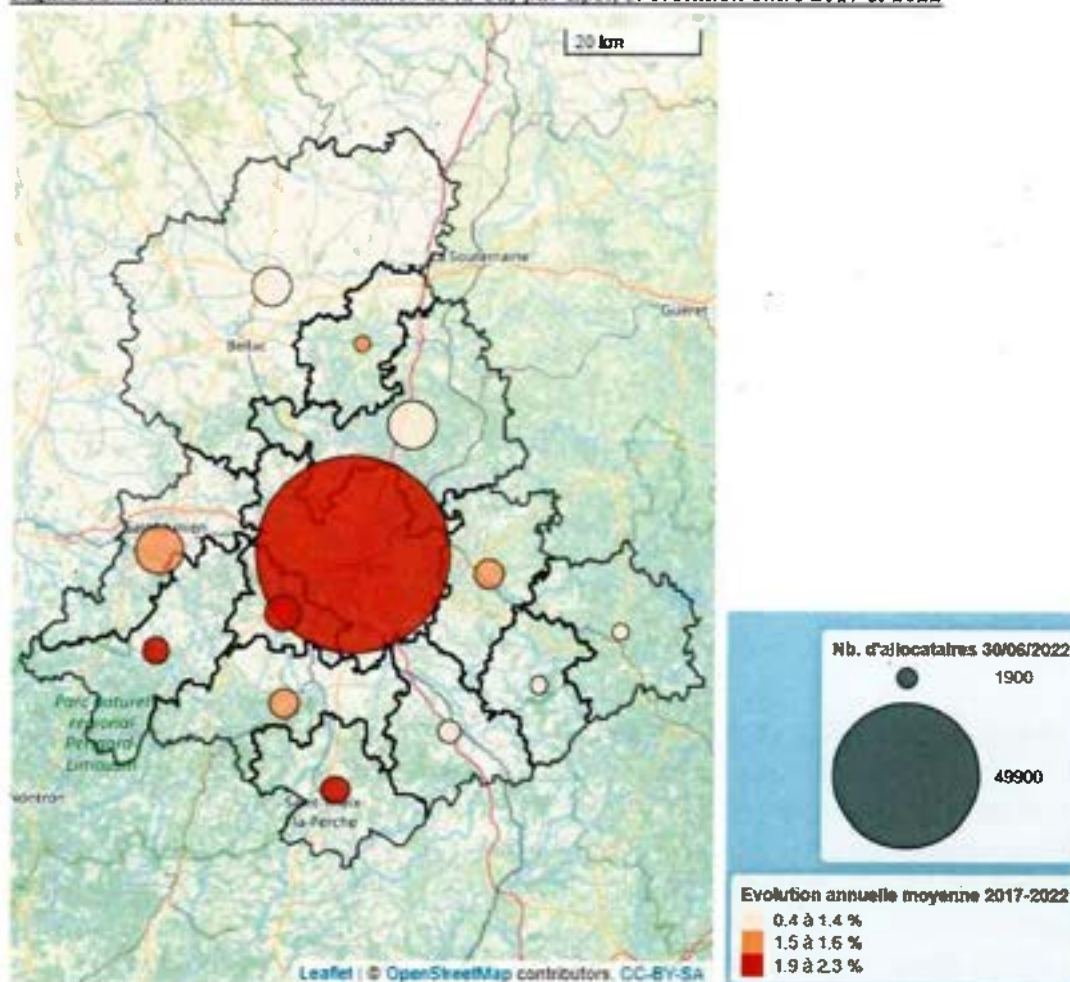
**Figure 15 – Les allocataires de la Caf, effectifs et évolution**

	Caf du département de la Haute Vienne	Caf de la région Nouvelle Aquitaine	Caf du Groupe	France
nb. d'allocataires Caf en juin 2022	75 256	1 160 939	788 717	13 495 746
nb. d'allocataires Caf en juin 2017	69 177	1 055 235	707 073	12 431 783
évolution annuelle moyenne en nb. d'allocataires entre juin 2017 et 2022	1 216	21 141	13 329	212 793
évolution annuelle moyenne en pourcentage des allocataires, entre juin 2017 et 2022	+1,7%	+1,9%	+1,9%	+1,7%

Source : CAF, FRS, juin 2022 et juin 2017

Dans ce contexte, la Caf de la Haute-Vienne gère près de 75 300 allocataires. L'évolution sur les cinq dernières années se traduit par une augmentation d'un peu plus de 1 200 allocataires par an, soit un rythme d'accroissement de +1,7% en moyenne annuelle, comparable aux Caf de même taille et au niveau national.

**Figure 16 – Répartition des allocataires de la Caf par Epci, et évolution entre 2017 et 2022**



Source : CAF, BCA\_0617 et BCA\_0622

Corroborant les informations démographiques concernant la population totale (cf. figure 9), les allocataires se situent principalement sur Limoges et sa communauté urbaine.

**Figure 13 – la couverture de la population par la Caf, l'ensemble des habitants et les enfants par âge**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
taux de couverture de l'ENSEMBLE des habitants par la Caf	43,9%	43,9%	43,5%	48,3%
taux de couverture des habitants de 0-5 ans révolus par la Caf	84,0%	84,6%	83,4%	86,2%
taux de couverture des habitants de 6-10 ans révolus par la Caf	84,6%	84,5%	84,5%	88,5%
taux de couverture des habitants de 11-17 ans révolus par la Caf	80,1%	79,3%	79,1%	83,3%
taux de couverture des habitants de 18-24 ans révolus par la Caf	59,4%	56,6%	54,6%	54,4%

Source : INSEE, RP 2019 et CAF, BCA juin 2022



Le taux de couverture de la population par la Caf est le rapport de la population couverte à la population totale du territoire. Il se situe globalement en Haute-Vienne à 44%, valeur dans la moyenne des Caf de la région et pour les Caf comparables – en très léger retrait de la valeur nationale.

Par les prestations qu'elle gère, la Caf présente des taux de couverture très élevés concernant le jeune public : c'est ainsi que 84% des jeunes enfants, et 80% des adolescents, sont couverts par la Caf de la Haute-Vienne, valeurs proches de celles des départements comparables.

Le public universitaire présent à Limoges (Universités, Ecoles d'ingénieurs) contribue à obtenir un taux de couverture de la tranche d'âge 18-24 ans de plus de 59%, soit une valeur supérieure au niveau national, régional et départements comparables.

**Figure 20 – Les allocataires, répartition par situation familiale, structure et évolution**

	département de la Haute-Vienne			région Nouvelle-Aquitaine			départements du groupe de Caf			France		
	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires entre juin 2017 et 2022	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires entre juin 2017 et 2022	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires entre juin 2017 et 2022	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires entre juin 2017 et 2022
<b>Isolés</b>	39 216	52,3%	+3,6%	502 247	+8,0%	+4,1%	374 425	48,7%	+4,2%	6 163 098	45,9%	+4,2%
<b>Couples sans enfant</b>	4 255	5,7%	+0,1%	55 395	4,8%	+0,0%	38 142	4,8%	+0,1%	601 780	4,5%	+0,0%
<b>Monoparents</b>	10 161	13,6%	+1,6%	157 245	14,5%	+1,3%	147 758	19,0%	+1,3%	2 088 079	15,9%	+1,1%
<b>Couples avec enfants</b>	22 581	28,5%	-1,1%	373 075	32,7%	0,5%	212 825	27,5%	-1,0%	4 616 141	34,3%	-0,9%
	100,0%			100,0%			100,0%			100,0%		

Source : CAF de la Haute-Vienne, données relatives aux bénéficiaires de l'allocation familiale et aux familles isolées

Source : CAF de la Haute-Vienne, données relatives aux bénéficiaires de l'allocation familiale et aux familles isolées

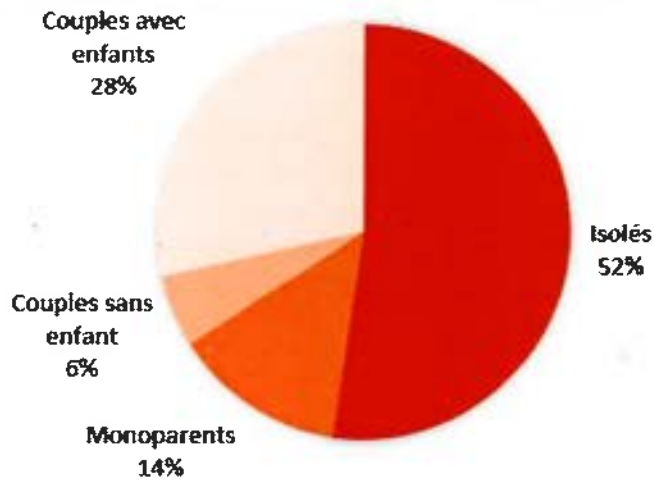
Si l'appellation 'Caisse d'Allocations Familiales' laisse entendre que le public usager est majoritairement familial, un peu plus de 39 200 allocataires, représentant plus de 52% du public sont pourtant des personnes en situation d'isolement en Haute-Vienne – en augmentation de +3,6% en moyenne par an sur les 5 dernières années.

Ce taux a notamment augmenté par suite de la mise en place, puis de la revalorisation, en 2019, de la prime d'activité, et également du fait de la progression du public étudiant.

Les couples avec enfants constituent le deuxième groupe le plus important. Sur la période récente, il apparaît en baisse de 1,1% par an, rythme équivalent à celui des départements comparables et au niveau national, et supérieur à celui des Caf de la région.

Les situations de monoparentalité représentent près de 14% du public des allocataires, en hausse régulière (1,6% en moyenne par an).

*Figure 19 – Répartition des allocataires selon leur situation familiale*



Source : CAF, BCA\_0622

*Figure 14 – la couverture de la population par la Caf, l'ensemble des ménages et selon leur situation familiale*

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	departements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
taux de couverture de l'ENSEMBLE des ménages par la Caf	41,1%	41,1%	39,6%	45,0%
taux de couverture des ménages isolés sans enfant par la Caf	51,3%	52,4%	49,2%	55,7%
taux de couverture des ménages en couple sans enfant par la Caf	8,3%	6,7%	6,4%	7,7%
taux de couverture des ménages monoparentaux par la Caf	66,8%	67,9%	69,4%	70,5%
taux de couverture des ménages en couple avec enfant(s) par la Caf	58,8%	59,3%	59,2%	61,3%

Source : INSEE, RP 2019 et CAF, BCA juin 2022

Le public avec enfants demeure le public le mieux couvert par les Caf : près de 67% des familles monoparentales et 59% des couples avec enfants sont connus de la Caf de la Haute-Vienne.

Le taux de couverture du public isolé est d'un peu plus d'une personne sur deux, tandis que celui des couples sans enfant est bien plus faible (8%).

L'évolution des prestations versées entre 2017 et 2022 est assez hétérogène.

Figure 17 – les allocataires, répartition par prestation(s) légale(s) perçue(s), structure et évolution

	Caf du département de la Haute-Vienne		Caf de la région Nouvelle-Aquitaine		Caf du Groupe		France	
	nb. en juin 2022	évolution annuelle moyenne en nb. entre juin 2017 et 2022	nb. en juin 2022	évolution annuelle moyenne en nb. entre juin 2017 et 2022	nb. en juin 2022	évolution annuelle moyenne en nb. entre juin 2017 et 2022	nb. en juin 2022	évolution annuelle moyenne en nb. entre juin 2017 et 2022
ENSEMBLE des allocataires	75 256	+ 1 216	1 160 939	+ 21 141	798 707	+ 12 529	13 495 746	+ 212 793
allocataires de Prestation(s) d'entretien	24 410	- 19	416 079	+ 191	304 910	- 547	5 333 871	+ 3 990
allocataires de la Paje	8 864	- 244	147 765	+ 2 694	104 200	- 16 000	1 887 025	+ 50 419
allocataires d'une aide au logement	36 707	- 515	477 533	+ 12 286	404 899	- 9 431	5 660 044	+ 102 215
allocataires de la Prime d'activité	26 095	+ 2 032	415 984	+ 34 765	382 690	+ 12 888	4 455 111	+ 364 240
allocataires de l'AAH	8 664	+ 77	117 424	+ 1 844	94 284	+ 1 712	1 236 550	+ 25 582
allocataires du RSA	9 742	- 118	139 540	+ 139	91 280	+ 133	1 862 960	+ 262

Source : CAF, FR6, juin 2022 et juin 2017

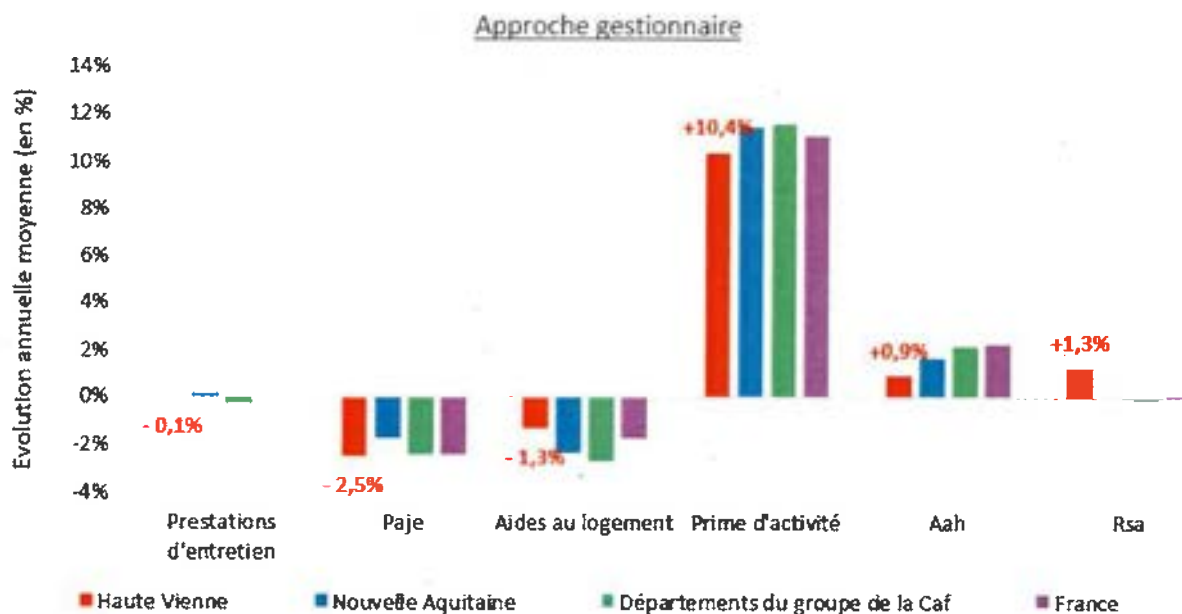
L'augmentation du public allocataire est le fait :

- de la prime d'activité (Ppa) : +10,4% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022. Cette prestation devient en Haute-Vienne la deuxième prestation la plus versée après les aides au logement, suivi des prestations d'entretien
- du revenu de solidarité active (Rsa) : +1,3% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022, qui constitue une hausse bien marquée comparé aux niveaux des Caf de même taille, du régional et du national
- de l'allocation aux adultes handicapés (Aah) dans une moindre mesure : +0,9% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022, ce qui constitue une hausse bien moins marquée qu'au niveau des Caf de même taille, du régional et du national.

Inversement, d'autres prestations sont orientées à la baisse :

- la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) avec un recul assez significatif : -2,5% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022.
- les aides au logement : -1,3% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022
- les prestations d'entretien dans une moindre mesure : -0,1% par an en moyenne annuelle entre 2017 et 2022 (quasi inchangé en cinq ans comme aux autres niveaux géographiques d'observation).

*Figure 18 – Evolution annuelle moyenne du nombre d'allocataires, selon le type de prestations perçues entre juin 2017 et juin 2022*



Source : CAF, FR6\_0617 et FR6\_0622

## Parentalité

L'objectif de ce chapitre est de décrire comparativement les caractéristiques des populations en situation de monoparentalité et de couples avec enfants. La population de référence est donc constituée des 31 500 allocataires avec enfant(s) résidant en Haute-Vienne.

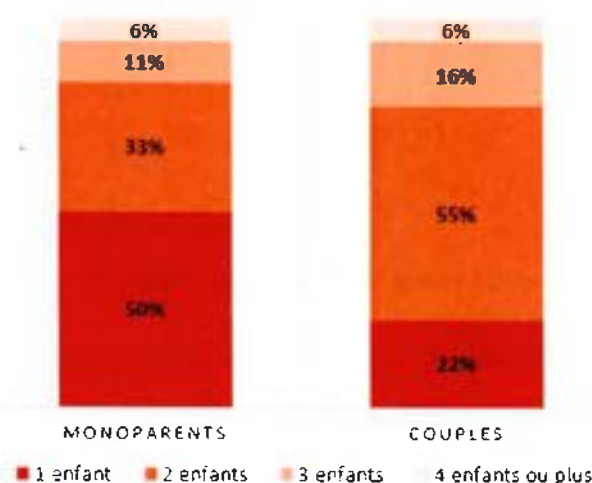
**Figure 21 – Les familles allocataires, répartition entre monoparents et couples : structure et évolution**

	département de la Haute-Vienne			région Nouvelle-Aquitaine			départements du grand Sud-Ouest			France		
	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb d'allocataires entre juin 2017 et 2022	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb d'allocataires entre juin 2017 et 2022	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb d'allocataires entre juin 2017 et 2022	nb. d'allocataires en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb d'allocataires entre juin 2017 et 2022
Monoparents	10 161	32,3%	+1,6%	161 049	31,2%	+1,3%	111 179	30,2%	+1,3%	2 383 019	31,0%	+1,0%
Couples avec enfant(s)	21 331	67,7%	-1,1%	373 076	68,8%	-1,5%	212 024	69,8%	-1,0%	4 616 141	68,9%	-0,9%
<b>TOTAL familles allocataires</b>	<b>31 492</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,3%</b>	<b>534 125</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,1%</b>	<b>323 203</b>	<b>100,0%</b>	<b>0,5%</b>	<b>6 999 160</b>	<b>100,0%</b>	<b>+0,1%</b>

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017

La population des allocataires avec enfants en Haute-Vienne comprend près de 68% de couples et un peu plus de 32% de monoparents, situation familiale surreprésentée par rapport au niveau national. Sur les cinq dernières années, ce rapport évolue en défaveur des situations de couples, qui tendent à décroître, alors que les situations de monoparentalité augmentent.

**Figure 22 – Répartition du nombre d'enfant par foyer selon le type de famille (monoparentale et couple avec enfant)**



Source : CAF, BCA 0622

Les structures des deux groupes de population diffèrent sur le critère du nombre d'enfants par famille.

Pour la moitié d'entre elles, les familles monoparentales de Haute-Vienne ont un enfant. 33% ont deux enfants, et 17%, soit près d'une sur six, a trois enfants ou plus, ce qui représente pour le parent de fortes obligations familiales, comme la garde des enfants, le suivi scolaire, ou l'accès aux structures sportives, de culture ou de loisirs.

**Figure 23 – Les familles allocataires monoparentales, répartition par nb. d'enfants à charge : structure et évolution**

	département de la Haute-Vienne			région Nouvelle-Aquitaine			départements du Grand-Ouest			France		
	nb. monoparents en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. monoparents entre juin 2017 et 2022	nb. monoparents en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. monoparents entre juin 2017 et 2022	nb. monoparents en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. monoparents entre juin 2017 et 2022	nb. monoparents en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. monoparents entre juin 2017 et 2022
1 enfant	9 112	50,3%	+1,3%	85 371	51,7%	+1,5%	88 125	49,4%	+1,2%	995 221	47,7%	+1,0%
2 enfants	3 366	36,3%	+1,8%	58 948	29,7%	+0,5%	41 417	31,0%	+1,0%	735 644	35,2%	+1,0%
3 enfants	1 072	10,6%	+1,5%	19 914	10,0%	+6,2%	18 007	12,0%	+6,0%	251 503	12,0%	+1,5%
4 enfants ou plus	611	6,0%	+3,7%	6 304	3,6%	+3,3%	1 914	4,7%	+1,0%	105 711	5,1%	+7,6%
<b>TOTAL monoparents allocataires</b>	<b>10 161</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,6%</b>	<b>167 446</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,3%</b>	<b>111 458</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,5%</b>	<b>2 088 079</b>	<b>100,0%</b>	<b>+1,1%</b>

Source : CAF, 9CA, juin 2022 et juin 2017

La progression de +1,6% en moyenne annuelle des familles monoparentales est le fait de l'ensemble des catégories de familles d'un seul enfant à 4 enfants ou plus (comme pour les organismes de comparaison).

Au niveau des couples, la situation modale reste la présence de deux parents et deux enfants. La famille avec un enfant représente 22% des allocataires, tout comme la famille nombreuse (trois enfants ou plus).

**Figure 24 – Les familles allocataires en couple avec enfant(s), répartition par nb. d'enfants à charge : structure et évolution**

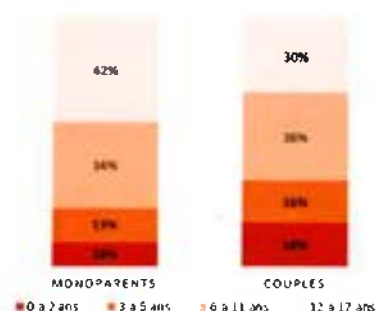
	département de la Haute-Vienne			région Nouvelle-Aquitaine			départements du Grand-Ouest			France		
	nb. couples avec enfant(s) en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. couples avec enfant(s) entre juin 2017 et 2022	nb. couples avec enfant(s) en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. couples avec enfant(s) entre juin 2017 et 2022	nb. couples avec enfant(s) en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. couples avec enfant(s) entre juin 2017 et 2022	nb. couples avec enfant(s) en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. couples avec enfant(s) entre juin 2017 et 2022
1 enfant	4 740	22,2%	-1,4%	92 073	22,0%	-0,3%	87 159	21,0%	-0,1%	938 910	20,3%	-1,4%
2 enfants	11 761	55,3%	-1,4%	212 867	57,1%	-0,4%	159 571	55,4%	-0,5%	2 462 500	53,8%	-0,7%
3 enfants	3 498	16,4%	-0,6%	50 763	16,5%	-1,1%	48 850	14,0%	-0,3%	904 170	19,6%	-1,2%
4 enfants ou plus	1 332	6,2%	0,6%	17 373	4,7%	-0,3%	15 252	5,5%	-1,1%	310 561	6,7%	-0,1%
<b>TOTAL couples avec enfant(s) allocataires</b>	<b>21 331</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,1%</b>	<b>373 076</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,5%</b>	<b>271 835</b>	<b>100,0%</b>	<b>-1,0%</b>	<b>4 616 141</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,9%</b>

Source : CAF, 9CA, juin 2022 et juin 2017

Sur une période de cinq ans, seule la situation relative aux couples avec 4 enfants ou plus ne présente pas une diminution (+0,6% sur la période).

En Haute-Vienne, ce sont les familles de un et deux enfants qui décroissent le plus.

**Figure 27 – Répartition des enfants par tranche d'âge selon le type de famille (monoparentale et couple avec enfant)**



Source : CAF, 9CA\_0617 et 9CA\_0622

L'âge des enfants constitue un autre critère qui distingue les familles monoparentales et les couples.

En Haute-Vienne, 42% des enfants vivant avec un seul parent sont des adolescents de plus de 12 ans. Cette fréquence est équivalente au niveau de comparaison des départements semblables, et supérieure à celui de l'échelon national.

Les situations de monoparentalité avec des enfants jeunes (moins de 5 ans) sont en légère augmentation et représentent plus de 3 600 situations en 2022.

**Figure 25 – Les enfants à charge de familles allocataires monoparentales, répartition par âge : structure et évolution**

	département de la Haute Vienne			région Nouvelle-Aquitaine			départements du groupe de Cof			France		
	nb. enfants de monoparentals en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de monoparentals entre juin 2017 et 2022	nb. enfants de monoparentals en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de monoparentals entre juin 2017 et 2022	nb. enfants de monoparentals en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de monoparentals entre juin 2017 et 2022	nb. enfants de monoparentals en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de monoparentals entre juin 2017 et 2022
0-2 ans révolus	1 580	10,1%	+1,6%	22 593	9,2%	+1,0%	10 073	9,0%	+0,2%	346 102	10,8%	-0,2%
3-5 ans révolus	2 086	13,3%	+0,0%	30 950	12,5%	-0,6%	22 821	11,7%	+0,4%	437 585	13,6%	-0,3%
6-11 ans révolus	5 407	34,4%	+1,3%	37 266	35,4%	+1,3%	31 998	34,4%	+1,4%	1 132 461	35,2%	+1,3%
12-17 ans révolus	6 623	42,2%	+3,3%	105 919	42,9%	+2,3%	76 911	41,3%	+2,0%	1 300 973	40,4%	+2,1%
TOTAL enfants moins 18 ans à charge de monoparentals allocataires	15 696	100,0%	+2,0%	246 728	100,0%	+1,4%	171 903	100,0%	+1,3%	3 217 121	100,0%	+1,3%

Source : CAF 304 juin 2022 et juin 2017

**Figure 26 – Les enfants à charge de familles allocataires en couples, répartition par âge : structure et évolution**

	département de la Haute Vienne			région Nouvelle-Aquitaine			départements du groupe de Cof			France		
	nb. enfants de couples en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de couples entre juin 2017 et 2022	nb. enfants de couples en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de couples entre juin 2017 et 2022	nb. enfants de couples en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de couples entre juin 2017 et 2022	nb. enfants de couples en juin 2022	répartition en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. enfants de couples entre juin 2017 et 2022
0-2 ans révolus	7 356	17,6%	-2,2%	125 490	17,5%	-1,5%	89 381	16,8%	-1,2%	1 607 222	17,4%	-2,2%
3-5 ans révolus	6 859	16,4%	-2,5%	114 959	16,0%	-1,9%	84 140	13,8%	-2,8%	1 539 270	16,7%	-2,1%
6-11 ans révolus	14 860	35,6%	-0,6%	355 258	35,3%	-0,5%	269 402	34,3%	-0,6%	3 263 920	35,3%	-0,7%
12-17 ans révolus	12 686	30,4%	+0,0%	223 307	31,2%	+0,7%	149 886	31,8%	+0,5%	2 631 065	30,6%	+0,4%
TOTAL enfants moins 18 ans à charge de couples allocataires	41 761	100,0%	-1,0%	718 994	100,0%	-0,6%	593 810	100,0%	-1,3%	9 241 477	100,0%	-0,9%

Source : CAF 304 juin 2022 et juin 2017

Au niveau des couples, les enfants de moins de 5 ans (34%), de 6 à 11 ans (36%), et de 12 à 17 ans (30%) constituent des groupes numériquement quasi-équilibrés.

Comme pour les départements du groupe de référence, seuls les enfants âgés de 12 à 17 ans marquent une stabilisation tendance à la baisse en moyenne annuelle entre 2017 et 2022.

**Figure 28 – Les familles allocataires 'à bas revenus' - ampleur relative et évolution, selon qu'il s'agisse de monoparents ou de couples**

	département de la Haute Vienne			région Nouvelle Aquitaine			départements du groupe de Caf			France		
	nb. d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	taux d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires 'à bas revenus' entre juin 2017 et 2022	no. d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	taux d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires 'à bas revenus' entre juin 2017 et 2022	no. d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	taux d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires 'à bas revenus' entre juin 2017 et 2022	no. d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	taux d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires 'à bas revenus' entre juin 2017 et 2022
Monoparents	5 977	59,1%	+2,1%	97 466	33,4%	-1,7%	29 924	50,1%	+1,8%	1 249 450	60,1%	+1,6%
Couples avec enfant(s)	4 357	20,6%	-0,2%	62 204	10,6%	0,1%	1 099	17,6%	-0,4%	903 049	19,7%	+0,3%
<b>TOTAL familles allocataires</b>	<b>10 334</b>	<b>33,0%</b>	<b>+1,1%</b>	<b>159 670</b>	<b>29,7%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>30 723</b>	<b>30,4%</b>	<b>+1,4%</b>	<b>2 152 499</b>	<b>32,3%</b>	<b>+1,1%</b>

Source : CAF, ECA juin 2022 et juin 2017

Au niveau global, les familles haut-viennoises présentent un taux d'allocataires à bas revenus de 33%, supérieur au taux des départements de même taille, des départements de la région et au niveau national. Ce taux global masque une très forte disparité, puisqu'il varie de 20,6% pour les familles en couples à 59,1% pour les monoparents.

En termes d'évolution sur cinq ans, cette pauvreté monétaire touche de plus en plus les monoparents (+2,1% en moyenne annuelle), alors qu'elle décroît légèrement chez les couples (-0,2% en moyenne annuelle).

La Caf, du fait de ses missions, devra porter une attention particulière aux 10 300 foyers dont la situation présente de réelles difficultés financières, et notamment aux 6 000 en situation de monoparentalité.

**Figure 29 – Les séparations d'allocataires de l'année écoulée, en nombre et en taux**

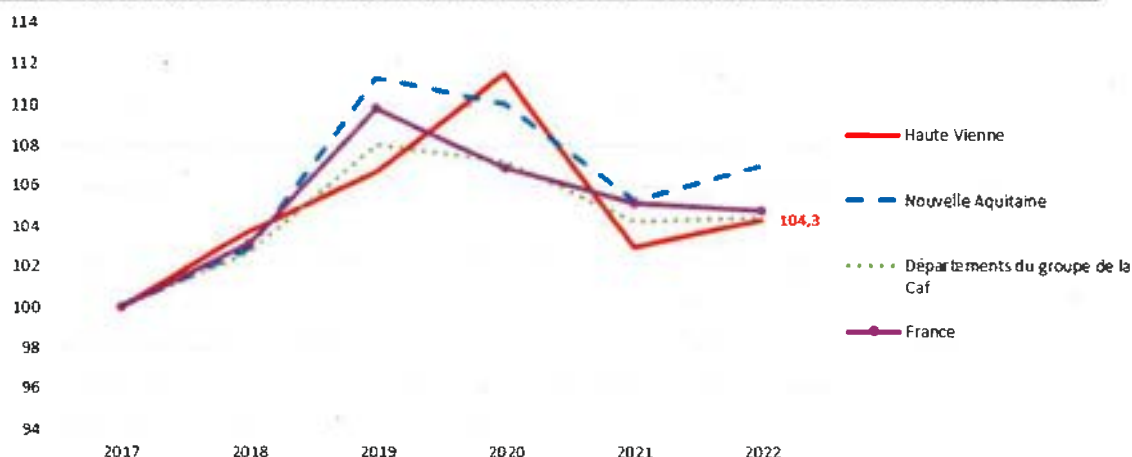
	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nombre de séparations d'allocataires entre juillet 2021 et juin 2022	1 144	19 735	14 300	211 722
part des couples allocataires séparés entre juillet 2021 et juin 2022	5,4%	5,3%	5,3%	4,6%

Caf, FR6 des mois entre juillet 2021 et juin 2022

Entre juillet 2021 et juin 2022, la Caf a enregistré plus de 1 100 déclarations de séparations. Cela représente plus de 5% des situations de vie en couples, taux équivalent au niveau mesuré à l'échelle des départements de taille équivalente, et des départements de la région.



**Figure 31 – Evolution du nombre de séparations des foyers allocataires entre 2017 et 2022 (base 100 en 2017)**



Source : CAF, FR6, mois par mois entre juillet 2016 et juin 2022

Les évolutions du nombre de situations de séparations ont pu être impactées par les périodes de confinement dues à l'épidémie de Covid-19 en 2020 et 2021. Cette variabilité est donc difficilement interprétable.

Cependant, depuis, la valeur de 2022 se positionne à un niveau plus haut qu'en 2017. Selon différentes études sociologiques, davantage de séparations ne signifie pas que le couple lui-même soit plus fragile mais davantage choisi. Les partenaires s'enferment moins souvent dans une union qui ne fonctionne plus. C'est bien le modèle du couple unique, de sa formation au décès, dont la portée s'est amoindrie, non celle du couple tout court.

**Figure 30 – Les séparations d'allocataires, évolution annuelle, en nombre et en taux**

	département de la Haute Vienne					
	entre juillet 2016 et juin 2017	entre juillet 2017 et juin 2018	entre juillet 2018 et juin 2019	entre juillet 2019 et juin 2020	entre juillet 2020 et juin 2021	entre juillet 2021 et juin 2022
nb. de séparations d'allocataires dans l'année	1 097	1 138	1 170	1 223	1 129	1 144
part des couples allocataires séparés dans l'année	4,9%	5,1%	5,3%	5,6%	5,3%	5,4%

CAF, FR6 des mois entre juillet 2021 et juin 2022

En direction des un peu plus de 5% en moyenne des couples allocataires qui se séparent chaque année, le parcours usager combinant soutien financier, accompagnement social, appui au versement et recouvrement des pensions alimentaires, et information vers les services de proximité est un dispositif à conforter.

**Figure 32 - Les enfants bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh), ampleur et évolution**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de réf. 1	France
nb. d'enfants bénéficiaires de l'AEEH en juin 2022	2 031	36 677	24 651	424 234
part des enfants à charge d'allocataires, de 0-19 ans révolus, bénéficiaires de l'AEEH, en juin 2022	3,3%	3,6%	3,2%	3,2%
évolution annuelle moyenne nb. enfants bénéficiaires AEEH entre juin 2017 et 2022	+8,1%	-7,1%	+7,0%	+7,6%

Source : Source : CAF, FR6 de juin 2022 et juin 2017

Une population également particulièrement suivie par les Caf est composée des allocataires avec enfants bénéficiaires de l'Aeeh (allocation d'éducation de l'enfant handicapé).

En Haute-Vienne, ce sont plus de 2 000 enfants concernés en juin 2022, ce qui représente 3,1% des enfants. Ce taux d'enfants concernés est équivalent aux niveaux de comparaison des départements du groupe de référence et de la France.

L'évolution annuelle moyenne, de +8,1% entre 2017 et 2022 en Haute-Vienne, est très élevée, comme sur tout le territoire français.

Selon les études de la branche Maladie, cette tendance à la hausse des effectifs de bénéficiaires traduit une meilleure détection du handicap et de certaines pathologies (troubles autistiques, troubles de l'attention repérés dans le cadre scolaire...), une meilleure connaissance par les familles des institutions disponibles pour l'accompagnement d'un enfant porteur de handicap, et également une meilleure acceptation du handicap dans la société et par les familles.

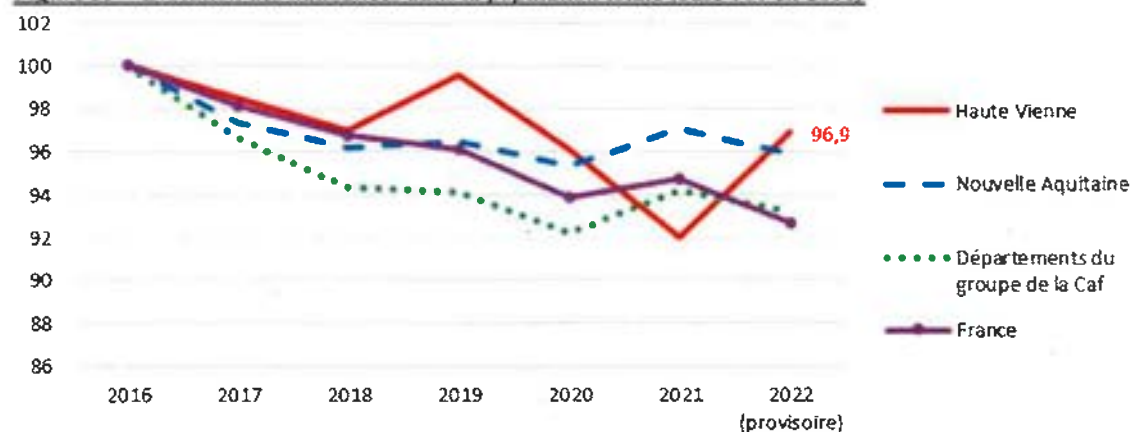
## Petite enfance

Sont ici observées les situations de familles avec enfants de moins de 3 ans. Les Caf, avec l'ensemble des prestations qu'elle gère en direction des populations avec jeunes enfants et leur soutien marqué aux structures d'accueil, sont particulièrement impliquées sur ce champ.

Depuis cinq ans, le niveau de naissances annuelles décline, pour toutefois reprendre et atteindre 3 300 naissances en Haute-Vienne en 2022.

Les variations conjoncturelles observées en 2020 et 2021 peuvent, en partie, être attribuées à période de la crise sanitaire. Pendant une année et demie, le contexte de forte incertitude sur la durée de la pandémie et ses effets sur les revenus ou la santé a pu en effet inciter des couples à reporter leurs projets de parentalité.

**Figure 33 – Evolution des naissances dans la population totale (base 100 en 2016)**



Source : INSEE, Etat civil

Parmi toutes les naissances déclarées à la Caf, 37% sont des « premières naissances » en Haute-Vienne. Cette valeur, orientée à la baisse entre 2017 et 2022, est similaire à la moyenne nationale.

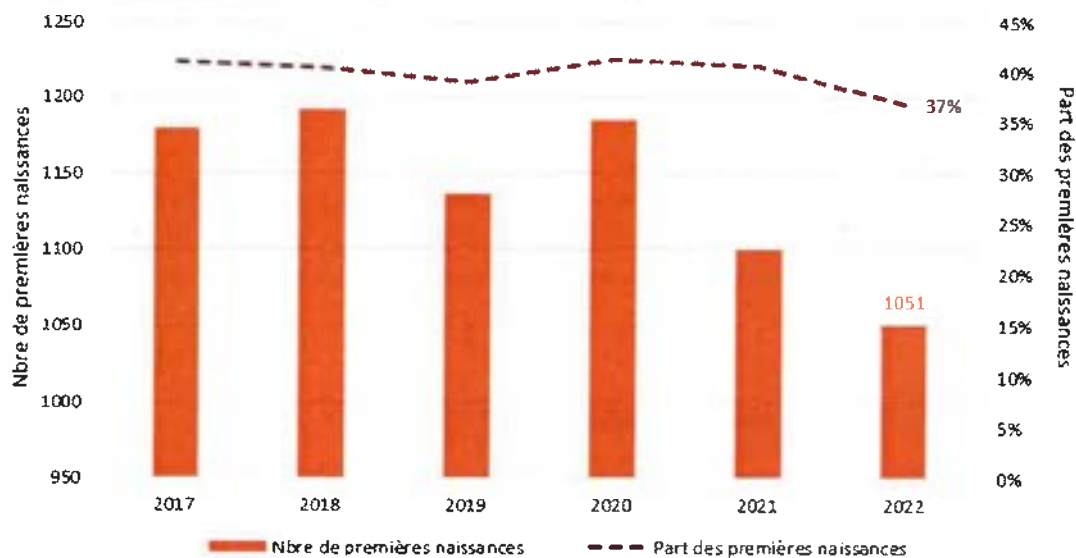
Une attention particulière est à porter à ces 1 000 situations annuelles qui découvrent pour la première fois la maternité et la paternité, et aussi, vraisemblablement, l'offre de service de la Caf en la matière.

**Figure 34 – Les 'premières naissances' chez les allocataires, ampleur et évolution**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. de 'premières naissances' chez les allocataires, entre juin 2021 et 2022	1 051	19 573	13 493	232 852
part des naissances qui sont des 'premières naissances'	36,8%	41,5%	39,7%	37,6%
évolution annuelle moyenne nb. 'premières naissances' entre juin 2017 et 2022	-2,3%	-0,8%	-0,8%	-2,1%

Source : Caf, Ffô les mois entre juin 2017 et juin 2022

**Figure 35 – Evolution du nombre de premières naissances et leur part parmi l'ensemble des naissances entre 2017 et 2022 chez les allocataires**



Source : CAF, FR6, mois par mois entre juin 2017 et juin 2022

**Figure 39 – Ampleur de l'activité des femmes de 25 à 54 ans révolus**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Laif	France (hors Mayotte)
taux d'activité des femmes de 25-54 ans révolus en 2019	89,2%	89,5%	88,6%	87,5%
part des femmes actives de 25-54 ans révolus, qui sont "occupées", en 2019	88,8%	87,6%	87,3%	86,9%

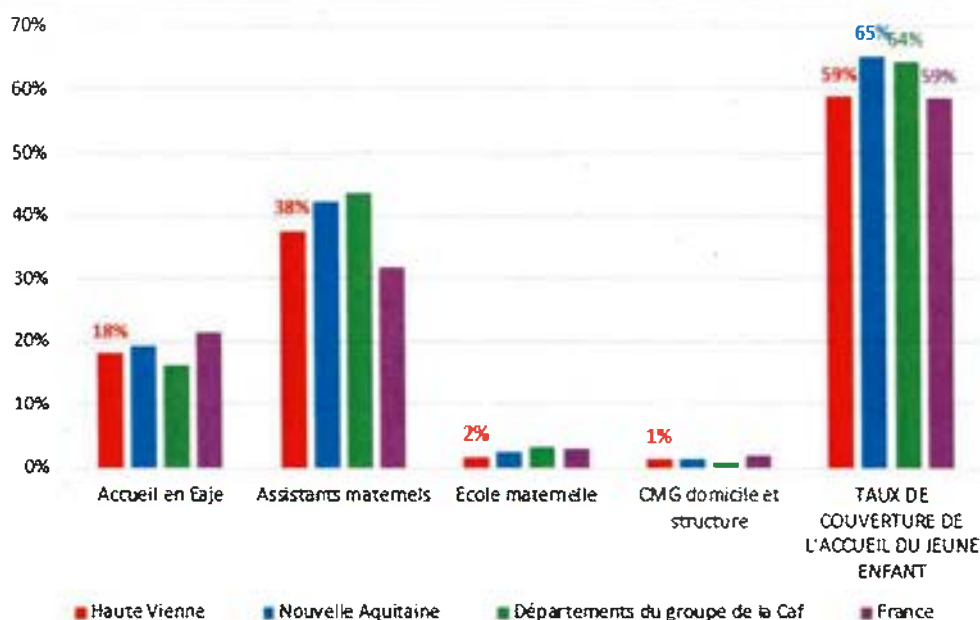
Source : Insee, Recensement 2019

En Haute-Vienne, le taux d'activité féminine est supérieur au taux national, pour une part de femmes actives avec emploi identique.

Dans ce contexte d'activité, une problématique importante des familles avec des enfants en bas âge est l'accès à un mode d'accueil. La mise en œuvre d'un parcours attentionné naissance s'avèrera fort utile.

Un indicateur synthétique, « le taux de couverture global », mesure la capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans (nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans) par les modes d'accueil « formels ». Cette offre d'accueil correspond au nombre de places disponibles auprès d'assistantes maternelles, en établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje), en classes préélémentaires, et auprès de salariées à domicile.

**Figure 36 - Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant et décomposition par mode d'accueil**



Source : CAF, Cafdata intra, 2020

En Haute-Vienne, en 2020, le taux de couverture global atteint 59%, valeur équivalente au niveau national, mais moins élevée qu'au niveau des départements référents et de la région.

L'accueil par les assistants maternels contribue fortement à ce résultat, avec un accueil au domicile du professionnel ou dans les Mam (maisons d'assistantes maternelles) qui se sont particulièrement développées ces dernières années.

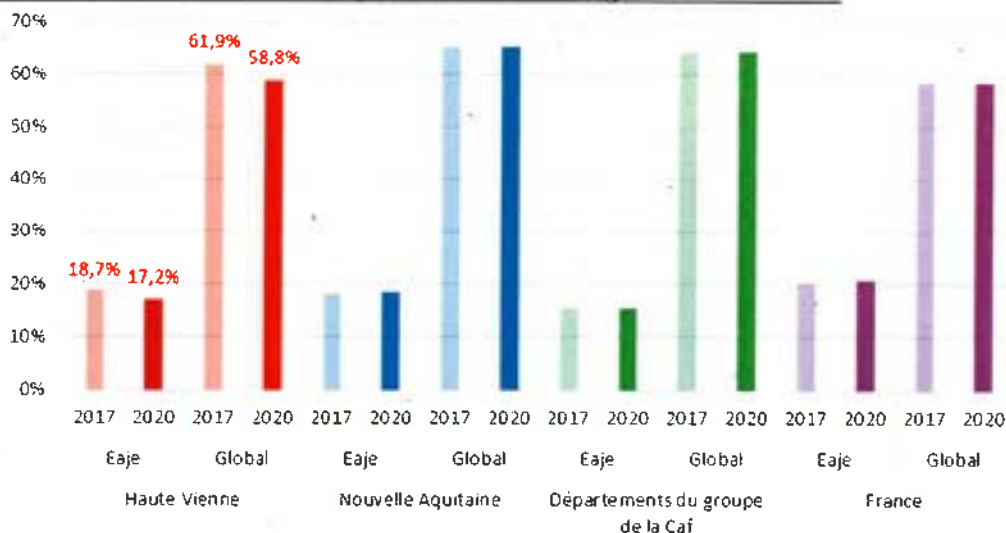
Les relais petite enfance (RPE), lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des professionnels de la petite enfance et des familles, sont également répartis sur tout le territoire.

Les Eaje (établissements d'accueil du jeune enfant) accueillant les jeunes enfants, contribuent pour 18% du taux de couverture global. Cette valeur est plus élevée que dans les autres départements de la même taille que la Haute-Vienne.

Les autres modalités (école maternelle pour enfants de deux ans et mode de garde à domicile) représentent numériquement peu d'offre.

Sur la période récente, on remarque l'émergence des microcrèches Paje et des structures Mam (Maisons d'assistantes maternelles). Les solutions d'accueil correspondant à des besoins spécifiques des familles (horaires atypiques, accessibilité au handicap) existent mais restent à consolider et développer.

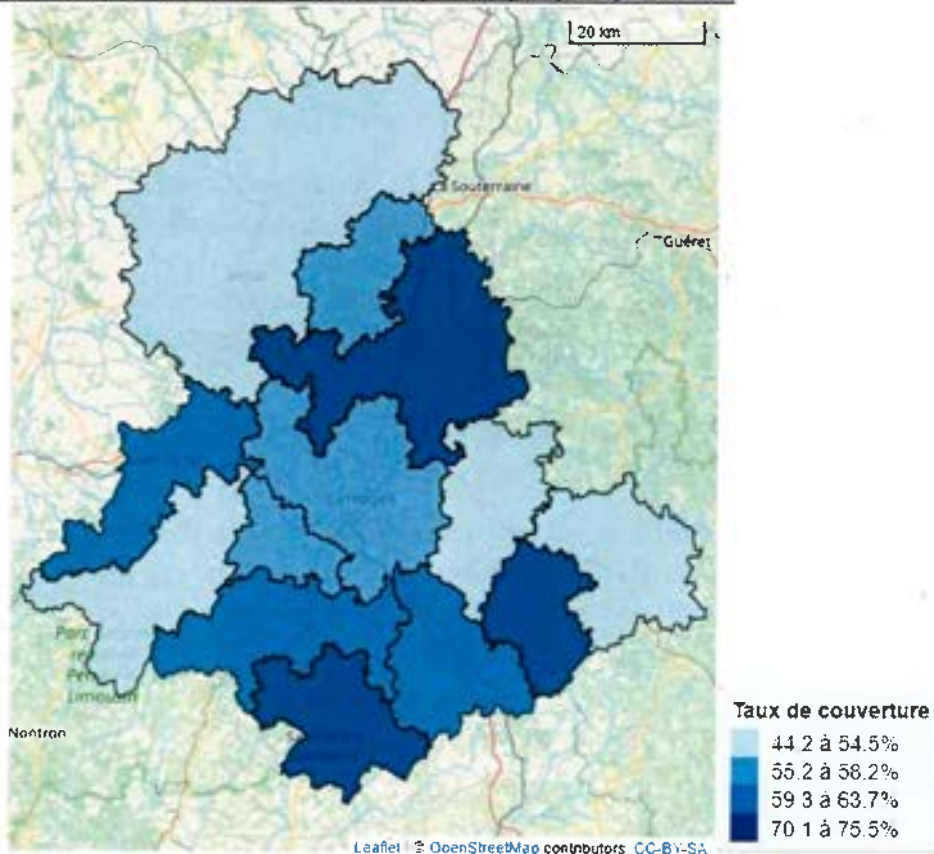
**Figure 37 - Taux de couverture des Eaje et taux de couverture global en 2017 et 2020**



Source : CAF, Cafdata intra, 2020

En termes d'évolution, le taux global est en très légère baisse depuis plusieurs années, de même que la part représentée par l'accueil collectif.

**Figure 38 - Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par Epci en 2020**



Source : CAF, Cafdata intra – année 2020

Le nombre de places disponible dans les Eaje est le plus marqué dans les communautés d'agglomération. L'accueil des assistantes maternelles est très réparti sur l'ensemble du département.

Conjuguant ces deux constats, la capacité théorique d'accueil est la plus élevée au nord-est et sud-est du département et dans les communautés d'agglomération de Saint-Yrieix-la-Perche et celle de Saint-Junien, dans une moindre mesure Limoges.

Les territoires au nord-est, à l'extrême est et sud-ouest du département, disposant de peu de places en accueil collectif, présentent les valeurs les plus faibles.

Les métiers du secteur de la petite enfance connaissent une tension de recrutement majeure, notamment liée à une pyramide des âges avancée des professionnels et au manque d'attractivité des métiers.

La situation économique des allocataires avec enfants de moins de trois ans est conforme à leur population de référence.

Dans la population des monoparents, 59,1% des familles sont à bas revenus (cf. figure 28). C'est le cas de 68,5% des monoparents avec enfants de moins de 3 ans. De la même façon, dans la population des couples, 20,6% des familles sont à bas revenus (cf. figure 28). C'est le cas de 24,1% des couples avec enfants de moins de 3 ans.

Numériquement, environ 2 600 familles, en Haute-Vienne, cumulent des difficultés économiques avec le besoin d'accompagner un jeune enfant dans les premières années de sa vie. Parmi elles, près de 1 000 familles présentent une vulnérabilité potentielle supplémentaire avec la présence d'un seul parent.

**Figure 40 - Les monoparents allocataires avec de jeunes enfants, qui sont 'à bas revenus' : ampleur et évolution**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. monoparents allocataires 'à bas revenus' avec enfant(s) de 0-2 ans révolus, en juin 2022	993	12 782	9 337	202 092
part des monoparents avec enfant(s) de 0-2 révolus, qui sont 'à bas revenus', en juin 2022	68,5%	61,1%	62,9%	63,8%
évolution annuelle moyenne nb. monoparents 'à bas revenus' avec enfant(s) de 0-2 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	+1,0%	-0,6%	-0,8%	-1,1%

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017

**Figure 41 - Les couples allocataires avec de jeunes enfants, qui sont 'à bas revenus' : ampleur et évolution**

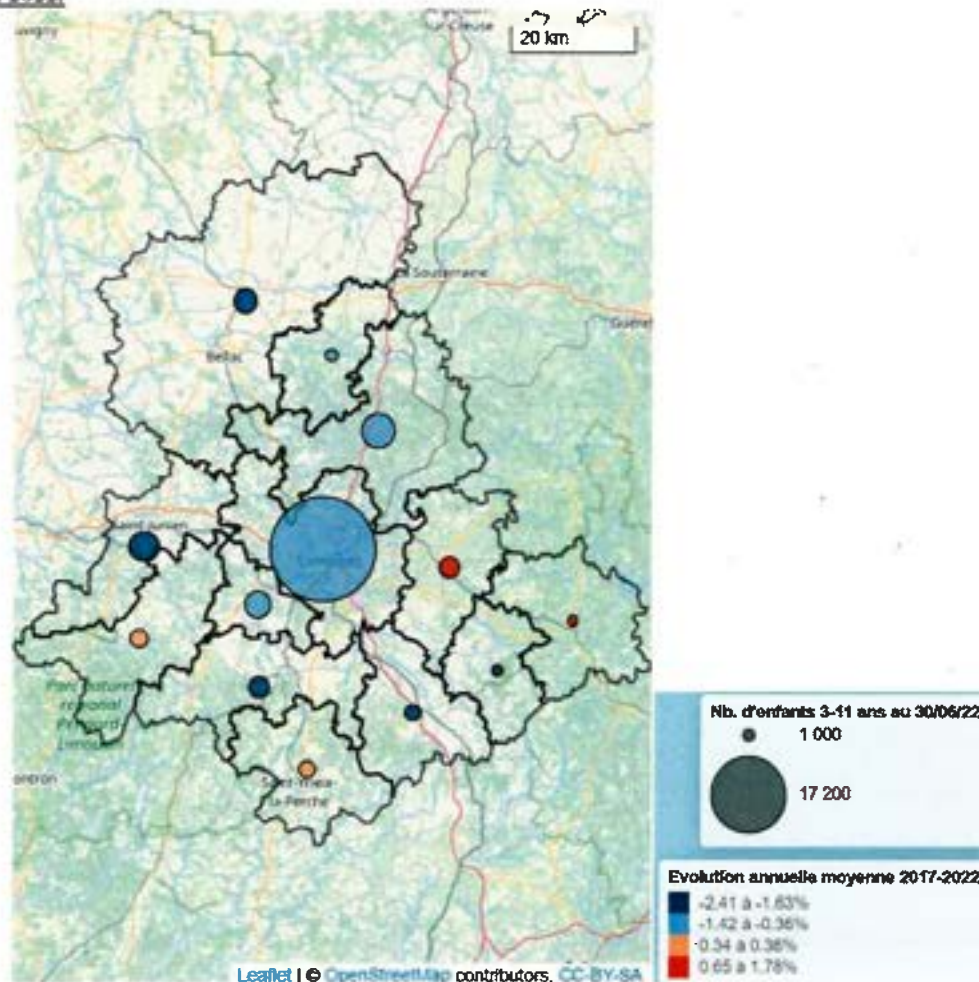
	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. couples allocataires 'à bas revenus' avec enfant(s) de 0-2 ans révolus, en juin 2022	1 610	20 067	15 069	305 223
part des couples avec enfant(s) de 0-2 révolus, qui sont 'à bas revenus', en juin 2022	24,1%	17,3%	18,2%	20,9%
évolution annuelle moyenne nb. couples 'à bas revenus' avec enfant(s) de 0-2 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	-0,8%	0,6%	1,1%	-0,6%

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017

## Enfance – Jeunesse

Les Caf sont très concernées par le public des enfants et des jeunes, à travers les prestations familiales et l'ensemble des soutiens apportés aux structures d'accueil des enfants et des jeunes hors temps scolaire. La répartition territoriale des enfants par tranche d'âge constitue donc une information d'importance pour apporter aux acteurs locaux (collectivités, associations...) un appui significatif dans leurs projets.

**Figure 42 – Répartition des enfants de 3-11 ans révolus, à charge d'allocataires, par EPCI, et évolution entre 2017 et 2022.**



Source : CAF, BCA\_0617 et BCA\_0622

**Figure 43 – Les enfants de 3-11 ans révolus, à charge d'allocataires Caf, nombre et évolution**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. d'enfants de 3-11 ans révolus, à charge d'allocataires, en juin 2022	29 223	486 548	360 304	6 375 069
évolution annuelle moyenne du nb. de ces enfants de 3-11 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	-0,7%	-0,6%	-1,1%	-0,7%

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017



Globalement, la Caf de la Haute-Vienne vient au service d'un peu plus de 29 000 enfants en 2022. Dans un contexte général de diminution du nombre d'enfants à charge entre 3 et 11 ans (-0,7% en moyenne annuelle sur cinq ans), le département présente quelques disparités territoriales : à l'est, à l'ouest et au sud marquent des territoires où le nombre d'enfants est en progression. Le reste des EPCI du département présentent pour leur part des régressions du nombre d'enfants de 3 et 11 ans.

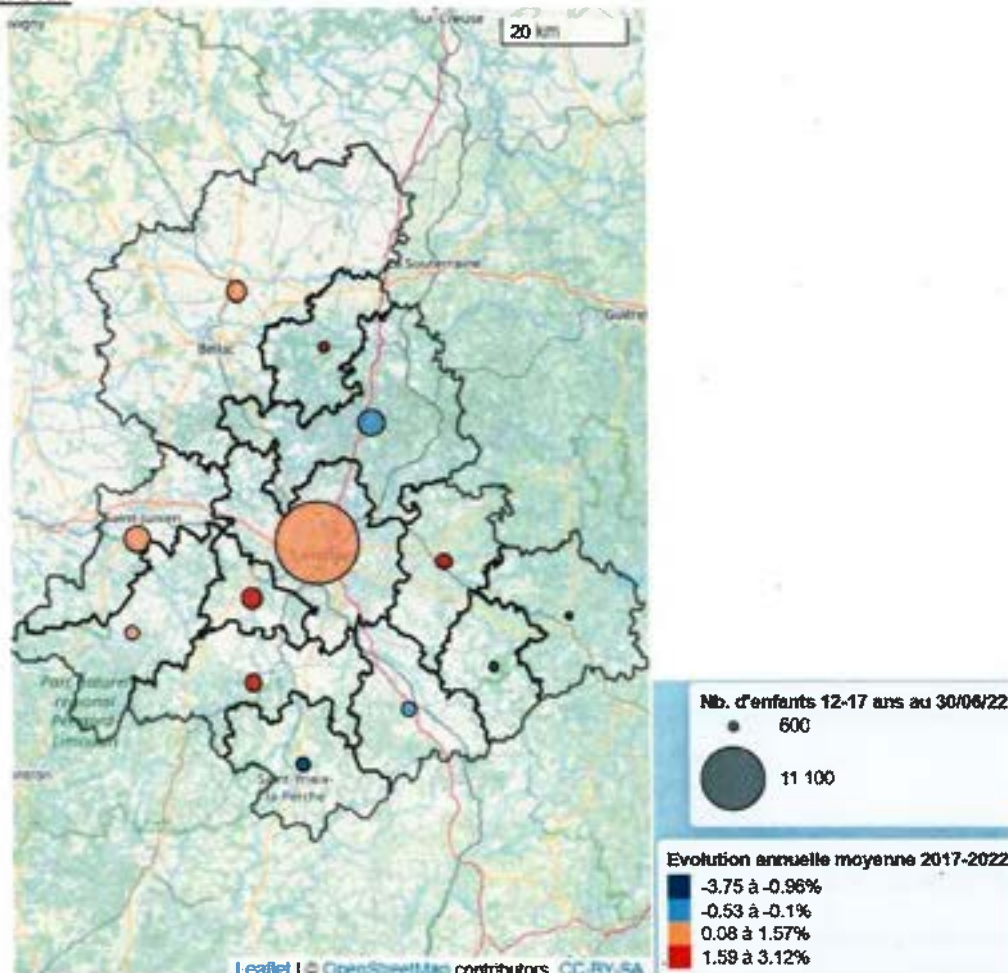
A l'inverse, le public des jeunes adolescents (12-17 ans) est en augmentation au cours des cinq dernières années, à un rythme de +1,1% en moyenne annuelle, valeur supérieure aux Caf des départements de la même taille et au niveau national.

**Figure 45 – Les enfants de 12-17 ans révolus, à charge d'allocataires Caf, nombre et évolution**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. d'enfants de 12-17 ans révolus, à charge d'allocataires, en juin 2022	19 311	329 337	246 106	4 133 599
évolution annuelle moyenne du nb. de ces enfants de 12-17 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	+1,1%	+1,2%	+0,5%	+0,9%

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017

**Figure 44 – Répartition des enfants de 12-17 ans révolus, à charge d'allocataires, par EPCI, et évolution entre 2017 et 2022**



Source : CAF, BCA\_0617 et BCA\_0622

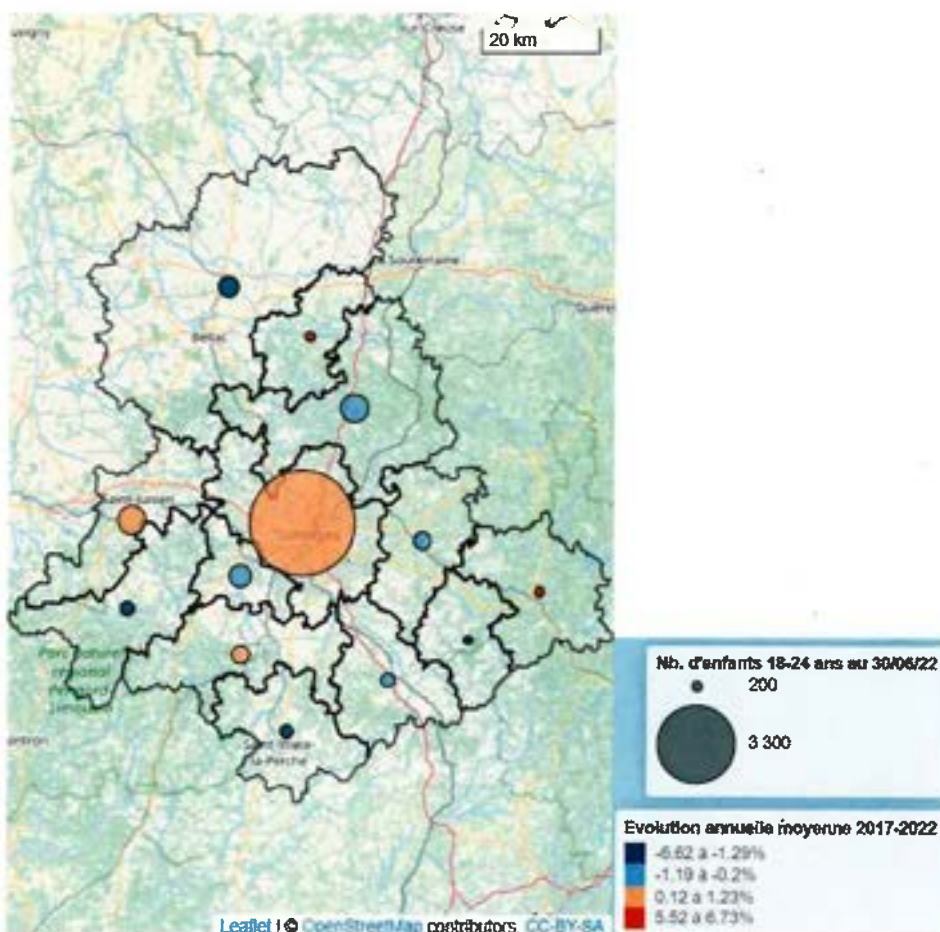
Cette progression concerne tous les territoires, à l'exception des EPCI du nord-ouest et du sud, sud-est du département.

Globalement, la population adolescente de la Haute-Vienne est d'environ 19 300 jeunes en 2022. Face à la diminution des formations Bafa, un enjeu est de maintenir une offre avec des professionnels qualifiés pour ce public.

En Haute-Vienne, l'évolution de la population des 18-24 à charge de leur parent est positive sur la période 2017-2022 (+0,5% en moyenne annuelle).

L'arrivée à l'âge adulte est un âge clé en termes de mobilité. Très probablement en raison de la présence d'un campus universitaire et de plusieurs écoles d'ingénieurs à Limoges, la plupart des jeunes restent dans le département pour poursuivre leurs études supérieures (même si sûrement certains le quittent pour des filières non couvertes). Globalement, 5 100 jeunes entre 18 et 24 ans sont à charge de leurs parents.

**Figure 46 – Répartition des enfants de 18-24 ans révolus, à charge d'allocataires, par EPCI, et évolution entre 2017 et 2022**



Source : CAF, BCA\_0617 et BCA\_0622

**Figure 47 – Les enfants de 18-24 ans révolus, à charge d'allocataires Caf, nombre et évolution**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. d'enfants de 18-24 ans révolus, à charge d'allocataires, en juin 2022	5 126	83 905	61 629	1 171 671
évolution annuelle moyenne du nb. de ces enfants de 18-24 ans révolus, entre juin 2017 et 2022	+0,5%	+0,3%	-0,2%	+0,6%

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017

Les jeunes peuvent également être allocataires de la Caf. En Haute-Vienne, plus de 13 500 allocataires ont moins de 25 ans, dont plus de 40% constitue la population étudiante.

**Figure 48 – Les jeunes connus de la Caf, à charge ou allocataires, ampleur et évolutions**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	département du groupe de Caf	France
nb. de jeunes de 16-24 ans révolus, à charge d'allocataires, en juin 2022	11 012	182 664	110 968	2 418 436
nb. d'allocataires de moins de 25 ans, en juin 2022	13 549	167 818	90 532	1 763 994
Part des jeunes à charge d'allocataires dans l'ensemble des jeunes de 16 à 24 ans révolus, en juin 2022	44,8%	52,1%	68,0%	57,8%
évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires de moins de 25 ans entre juin 2017 et 2022	+3,2%	+3,4%	+3,0%	+3,8%

Source : CAF, BSA juin 2022 et juin 2017

Les jeunes allocataires représentent près de deux allocataires sur 10 en Haute-Vienne (18%), valeur supérieure aux Caf de taille comparable, ainsi qu'au niveau national.

Ils sont proportionnellement moins nombreux parmi les bénéficiaires de la prime d'activité (16,8%) et bien plus nombreux parmi les bénéficiaires d'aide au logement (27,8%).

Afin de faciliter la mise en relation entre les jeunes et les dispositifs les concernant, le dispositif national 'la boussole des jeunes' ([La Boussole des Jeunes](#)) est en cours de déploiement.

**Figure 49 – Poids et évolution des jeunes de moins de 25 ans dans les allocataires et pour quelques prestations**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	département du groupe de Caf	France
part des allocataires de moins de 25 ans dans l'ensemble des allocataires, en juin 2022	18,0%	14,4%	11,3%	13,1%
part des allocataires de moins de 25 ans chez les allocataires de la Prime d'activité, en juin 2022	16,8%	16,8%	16,2%	16,5%
part des allocataires de moins de 25 ans chez les allocataires d'une Aide au logement, en juin 2022	27,8%	22,7%	15,6%	19,7%
évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires de la Prime d'activité de moins de 25 ans, entre juin 2017 et 2022	+10,1%	+10,7%	+10,1%	+10,4%
évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires d'une Aide au logement de moins de 25 ans, entre juin 2017 et 2022	+1,1%	-0,1%	-1,2%	+0,9%

Source : CAF, BSA juin 2022 et juin 2017

L'insertion sur le marché du travail des jeunes est progressive et complexe. En moyenne, entre 18 et 24 ans, 59% des jeunes poursuivent leurs études. Cette valeur locale est bien supérieure à la moyenne nationale. 18% sont au chômage : cela signifie que près d'un cinquième des jeunes qui se porte sur le marché du travail ne trouve pas d'emploi. Cette valeur est légèrement plus faible qu'au niveau national. Ces jeunes les plus en difficultés, et parfois installés durablement dans cette situation, constituent un public potentiellement vulnérable.

**Figure 51 – Ampleur de la scolarisation des jeunes**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
taux de scolarisation des 11-17 ans révolus en 2019	97,4%	97,3%	97,3%	97,2%
taux de scolarisation des 18-24 ans révolus en 2019	58,6%	50,2%	41,8%	52,1%

Source : Insee, Recensement 2019

**Figure 50 – Taux de chômage des jeunes**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	France (hors Mayotte)
taux de chômage localisé 2021 pour les 15-24 ans révolus	18,4%	18,5%	19,2%

Source : INSEE, taux de chômage localisé 2021 (taux de chômage au sens du BIT)

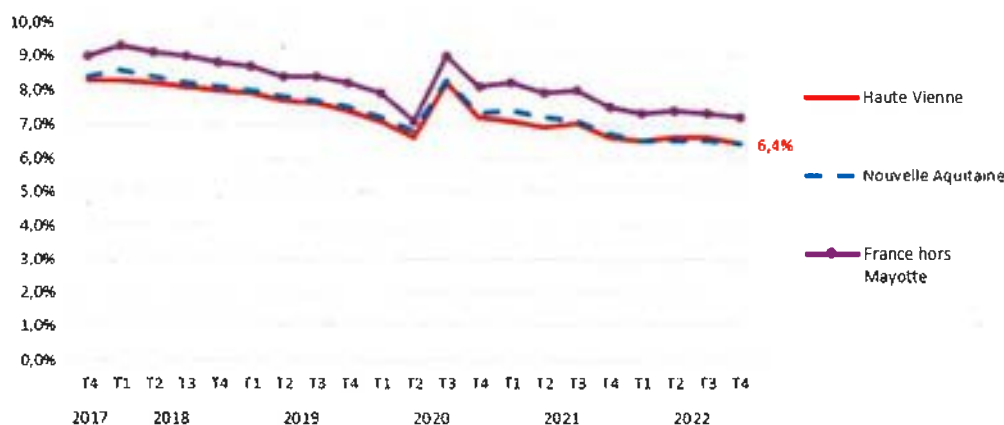
## Insertion

A la croisée des questions économiques et sociales, le chômage constitue un enjeu d'importance pour anticiper la précarisation des populations sur les territoires.

A l'échelle nationale, sa diminution constante depuis 2017 (de 8,9% à 7,1% actuellement) – hormis un pic pendant la crise de la Covid-19 – a progressivement atténué l'acuité du problème, d'autant plus que dans le même temps les difficultés de recrutement se sont accrues. La réforme de l'assurance chômage s'est d'ailleurs inscrite dans ce contexte avec l'objectif d'inciter au retour à l'emploi.

En Haute-Vienne, la diminution sur les cinq dernières années est marquée avec -1,9% en 5 ans et un taux de chômage établi à 6,4% fin 2022.

*Figure 52 : Evolution du taux de chômage localisé (en moyenne trimestrielle)*



Source : INSEE, taux de chômage localisés et taux de chômage au sens du BIT 2022

*Figure 53 : Taux de chômage et évolution*

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	France (hors Mayotte)
taux de chômage localisé au 4e trimestre 2022	6,4%	6,1%	7,2%
évolution absolue du taux de chômage entre 4e trimestre 2017 et 4e trimestre 2022 (en points)	-1,9	2,0	-1,8

Source : INSEE, taux de chômage localisés trimestriels entre 2017 et 2022 (taux de chômage au sens du BIT)

Cependant, une récente étude de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP) du Pôle Datar de la Région Nouvelle Aquitaine, « *Chômage : les territoires à enjeux en Nouvelle Aquitaine* », montre que dans plusieurs EPCI, la situation reste très fragile : le taux de chômage est plus élevé sur les territoires littoraux et sur les territoires dynamiques sur le plan démographique. Dans le premier cas, la saisonnalité marquée des activités agricoles et touristiques induit une alternance de périodes d'emploi et de chômage ; dans le second cas, il s'agit d'un chômage d'attraction.

A l'échelle de la population totale (hors population étudiante), le niveau de vie de 15,3% de la population est inférieur au seuil de pauvreté, ce qui représente plus d'un ménage sur sept. Ce niveau est plus élevé que celui mesuré au niveau national.

Le rapport entre le niveau de vie au-delà duquel vivent les 10 % de personnes les plus aisées (9<sup>e</sup> décile) et celui en deçà duquel vivent les 10 % les moins aisés (1<sup>er</sup> décile) est de 3, ce qui témoigne d'une inégalité comparable à celle observée en Nouvelle Aquitaine.

**Figure 54 : Pauvreté et inégalités des ménages**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	France Métropolitaine
'taux de pauvreté' des ménages en 2020	15,3%	13,3%	14,4%
rapport interdécile (9 <sup>ème</sup> /1 <sup>er</sup> ) du niveau de vie des ménages en 2020	3,0	3,0	3,4

Source : Insee, Enquêtes Revenus Fiscaux et Sociaux 2020 et 2021

Cette approche en termes de problématique de ressources est déclinée dans les Caf avec la notion d'allocataire à bas revenus : il s'agit du nombre d'allocataires dont le revenu par unité de consommation est inférieur au seuil de bas revenus correspondant à 60% de la médiane du revenu disponible, soit 1 167 € euros par unité de consommation et par mois en 2022.

**Figure 55 : Les allocataires Caf à 'bas revenus' : ampleur et évolutions et ampleur des "travailleurs pauvres"**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	redoublements du groupe du Caf	France (hors Mayotte)
nb. d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	23 320	354 176	250 380	4 458 295
taux d'allocataires 'à bas revenus' en juin 2022	36,9%	34,8%	35,4%	37,4%
évolution annuelle moyenne nb. d'allocataires 'à bas revenus' entre juin 2017 et 2022	+1,7%	+1,4%	+1,4%	+1,3%
part des allocataires actifs occupés du 'champ RUC' qui sont à 'bas revenus' en juin 2022	23,4%	22,5%	22,6%	23,5%

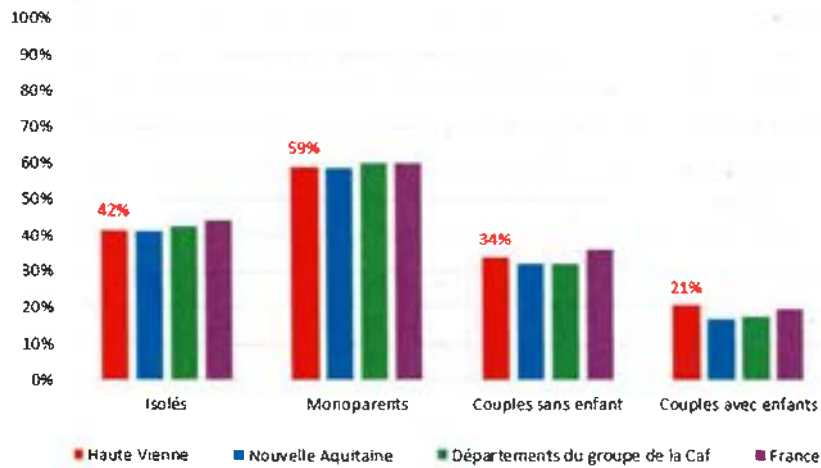
Source : CAF, BDA, juin 2022 et juin 2017

En Haute-Vienne, plus de 23 300 allocataires constituent la population des allocataires à bas revenus, particulièrement fragiles économiquement.

Tendanciellement, cette population progresse à un niveau moyen de +1,7% par an, tempérant les résultats des indicateurs économiques précédents, et témoignant du fait que le modèle économique et social actuel crée une insuffisance de ressources pour de nombreuses personnes.

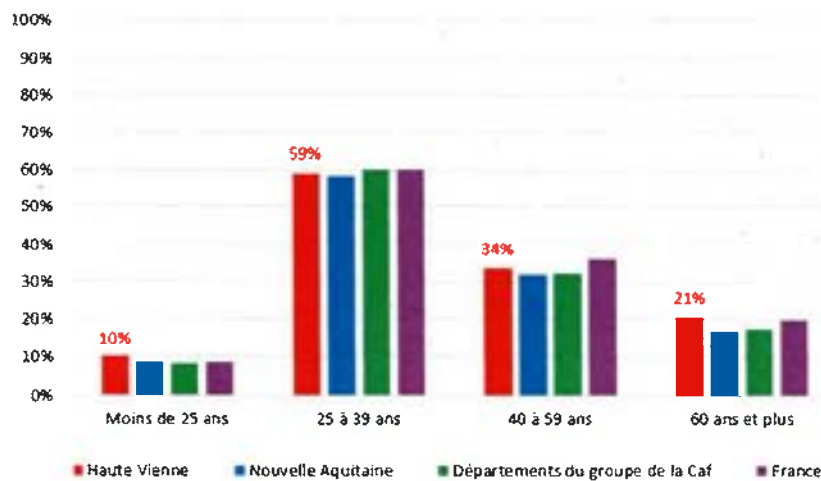
L'obtention d'un emploi n'est pas un rempart suffisant à la pauvreté : de nombreux emplois, par leurs caractéristiques (temps partiels, bas niveaux de rémunération...) génèrent des situations de « travailleurs pauvres » ; ils sont près de 10 600 dans ce cas dans le département.

**Figure 57 : Taux d'allocataires à bas revenus selon la situation familiale**



Source : CAF, BCA\_0622

**Figure 58 : Taux d'allocataires à bas revenus par tranche d'âge**

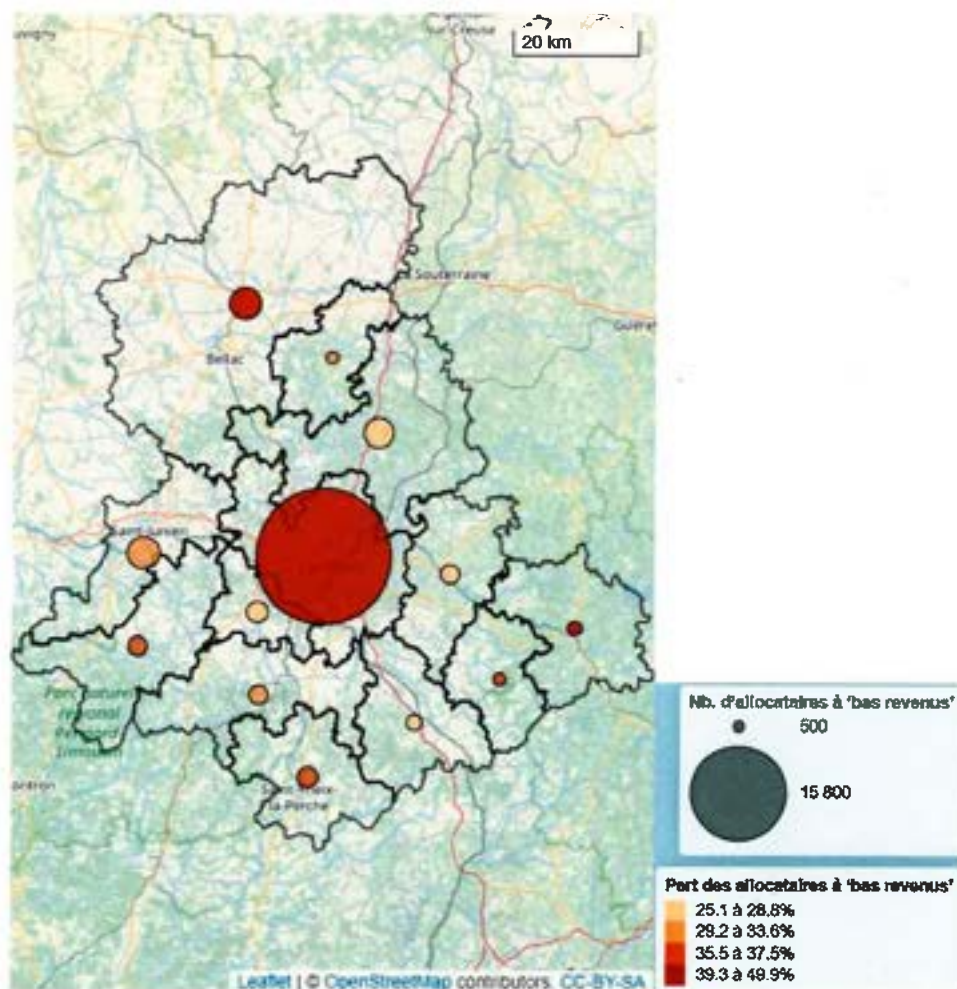


Source : CAF, BCA\_0622

Le taux d'allocataires à bas revenus est globalement de 37% en Haute-Vienne.

Les situations de monoparentalité (59%), d'isolement (42%), et de début de vie active entre 25 et 39 ans (59%), renforcent les difficultés : pour toutes ces sous-populations, le taux d'allocataires à bas revenus est très nettement supérieur au taux moyen.

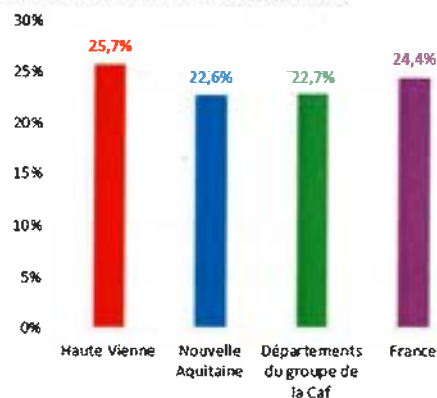
**Figure 56 : Ampleur des allocataires à bas revenus dans les EPCI**



Les territoires sur Limoges, Bellac, et Saint Junien dans une moindre mesure, présentent les valeurs les plus élevées de taux d’allocataires à bas revenus.

Dans ce contexte, la Caf joue son rôle d’amortisseur des difficultés monétaires. Pour 25,7% du public allocataire, les prestations perçues constituent plus de 50% des ressources totales du foyer. La situation est supérieure à celle de la Nouvelle Aquitaine, des départements du groupe de la Caf comparable.

**Figure 59 : Part des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations**



Source : CAF, BCA\_0622



Nombre de ces allocataires bénéficiant du revenu de solidarité active (Rsa), qui complète les revenus des personnes démunies ou aux ressources faibles, afin de leur garantir un revenu minimal.

En moyenne annuelle entre 2017 et 2022, on observe une augmentation de 1,4% par an en Haute-Vienne, alors que le niveau national est stable et que les départements du groupe de même taille enregistrent une baisse.

Cette population représente un ensemble de près de 9 800 allocataires en Haute-Vienne en 2022.

**Figure 60 : Allocataires du Rsa, évolution et poids dans l'ensemble des allocataires**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. d'allocataires RSA en juin 2022	9 768	139 627	97 347	1 862 960
part des allocataires RSA (20-64 ans) parmi l'ensemble des allocataires de 20-64 ans révolus, en juin 2022	14,8%	12,9%	13,2%	14,7%
évolution annuelle moyenne nb. allocataires RSA entre juin 2017 et 2022	+1,4%	-0,1%	-0,2%	+0,0%

Source : CAF, BCA juin 2022 et juin 2017

## Logement

Le département de la Haute-Vienne présente 182 400 résidences principales et 17 000 résidences secondaires.

Les ménages haut-viennois sont plus souvent propriétaires de leur résidence principale (62,2 %) qu'au niveau national (57,5 %), au même niveau qu'en moyenne dans les départements de la Région (62,3%), mais moins souvent en moyenne dans les départements comparables (64,3 %).

Si le parc locatif privé constitue 23,5% des résidences principales (*nota : plus d'un quart en France*), le parc locatif public est en croissance régulière entre 2013 et 2019.

Il représente 12,3% des ménages en 2019 contre 11,2% dans les départements de taille comparable, et 14,7% au niveau national.

**Figure 61 : Les résidences principales, statut d'occupation et type de parc, ampleur et évolution**

	département de la Haute Vienne	Région Nouvelle Aquitaine	Départements du groupe de taille	France (hors Mayotte)
nb. de résidences principales en 2019	182 385	2 302 185	1 987 992	29 962 242
évolution annuelle moyenne du nb. de résidences principales entre 2013 et 2019	+0,4%	+1,0%	+0,7%	+0,3%
part de ménages propriétaires en 2019	62,2%	60,4%	64,3%	57,5%
part de ménages locataires parc privé en 2019	23,5%	25,9%	22,3%	25,6%
part de ménages locataires en HLM en 2019	12,3%	9,5%	11,2%	14,7%
part de ménages logés gratuitement en 2019	2,0%	2,1%	2,0%	2,2%
TOTAL des résidences principales en 2019	100%	100,0%	100,0%	100,0%
évolution nb. ménages propriétaires entre 2013 et 2019	+0,5%	+0,3%	+0,7%	+0,8%
évolution nb. ménages locataires parc privé entre 2013 et 2019	+0,0%	+1,0%	+0,7%	+1,0%
évolution nb. ménages locataires en HLM entre 2013 et 2019	+0,4%	+1,5%	+0,3%	+0,9%
évolution nb. ménages logés gratuitement entre 2013 et 2019	-0,6%	0,5%	-1,2%	-0,4%

Source : Insee, Recensement, 2019 et 2020

En Haute-Vienne comme en France, en 2019, près d'un ménage sur trois a changé au moins une fois de logement au cours des cinq dernières années.

Les déterminants d'une mobilité sont multiples (liés à une évolution de structure familiale, une évolution professionnelle, une recherche d'un nouvel environnement...).

Pour le territoire accueillant, les nouveaux arrivants constituent toujours une problématique en termes d'intégration, et d'adaptation des services existant aux besoins nouveaux qui peuvent potentiellement s'exprimer.

**Figure 62 : Mobilité résidentielle récente ; ampleur absolue et relative**

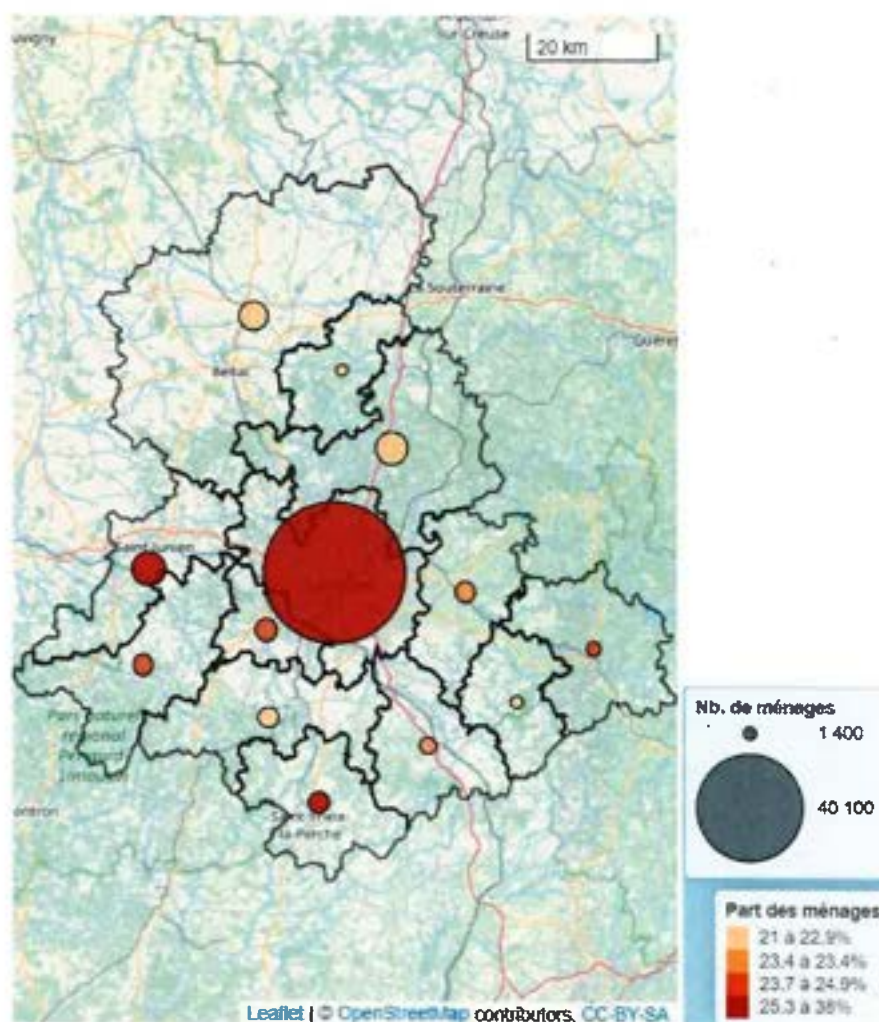
	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France (hors Mayotte)
nb. de ménages ayant emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans, en 2019	58 458	944 028	609 153	9 956 946
part des ménages ayant emménagé depuis moins de 5 ans dans leur logement	32,1%	33,5%	30,6%	33,2%

Source : Insee, Recensement 2019

Ce taux de rotation est particulièrement marqué en milieu urbain, et à l’est et au sud département.

La Communauté d’agglomération de Limoges cumule la plus forte valeur du nombre d’emménagements récents et de la part des logements concernés par cette situation, suivie de Saint-Junien.

**Figure 63 : Ampleur des ménages ayant emménagé depuis moins de cinq ans dans leur logement, par EPCI, en 2019**



Source : INSEE, RP 2019

**Figure 64 : Les allocataires des différentes aides au logement**

	département de la Haute Vienne		région Nouvelle Aquitaine		départements du groupe de la Caf		France	
	nb. d'allocataires	répartition des allocataires	no. d'allocataires	répartition des allocataires	no. d'allocataires	répartition des allocataires	nb. d'allocataires	répartition des allocataires
nb. allocataires APL en juin 2022	16 193	44,2%	192 127	40,7%	149 701	15,6%	2 638 617	46,6%
nb. allocataires ALS en juin 2022	16 562	45,2%	212 173	44,4%	216 674	54,1%	2 120 884	37,5%
nb. allocataires ALF en juin 2022	3 886	10,6%	73 240	15,3%	54 214	17,2%	900 543	15,9%
TOTAL nb. allocataires d'une Aide au Logement en juin 2022	36 641	100,0%	477 540	100,0%	314 789	100,0%	5 660 044	100,0%

Source : CAF, BCA juin 2022

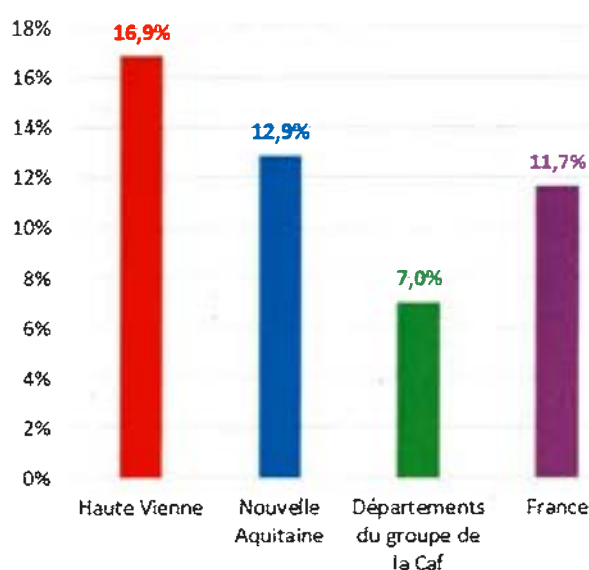
En Haute-Vienne, plus de 36 600 aides au logement sont versées en 2022.

45,2% est constituée des allocations de logement à caractère social, qui inclut le public étudiant.

La part des bénéficiaires d'aide personnalisée au logement est de 44,2%, soit légèrement en-dessous du niveau national : cette valeur est directement corrélée à la structure du parc de logement explicité précédemment.

Enfin, les allocations de logement familiales sont versées à un niveau plus bas que dans les départements de taille comparables (10,6% contre 15,9%).

**Figure 65 : Part des étudiants parmi les bénéficiaires d'aide au logement**



Source : CAF, BCA\_0622

**Figure 67 : Allocataires ayant un important 'taux d'effort logement' ; ampleur absolue et relative**

	département de la Haute Vienne	région Nouvelle Aquitaine	départements du groupe de Caf	France
nb. allocataires d'Aides au logement, dont le 'taux d'effort logement' > 39%, en juin 2022	2 577	50 411	27 602	634 341
part des allocataires d'Aides au logement dans ce cas.	11,3%	16,1%	12,6%	16,6%

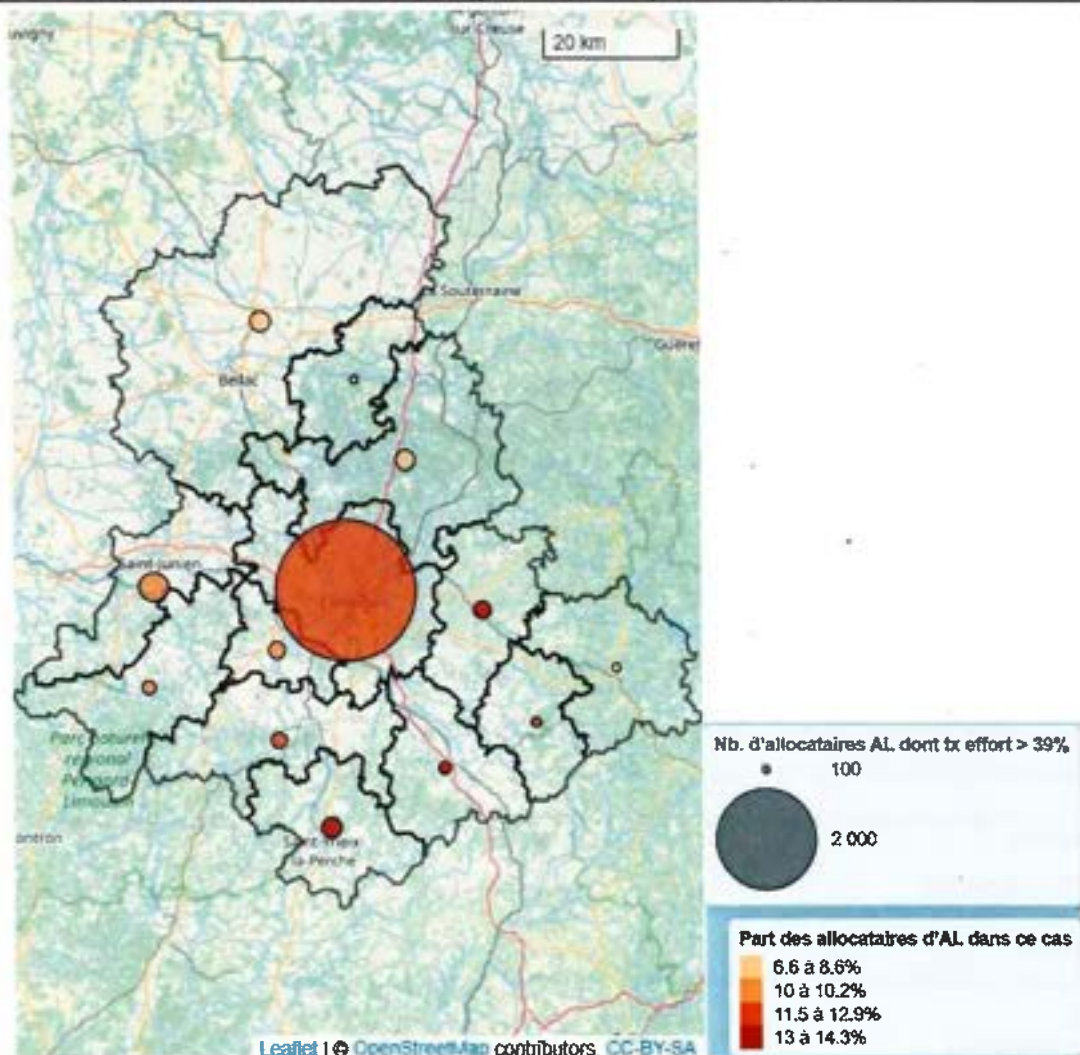
Source : CAF, BCA juin 2022

Le taux d'effort est la part du revenu que les allocataires consacrent à leurs dépenses de logement (*loyers et charges*).

En 2022, le département de la Haute-Vienne dénombre près de 2 600 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et dont le taux d'effort est supérieur à 39%. La proportion d'allocataires dans cette situation (11,3%) est inférieure au niveau national (16,6%).

La Caf pourra être particulièrement attentive à cette population, du fait de l'importante pression de ses charges liées au logement et, en conséquence, du risque accru de situations d'impayés qu'elle présente.

**Figure 66 : Ampleur des allocataires d'aide au logement ayant un fort taux d'effort, par Epci, au 30/06/2022**



Source : CAF, BCA-0622

## Synthèse

La Haute-Vienne est un département situé dans la région Nouvelle Aquitaine, présentant en son centre sa préfecture Limoges et son agglomération, partie la plus densément peuplée du territoire.

La 2<sup>ème</sup> commune du département, Saint Junien, se situe à l'ouest, le reste du département étant plutôt à composante rurale.

Le relatif déclin démographique est dû exclusivement au solde naturel du territoire, témoin d'une population vieillissante, et la seule tranche d'âge pour laquelle la population progresse concerne les personnes âgées de 65 ans ou plus (+1,8% entre 2013 et 2019).

Dans ce contexte, la Caf de la Haute-Vienne gère 75 300 allocataires. L'évolution sur les cinq dernières années se traduit par une augmentation d'environ 1 200 allocataires par an, soit un rythme d'accroissement de +1,7% en moyenne annuelle, comparable au niveau national.

Plus de 52% du public est constitué de personnes en situation d'isolement et les situations de monoparentalité représentent près de 14% du public des allocataires, en hausse régulière.

Entre juillet 2021 et juin 2022, la Caf a enregistré plus de 1 100 déclarations de séparations. Cela représente 5,4% des situations de vie en couples, taux supérieur au niveau national.

Depuis cinq ans, le niveau de naissances annuelles décline pour toutefois reprendre et atteindre 3 300 annuelles en Haute-Vienne en 2022. En termes de modalités d'accueil des enfants de moins de 3 ans, l'offre évolue peu sur la période récente et l'accueil par les assistants maternels reste dominant.

En Haute-Vienne, 23 300 allocataires constituent la population des allocataires à bas revenus, particulièrement fragiles économiquement. Tendanciellement, cette population progresse à un niveau moyen de +1,7% par an, témoignant du fait que l'obtention d'un emploi n'est pas un rempart suffisant à la pauvreté : de nombreux emplois, par leurs caractéristiques (temps partiels, bas niveaux de rémunération...) génèrent des situations de « travailleurs pauvres » ; ils sont près de 10 600 dans ce cas dans le département.

En Haute-Vienne comme en France, en 2019, près un ménage sur trois (32,3%) a changé au moins une fois de logement au cours des cinq dernières années. Les déterminants d'une mobilité sont multiples (liés à une évolution de structure familiale, une évolution professionnelle, une recherche d'un nouvel environnement...). Ce taux de rotation est particulièrement marqué en milieu urbain et dans l'ouest du département.

### Références

« Chômage : les territoires à enjeux en Nouvelle-Aquitaine » - Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (Ditp) du Pôle Datar de la Région Nouvelle-Aquitaine. Mars 2023.

« En 2020, les aides des Caisses d'allocations familiales bénéficient à 2,7 millions de Néo-Aquitains » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 118. Mars 2022.

« Après une envolée en 2020, le recours au RSA retrouve son niveau d'avant-crise » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 119. Mars 2022.

« 787 000 Néo-aquitains vivent sous le seuil de pauvreté, les deux tiers sous l'influence des grandes aires urbaines » - Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 70. Janvier 2019.

### Projections de population

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418126?geo=DEPT-86&lang=fr>

### Séparations

<https://www.observatoiresecre.fr/structure-familiales-couples-les-francs-de-france-mme-maise-restaurant-divorces>

### Aech

<https://www.securite>

<https://www.insee.fr/fr/indicateurs/SSFR/files/milieu/CCSS-2022-Fiches%20a%203-A4%20langue%20-%20heller-202022-CCSS-Fiche%20de%20langage-Synthese%202022-3-3%20Acc%20rotation%20acc%20des%20couples%20-%20situation%20-%20mme%20maise.pdf>

## Annexe 4 – Les sigles

**AAH** : Allocation aux adultes handicapés

**AAP** : Appel à projets

**ACM** : Accueil collectif de mineurs

**ACME** : Adéquation charges moyens évalués

**AFC** : Aide financière collective

**AFI** : Aide financière individuelle

**ALSH** : Accueil de loisirs sans hébergement

**ARIPA** : Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

**AS** : Action sociale

**AVIP** : A vocation d'insertion professionnelle

**AVPF** : Assurance vieillesse des parents au foyer

**AVS** : A vocation sociale

**B-AAH** : Bénéficiaire allocation aux adultes handicapés

**BAFA** : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

**BCG** : Budget commun de gestion

**CC** : Communauté de communes

**CCAPEX** : Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives

**CCD** : Chargé de conseil et de développement

**CDSF** : Comité départemental des services aux familles

**CLAS** : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

**COG** : Convention d'objectifs et de gestion

**CPOG** : Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion  
**CRAL** : Centre de ressources des accueils de loisirs  
**CRUI** : Centre régional d'information jeunesse  
**CTG** : Convention territoriale globale  
**DCF** : Directeur comptable et financier  
**DD** : Développement durable  
**DRH** : Direction des ressources humaines  
**EAJE** : Etablissement d'accueil du jeune enfant  
**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale  
**ETP** : Equivalent temps plein  
**FJT** : Foyer de jeunes travailleurs  
**FS** : France services  
**GCA** : Gestionnaire conseil allocataire  
**GPERS** : Gestion de la personne  
**GRH** : Gestion des ressources humaines  
**GRP** : Gestion de la relation aux publics  
**IDA** : Informer Détecter Accompagner  
**LAEP** : Lieu d'accueil enfants-parents  
**MAM** : Maison d'assistants maternels  
**MDPH** : Maison départementale des personnes handicapées  
**OPAH** : Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat  
**PAEJ** : Point accueil écoute jeunes  
**PAQT** : Plan d'amélioration de la qualité transversale  
**PEDT** : Projet éducatif territorial  
**PFS** : Plate-Forme de Service  
**PNI** : Plan national immobilier



**PROSE** : Pôles régionaux d'observation socio-économique

**QPV** : Quartier prioritaire de la ville

**QVCT** : Qualité de vie et des conditions de travail

**REAAP** : Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

**RMPP** : Rémunération moyenne des personnes en place

**RPE** : Relais petite enfance

**RQTH** : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

**RSA** : Revenu de solidarité active

**RSE** : Responsabilité sociétale des entreprises

**RSO** : Responsabilité sociétale des organisations

**RU** : Renouvellement urbain

**SAA** : Service à l'allocataire

**SAF** : Service aux familles

**SDAVS** : Schéma directeur de l'animation de la vie sociale

**SDRH** : Schéma directeur des ressources humaines

**SDSF** : Schéma départemental des services aux familles

**SENACS** : Système d'Echanges national des centres sociaux

**SI** : Système d'information

**SNAP** : Service national d'appui à la production

**Tdb** : Tableau de bord

**TI** : Travailleur indépendant

**ZRR** : Zone de revitalisation rurale



Caisse nationale des Allocations familiales  
32 avenue de la Sibelle - 75014 Paris

---

 @cnaf\_actus

 facebook.com/cafallocationsfamiliales

 youtube.com/c/AllocationsfamilialesFrance  linkedin.com/company/caf-allocations-familiales